# SODALITIUM

N. 45

Edition française - Décembre 1997

Anno XIII - n. 2 - Dicembre 1997 - Sped. in a.p. - art. 2 - comma 20/c - Legge 662/96 - Filiale di Torino
Organo Ufficiale dell'Istituto Mater Boni Consili / Centro libraro Sodalitium - Loc. Carbignano, 36 - 10020 Verrua Savoia (TO)
Tel. 0161/839335 - Fax 0161/839334 - Contiene I.P.

TAXE PERCUE-TARIFFA RISCOSSA-TORINO C.M.P.

**"Sodalitium" Périodique** - Bulletin Officiel de l'Institut Mater Boni Consilii - Loc. Carbignano, 36 - 10020 VERRUA SAVOIA (TO) - Italie - Téléphone de France 00.39. 161.839.335; Fax 00.39. 161- 839.334 - C/CP 24681108 - Directeur de la publication: *M. l'abbé Francesco Ricossa* - Aut. Trib. n. 116 du 24-2-84 - Imprimé en Italie par l'Institut Mater Boni Consilii.
**INTERNET**: **www.plion.it/sodali** - email: **sodalitium@crescentino.alpcom.it**

**Sommaire**


| | |
|---|---|
| **Editorial** | **p. 2** |
| ***"Je suis prêt à mourir pour la cause de Dieu et de son Eglise"*. Vie de St Thomas Becket** | **p. 4** |
| **Lettre ouverte aux juifs pour leur conversion** | **p. 11** |
| **La vie du R. P. Pio Edgardo Mortara, Juif Converti** | **p. 24** |
| **"Le Pape du Concile" XXIème partie** | **p. 28** |
| **Le culte de la liberté** | **p. 41** |
| **Liberté et vérité** | **p. 55** |
| **L'Osservatore Romano** | **p. 58** |
| **Revue de Presse** | **p. 66** |
| **Noël** | **p. 77** |
| **Recensions** | **p. 78** |
| **Vie de l'Institut** | **p. 80** |


# Editorial

Chers lecteurs de *Sodalitium*,

Notre (et votre revue), est parue la dernière fois dans son édition habituelle en avril, il y a sept ou huit mois maintenant. En juillet, un numéro spécial a été publié, concernant principalement le débat sur l'épiscopat et sa collation dans la situation actuelle de l'Eglise.

Les mois ont passé, donc, mais la situation ne s'est pas améliorée, au contraire... Le regard fixé sur la Chimère du "Jubilé de l'an 2000", Jean-Paul II ne perd pas une occasion pour réaliser le programme annoncé dans *Tertio Millennio adveniente,* qui inclut, d'ici à l'an 2000, un continuel "*mea culpa*" pour les "erreurs" de l'Eglise.

## La Teshuva de Karol Wojtyla

L'écho de la "déclaration de repentance" (du 30 septembre 1997) de "l'épiscopat" français "pour le silence de l'Eglise face à la déportation des juifs dans les diocèses durant l'Occupation" est encore récent, tout comme celui des résultats (dans la mesure où ils sont connus) du symposium sur "*Racines de l'antijudaïsme en milieu chrétien*", qui s'est tenu à Rome les 30 et 31 octobre 1997, où l'on a déclaré que "*les chrétiens qui cèdent à l'antijudaïsme* [s'ils ne cèdent pas à l'antisémitisme, n.d.r.] *offensent Dieu et l'Eglise elle-même*" (*La Stampa*, 3-XI-1997, p. 13). Nous parlerons dans ce numéro des implications théologiques de ces déclarations à la rubrique *L'Osservatore Romano.* Nous tenons ici à souligner un aspect inquiétant de cette continuelle *Teshuva* (repentir) que Jean-Paul II fait faire à l'Eglise qu'il représente apparemment.

Pour situer ce qui va suivre, il peut être utile de lire le livre de Menachem

**Sur la couverture:** *Adoration des Bergers. Toile de Jacopo Bassano (1568). Musée civil de Bassano del Grappa.*

*Le rabbin Menachem Schneerson, le "Messie" pour la communauté des Loubavitch*

M. Brod, *I giorni del Messia. Redenzione e avvento messianico nelle fonti della tradizione ebraica* (éd. DLI, édité par Mamash, via Dezza 24, Milano). Le livre est diffusé par la communauté hassidique des Loubavitch. Le "Messie" viendra - soutiennent les disciples du défunt rabbin Menachem Mendel Schneerson - quand les juifs retourneront en Palestine (en 1897 se tint le premier Congrès sioniste) et que le Temple sera reconstruit (cf. à ce propos, dans ce numéro, la *Revue de Presse*). Mais d'où le "Messie" viendra-t-il?

*"...Comme dit le Talmud, la rédemption partira précisément de Rome, du lieu qui a causé l'exil et la destruction du Sanctuaire"* (p. 4). Le Talmud affirme que le Messie se trouve *"aux portes de Rome"*. Que signifie cette expression? ***"Les portes de Rome représentent symboliquement l'empire d'Edom, et le Messie se lèvera donc quand Edom se repentira de ce qu'il a fait"*** (p. 85). "L'empire d'Edom" c'est l'Empire Romain, appelé d'"Edom", expliquent les Loubavitch, parce qu'Edom est un *"peuple antique descendant d'Esaü, ennemi juré d'Israël"* (cf. p. 168). Rome détruisit, en 70, comme Jésus l'avait annoncé, ce Temple qu'il faut désormais reconstruire. L'âge messianique, donc, commencera par le repentir des anciens "ennemis jurés" des Juifs, les Romains.

Mais comment l'Empire Romain qui n'existe plus peut-il se repentir? Saint Thomas (opuscule 68, *De Antichristo*), commentant la IIème épître de Saint Paul aux Thessaloniciens II, 7 (*Déjà s'opère le mystère d'iniquité; seulement, que celui qui tient maintenant, tienne jusqu'à ce qu'il disparaisse. Et alors apparaîtra cet impie*...), explique que cet obstacle à la manifestation de l'antéchrist est l'Empire Romain, représenté aujourd'hui par l'Eglise romaine et par le Pape (cf. *Sodalitium*, n° 21, pp. 5-6). Le Père Arrighini commentait en 1944: *"Nous pouvons être sûrs que tant que le Vicaire du Christ régnera à Rome, le Vicaire de Satan n'y régnera pas"* (*ibidem*, p. 14).

"L'empire d'Edom qui doit se repentir de ce qu'il a fait" pour permettre la venue du Messie des juifs (qui ne peut être qu'un faux Messie et un vrai antéchrist, puisque le Messie est Jésus-Christ) est donc l'Eglise catholique. Que l'Eglise se repente, ne peut arriver, puisqu'Elle est indéfectible. Mais cela peut arriver en apparence: la *Teshuva*, le repentir de Jean-Paul II, du 31 octobre 1997, par lequel il en arrive à renier l'historicité et la véridicité de l'Evangile (cf. p. 62) est la terrible preuve que cela est possible, et c'est l'effrayante annonce de ce qui nous attend.

Mais Dieu aura le dernier mot: *"le Seigneur Jésus le tuera* [l'antéchrist] *par le souffle de Sa bouche, et le détruira par l'éclat de Son avènement"*(II Thess. II, 8).

**Hagiographie**

# *"Je suis prêt à mourir pour la cause de Dieu et de son Eglise".* VIE DE SAINT THOMAS BECKET, ARCHEVEQUE DE CANTERBURY

**SECONDE PARTIE: THOMAS BECKET DEVIENT CHANCELIER ET ENSUITE ARCHEVEQUE.**

*Par M. l'abbé Ugolino Giugni*

## L'ami du roi et son chancelier

En 1154 Henri II monta sur le trône et fut couronné par l'archevêque de Canterbury Thibaud. Le règne de Henri avait ranimé des espérances d'une plus grande justice et d'une plus grande prospérité pour l'Angleterre. L'archevêque, pour prévenir les influences néfastes avec lesquelles les mauvais courtisans essayaient de pervertir le roi en le poussant à opprimer l'Eglise pour s'enrichir, ou du moins à ne pas en défendre les droits, chercha à mettre à ses côtés un homme d'une grande intégrité qui le conseillerait au mieux. Son choix tomba naturellement sur Thomas Becket. Par l'intermédiaire de quelques évêques, conseillers royaux, il loua tellement la prudence, la fidélité, la sincérité et la rectitude de Becket que Henri exprima le désir de le connaître.

Thomas fut présenté au roi. Son humeur gaie et vivante, son comportement, sa manière de parler, sa gentillesse et sa civilité, sa maturité d'esprit prometteuse de sages conseils et l'esprit éloigné du vice qui influencerait en bien les mœurs du prince plurent tant au roi qu'immédiatement il le fit son chancelier ([1]).

Avec sa nouvelle fonction les possessions et les richesses de Thomas, qui devint l'un des plus puissants barons du royaume, s'accrurent; il fut aussi chargé de l'éducation du fils aîné du roi qu'il forma dans la crainte de Dieu, l'amour des peuples et le zèle pour la religion jusqu'au don de sa vie si nécessaire. Il eut la riche prébende de Hastings, la garde des châteaux de Berkhamsted et de Eye, le gouvernement de la tour de Londres et en conséquence se vit en peu de temps entouré de toutes sortes de personnes toujours prêtes à graviter autour des puissants. Il étala tout de suite un grand luxe pour satisfaire peut-être son ancien désir de magnificence et de largesse. Meubles précieux et vases d'or et d'argent, habits somptueux, chiens, faucons et chevaux des meilleures races, grands banquets et festins; il avait constamment sept cent soldats armés à ses frais. De nombreux fils de grands du royaume étaient envoyés près de lui pour être éduqués comme ses familiers et étaient renvoyés chez eux une fois armés chevaliers.

"Mais au milieu d'une telle grandeur et somptuosité il sut se conserver pur et chaste et c'est en vain que Henri essaya d'en enlever la vertu par des embûches et des arts indignes d'un roi, très indignes d'un chrétien. (…) Telle était la vertu de cet homme malgré tout ce qu'il étalait en luxe et en vanité; sous les habits dorés et parmi les magnificences il cachait une âme chrétienne et pieuse" ([2]). Pour conserver la vertu il employait les moyens de défense et de force de la religion: dans les moments libres, après avoir expédié les affaires de sa charge, il s'adonnait avec ferveur à la prière qui faisait ses délices. Il s'imposait des privations au milieu de l'abondance dans laquelle il vivait et pratiquait en secret diverses austérités qu'il avait lues dans les vies des saints anachorètes de l'Egypte et de la Palestine.

Thomas, dans son office de chancelier, était du même avis que le roi dans le comportement et dans les actes: sérieux quand il le fallait, sachant plaisanter quand c'était le moment, se réjouissant d'accompagner le roi dans les jeux et à la chasse, partageant avec lui le repas et les voyages. Henri le considérait comme très fidèle et l'aimait plus que quiconque. Becket, conscient de son devoir, combattait contre l'avidité des membres de la cour et les abus des barons, tantôt pour l'honneur et l'intérêt du roi, tantôt pour l'avantage de l'Eglise ou l'utilité des peuples. L'habileté et l'intelligence de Becket se révélèrent précieuses pour ramener l'ordre dans le pays tourmenté par les conséquences de la guerre civile. Envers les barons et soutenu par Henri, il employait la manière forte: une partie de son travail de chancelier consista à obliger les barons à démanteler les forteresses construites sans l'autorisation royale.

L'Angleterre, qui sous le règne d'Etienne avait été agitée par des guerres de tout genre, était, aux dires d'un contemporain, "dans les premiers mois du règne de Henri

un nid de brigands, et presque chacune de ses villes, du côté de la mer [était] une caverne d'assassins". Mais avec le travail de Thomas Becket elle changea d'aspect en quelques mois. "Les châteaux qui servaient de refuge aux malfaiteurs furent détruits, le refuge des bois fut enlevé aux bandits, les droits de la couronne usurpés par les violents furent recouvrés, les possessions paternelles furent restituées aux déshérités. Les voleurs épouvantés par la potence revenaient à une vie honnête et la paix et la sécurité à nouveau apparaissaient de toutes parts et faisaient prospérer le commerce" ([3]). Becket dans ces circonstances se comporta certainement avec sévérité (certains l'accusèrent de cruauté excessive pour un ecclésiastique); mais on ne peut pas le blâmer dans la mesure où il agissait en qualité de magistrat et comme tel, étant donné l'époque, il se devait d'employer les moyens appropriés! D'autre part "Le noble royaume d'Angleterre se renouvelait comme un nouveau printemps, la Sainte Eglise était honorée, les évêchés et les abbayes étaient confiés à des personnalités honorables, sans simonie, les affaires du roi, avec l'aide divine, marchaient bien, l'Angleterre s'enrichissait, jouissant d'une grande abondance…" ([4]). Le roi Henri le considérait comme un autre lui-même, un frère très aimé plus qu'un sujet et un ministre, parfois en effet ils jouaient ensemble comme des enfants. De son amitié avec le roi on raconte l'anecdote suivante: ordinairement Thomas, en tant que chancelier ne portait pas les habits ecclésiastiques (selon une habitude commune à son temps) mais de très riches vêtements à la mode laïque, souvent plus beaux que ceux du roi. Un jour d'hiver, passant avec Henri II à cheval par les rues de Londres, ils rencontrèrent un vieux mendiant qui frissonnait dans ses haillons. "Ne serait-ce pas une bonne action de donner à ce petit pauvre un manteau chaud?" suggéra le roi, et à la réponse affirmative du chancelier, d'un geste rapide et avec un grand éclat de rire, il saisit le manteau de fourrure de Becket, lui arracha des épaules et en s'écriant "je veux que le mérite t'en revienne!" le jeta au pauvre mendiant qui regardait la scène ébahi ([5]).

*Henri II sur le trône (miniature du XIIIème siècle)*

En 1158 Becket fut envoyé à Paris comme ambassadeur pour traiter le mariage du fils du roi d'Angleterre avec Marguerite, fille aînée du roi de France. A cette occasion il étala une magnificence hors du commun. Il avait à sa suite quelque chose comme deux cents personnes entre soldats, clercs, écuyers, serviteurs armés, fils de nobles armés à cheval. Chars, chiens, oiseaux, faucons, tapis et toutes sortes de vivres et nourritures complétaient l'expédition. Au passage du cortège les habitants sortaient pour le voir et sachant qu'il s'agissait "seulement" du chancelier du roi d'Angleterre, ils se faisaient une idée merveilleuse de la grandeur de ce souverain, puisque son ministre voyageait dans un tel équipage. Arrivé à la cour, il fit des cadeaux à chaque visiteur se gagnant la faveur de tous, il conclut remarquablement l'affaire du mariage, acquit en outre à son roi cinq forteresses qui se trouvaient aux frontières des terres du roi de France et qui par un droit antique appartenaient au duc de Normandie. Sur le chemin du retour il réussit à arrêter Guy de Laval, voleur et ennemi de son souverain.

L'année suivante Thomas participa aux côtés de Henri II à l'expédition de guerre contre le comte de Toulouse. Il arma à ses frais 700 chevaliers et en maintint 1200 sur le champ de bataille avec leur suite de 4000 hommes. Il fut le bras et la tête de cette expédition; le roi le voulut toujours auprès de lui pour bénéficier de ses conseils. Il combattit lui-même aux côtés de ses hommes, accomplissant des prodiges de bravoure avec une poignée de soldats, comme quand il désarçonna, en lui prenant même son cheval, Enguerrand de Trie, valeureux chevalier

français, avec lequel il s'était affronté. Sa vaillance lui mérita l'admiration de ses ennemis eux-mêmes. Il conserva les garnisons conquises, il en enleva d'autres et quand Henri dut se retirer de Toulouse, seul Thomas parmi tous accepta de rester pour défendre les châteaux conquis précédemment.

Pendant sept années Thomas Becket gouverna l'Angleterre, comme chancelier de Henri II, mais le Seigneur voulait maintenant que celui qui avait montré tant de zèle pour le roi d'Angleterre fût trouvé "*serviteur fidèle et prudent*" du Roi des rois, une fois mis au gouvernement de Son Eglise.

***"Vous me haïrez autant que vous m'aimez maintenant, parce que je n'accepte pas l'autorité que vous voulez vous arroger dans les affaires de l'Eglise".***

Alors que Thomas se trouvait en France à la suite du roi, l'archevêque de Canterbury Thibaud l'avait conjuré plusieurs fois de retourner dans sa patrie, puisqu'il se sentait toujours plus affaibli et vieilli et avait besoin du conseil de son archidiacre. Il mourut en effet le 18 avril 1161 laissant vacante la plus haute dignité de l'Eglise anglaise. Peu avant de mourir Thibaud avait écrit à Henri: « *Je vous recommande la sainte Eglise de Canterbury, des mains de laquelle par mon intermédiaire vous avez reçu le gouvernement du royaume… A moi qui l'ai gouvernée, par disposition divine, malgré mon indignité, jusqu'ici comme j'ai pu, faites succéder un homme qui ne se montre pas indigne de ce siège; un homme qui aime la religion et qui pour ses mérites soit estimé digne ami de Dieu. (…) Sire ne cherchez pas dans cette affaire votre avantage mais la gloire de Dieu et je vous assure que, si vous prenez soin de Sa cause, Il fera que votre avantage en sera plus grand …* ». Peu de temps après, voyant que le roi désormais inclinait à usurper les pouvoirs de l'Eglise, le pieux archevêque, désormais mourant lui écrivait encore: « *Souvenez-vous que* ***la gloire du prince Chrétien resplendit singulièrement lorsqu'il est fidèle au pieux service de ce Seigneur dont vient tout pouvoir****; gardez bien à l'esprit comment l'héritage de la paix, de la gloire, de l'exultation, revient à celui qui apaise les tempêtes de l'Eglise souffrante et à celui qui avec un prudent et fidèle respect fait que l'Epouse sacrée du Christ puisse rester unie à son Epoux dans la divine dilection. Mais n'oubliez jamais non plus comment provoque contre lui la colère toute-puissante du Seigneur celui qui ne voit pas avec un sentiment plein de commisération les agitations de l'Eglise et opère ou laisse opérer en elle des tumultes et des discordes ou, abusant de la puissance qui lui est accordée, favorise et avec son consentement renforce cette malice qu'il ne veut pas réprimer et éteindre; puisque c'est une chose certaine que* ***l'inimitié entre les deux pouvoirs est l'occasion indubitable de ruine pour les royaumes****, prétexte aux schismatiques et le signe certain que le royaume est maudit et en train de tomber* » ([6]). Paroles prophétiques que celles de Thibaud qui faisaient présager l'affrontement entre le prince et le futur archevêque si le premier ne renonçait pas à ses intentions d'opprimer l'Eglise anglaise. Henri d'autre part, espérait être vainqueur dans la lutte entre les deux pouvoirs en faisant justement élire archevêque de Canterbury son ami et chancelier Thomas Becket en pensant qu'en lui étant dévoué et fidèle il ne lui causerait pas d'oppositions et de désaccords.

La coutume à l'époque était encore que ce soit le souverain qui désigne l'évêque qui devait ensuite être approuvé par le Pape régnant. La lutte des investitures, comme déjà dit dans la partie précédente ([7]), avec le désaccord entre le Pape Alexandre III et Frédéric Barberousse, fait le fond de notre histoire (et ici il s'agissait précisément de l'investiture cléricale la plus importante d'Angleterre…).

La faveur dont Becket jouissait auprès du roi le désignait comme le plus probable successeur de Thibaud, tant est si bien que tous les courtisans l'appelaient déjà le futur archevêque. De son côté Becket répondait que la vie publique qu'il avait menée jusqu'alors semblait l'exclure d'une charge aussi sainte et terrible et qu'il connaissait quatre pauvres prêtres qui avaient plus droit que lui à cette dignité.

En général le clergé était opposé à l'élection du chancelier parce qu'il pouvait justement craindre, ne connaissant pas à fond Becket, qu'il prendrait davantage soin des intérêts de la couronne que de ceux de l'autel. Mgr Benigni écrit à ce propos: « La prévention du milieu ecclésiastique forcé par le roi à donner à Thomas la succession de Thibaud, fut étrange. La réputation du chancelier fidèle au roi pour réprimer les barons rupestres, fit craindre les prélats électeurs qui connaissaient bien Henri et qui croyaient bien connaître Thomas, que celui-ci devînt… un

instrument royal pour diminuer les droits et privilèges de la seigneurie ecclésiastique. La réalité montra ce que fut la haute mentalité de l'homme qui avait étudié le droit à l'université de Bologne d'où Barberousse tira les docteurs romanistes pour affirmer la "*lex regia*", et qui avait été à Rome toute frémissante de la rescousse ecclésiastique [inspirée de l'idée grégorienne…! n.d.a.] contre l'oppression césarienne. Peu, pensons-nous, ont vu clair dans cet état d'esprit du chancelier fait primat. **Alors tous se trompèrent: le roi dans ses espérances, le clergé dans ses craintes** » ([8]). D'autres opposaient le fait que Thomas avait été courtisan et soldat, oublieux presque de sa dignité ecclésiastique; ne serait-il pas peut-être plus dissipateur et dévorateur du troupeau que pasteur? Oserait-il s'opposer aux puissants laïcs, et aller à la rencontre de la colère de ses anciens amis? L'histoire montrera que les voies de Dieu ne sont pas celles des hommes; comme cela s'était déjà produit d'autres fois, Il pouvait se choisir des serviteurs fidèles et saints même au milieu du monde, parmi les soldats et avides courtisans.

Le roi resta ferme dans son intention de faire élire Becket comme primat d'Angleterre; ses protestations d'indignité et d'incompatibilité de sa vie passée avec la sainteté de la charge ne servirent à rien: Thomas comprenait que s'il ne voulait pas désobéir à Dieu il devrait, d'ici peu, rompre avec le roi. Il dit ouvertement à Henri II, quand celui-ci lui communiqua sa décision: "**Si Dieu veut par Sa disposition qu'il en soit ainsi, vous m'enlèverez très vite votre bienveillance. Rapidement vous me haïrez autant que vous m'aimez maintenant, puisque je ne peux pas accepter en conscience l'autorité que vous voulez vous arroger dans les affaires de l'Eglise**. Les envieux ne manqueront pas de se servir de cette occasion pour entretenir à jamais la discorde entre nous".

Le roi ne porta aucune attention aux paroles du chancelier et fit en sorte que les choses aillent selon son désir. Becket de son côté se refusait d'accepter, sachant par expérience à quelles luttes devait être préparé le primat d'Angleterre (l'exemple de St Anselme d'Aoste n'était pas très éloigné) et ne se sentait pas prêt à les soutenir. Becket finit par accepter seulement après l'insistance du cardinal légat Henri de Pise qui réussit à le persuader.

L'élection canonique venant d'avoir lieu, Thomas fut déclaré libre de tous les engagements et promesses de la cour. Le samedi de Pentecôte 1162 à Canterbury Thomas fut ordonné prêtre et le lendemain, dimanche de l'octave, en présence du fils aîné du souverain et d'un grand concours de monde et de noblesse, il reçut la consécration épiscopale de Henri, évêque de Winchester, le siège de Londres auquel revenait de droit la consécration du Primat étant vacant. L'un des premiers actes du nouvel évêque fut d'envoyer des légats au Pape Alexandre III, qui se trouvait à Montpellier, pour demander le pallium ([9]), symbole de la juridiction, qui lui fut tout de suite accordé. En voyant son élection approuvée par Rome, Thomas Becket devenait ainsi archevêque; il gardait cependant pour le moment la charge de chancelier du royaume.

### "Quatre yeux voient mieux que deux". Thomas Becket change son mode de vie

Investi de la nouvelle charge pastorale Becket dut réfléchir sur les graves obligations qu'elle comportait; il fut vite rempli du désir de l'accomplir avec tout le zèle dont il était capable. Regardant sa vie passée, il considérait comme perdu le temps consacré aux affaires du monde; il pria donc Dieu de le sanctifier afin qu'il puisse dignement travailler au service de l'Eglise et de son peuple. « Thomas chargea son fidèle clerc Herbert de Bosham de l'avertir de tout ce qu'il entendait dire de lui et de le corriger de tout défaut ou excès qu'il pourrait découvrir dans sa manière de faire en disant que "quatre yeux voient mieux que deux".

Désormais Thomas ne sera plus le léger et rapide chevalier, le guerrier intrépide, le noble splendide: il sera seulement le serviteur fidèle de Dieu » ([10]). La consécration épiscopale l'avait séparé du monde et des intérêts humains; à partir de ce moment il devait se donner tout entier au Christ, combattre pour Son honneur et pour la liberté de l'Eglise Son Epouse. L'archevêque, placé au sommet de toute l'Eglise anglaise, devait être lumière et sel pour illuminer et pour conserver; toutes les vertus devaient resplendir en lui, puisque les sujets se formaient sur le modèle du supérieur. En lui devaient se trouver l'abnégation des confesseurs et la fermeté des martyrs, car contre lui se déchaîneraient tous les ennemis de l'Eglise; tous les usurpateurs, tous les ambitieux et les voleurs le prendraient pour ennemi. Dans son humilité Becket se sentait

privé de ces dons et était conscient de les trouver seulement dans la plaie du côté du Rédempteur et dans l'amour de Jésus, parce que comme dit l'Apôtre *"qui donc nous séparera de l'amour du Christ? Est-ce la tribulation? est-ce l'angoisse? est-ce la faim, est-ce la nudité, est-ce le péril, est-ce la persécution, est-ce le glaive? … Mais en tout cela nous triomphons par Celui qui nous a aimés"* (Rom. VIII, 35). Thomas prit donc comme modèles Jésus et son prédécesseur Anselme.

La consécration épiscopale avait maintenant transformé Becket en un autre homme; le vieil homme avait cédé la place à l'homme nouveau qui s'était revêtu de Jésus-Christ. Dans les premiers mois de son épiscopat, il entra, afin de se perfectionner, au monastère des chanoines réguliers à Christchurch de Canterbury où l'on observait la règle de St Benoît. Là il se ceignit sous son vêtement d'un cilice qu'il porta jusqu'à sa mort et s'adonna à des pénitences et à des austérités très dures; court sommeil, maigre nourriture, longues prières, veilles presque continues. Il satisfaisait autant aux devoirs d'archevêque qu'à ceux de chanoine régulier de ce monastère; il avait coutume de dire "si jusqu'à maintenant nous avons vécu avec tiédeur ce fut par le feu de la jeunesse et par l'ignorance, mais désormais il ne nous reste plus aucune excuse".

Chaque jour, imitant Jésus, il lavait les pieds à treize pauvres puis les servait à table et en les congédiant leur donnait quatre pièces d'argent. Il doubla les aumônes déjà consistantes pour les pauvres et les abandonnés instituées par son prédécesseur Thibaud, de telle sorte que pratiquement toutes les dîmes de son Eglise étaient consacrées à cette œuvre. Il était l'ennemi de l'oisiveté, origine disait-il, de la plupart des vices qui affligent l'homme; ou il priait, ou il méditait, ou il lisait surtout les écrits de son saint prédécesseur Anselme dont il avait toujours avec lui un petit livre d'oraisons. Aux hérétiques et aux schismatiques il ne donnait jamais la paix mais il en combattait infatigablement les doctrines; il ne voulait pas traiter avec les excommuniés.

## Zèle pour le bien de l'Eglise et premiers désaccords

Il portait la plus grande diligence dans tout ce qui regardait l'Eglise, particulièrement dans l'ordination des clercs. Puisque celui qui se met dans l'état ecclésiastique sans avoir la vocation ne se perd pas seulement lui-même, mais entraîne avec lui beaucoup d'autres âmes et est cause de tant de scandales et douleurs pour l'Eglise, Thomas ne laissait accéder personne aux ordres sacrés sans l'avoir d'abord examiné personnellement. Il le faisait avec la plus grande sollicitude, ne se fiant pour cet examen qu'à lui-même, conscient que la responsabilité du mal ou du bien qui en dériverait retomberait sur les épaules de l'évêque; il examinait avec le plus grand soin la piété, la bonté de la vie, la doctrine du candidat. "Si un prêtre qui n'est pas bon cause du tort à l'Eglise, très souvent un prêtre ignorant lui en cause davantage encore; on comprend que ce serait injustice et iniquité de montrer aux peuples comme exemple dans le bien quelqu'un de mauvais et de donner aux gens comme maître quelqu'un privé de science" ([11]).

Parmi les autres soucis pour la restauration de l'Eglise anglaise il s'employa à procurer un nouvel évêque au siège de Londres - vacant depuis un an - en la personne de Gilbert Foliot, déjà évêque de Hereford. Ce dernier était l'ami de Becket et avait plusieurs fois dans le passé fait preuve d'attachement au Saint-Siège et de zèle pour la liberté de l'Eglise, de telle sorte que le primat s'employa à en obtenir l'élection par le Pape et à vaincre les répugnances de l'élu. "Gilbert fut finalement élu et tout d'abord fut merveilleusement d'accord avec son primat en soutenant les droits, en aidant les œuvres et en défendant les privilèges du siège de Canterbury contre l'ambition et la superbe des barons et de certains prélats. Si cette harmonie ne s'était jamais rompue, si ces deux cœurs généreux et faits pour la vertu avaient marché toujours de concert, si les passions de l'un n'en étaient pas venues à troubler la paix, l'Angleterre n'aurait peut-être pas eu à pleurer sur le sanctuaire profané, sur la religion avilie. (…) Les destinées futures de l'Angleterre étaient aux mains de trois hommes, un saint, un faible, un mauvais; Thomas de Canterbury, Gilbert de Londres, Roger d'York ([12]). L'union et la concorde de ces trois auraient fait fleurir le royaume dans la paix et dans l'abondance, auraient remis à l'honneur et en puissance l'Eglise, auraient mis un frein infranchissable à l'avidité des seigneurs, mais l'esprit malin les sépara et il en résulta des malheurs pour la patrie, pour la couronne, pour le sanctuaire. Ce fut grande providence que les douleurs et la mort de Thomas détruisirent les iniquités de

Roger et rendirent Gilbert à la vertu, puisque le sang des martyrs est toujours fécond" ([13]).

Becket analysa l'œuvre de ses prédécesseurs et voyant qu'ils avaient parfois donné des terres et des droits à des barons et à des puissants de leurs familles de manière injuste, il s'efforçait de récupérer à l'Eglise les biens perdus et d'en racheter les droits. Quand la justice ou la prudence le réclamaient, connaissant la nonchalance arrogante et la superbe des barons, il leur parlait avec franchise et même avec force, sans considérer les titres, les mérites ancestraux, la puissance ou la fierté; il usait d'indulgence avec ceux qui étaient disposés à reconnaître leur tort, tandis qu'avec les violents et les endurcis, il se montrait inexorable. Sévère avec les oppresseurs des pauvres, très sévère avec les voleurs de leurs biens, il considérait comme faites à lui-même les injures faites à ceux qu'il avait coutume d'appeler avec une ardente affection "maîtres, frères, fils". Inutile de dire que cette manière d'opérer lui procurait l'aversion de ceux qui se croyaient offensés dans des droits qui ne leur appartenaient même pas, et beaucoup voulaient se venger de lui. De nombreux clercs courtisans commencèrent à le craindre ayant peur de perdre leurs bénéfices, peut-être acquis avec simonie. "Mais comment attaquer un homme qui avant de réformer les autres s'était réformé lui-même? Comment se vexer des bonnes œuvres d'un homme qui donnait l'exemple de chaque belle vertu comme s'il s'agissait de caprices vaniteux, qui paraissait non le maître de ses biens mais le dispensateur et l'administrateur des pauvres? Et ce qui donnait le plus à penser, comment accuser aussitôt d'usurpation de droits celui qui en avait eu jusqu'à hier en main la garde et la protection? Il connaissait les lois, il avait donné tant de preuves de fidélité à son prince que ç'eut été un mauvais conseil que d'essayer de le mettre en doute. Nombreux et puissants certainement étaient les ennemis de Thomas, d'abord freinés par son grand pouvoir, ensuite affaiblis par sa vertu" ([14]). Puisqu'il jouissait encore de l'estime et de l'amitié du roi qui l'aimait comme son serviteur et ministre fidèle, pour perdre Thomas il fallait tromper Henri; enlever l'affection du cœur du souverain et y substituer la jalousie et la haine; c'est à cela que s'employèrent avec ruse les ennemis de Becket.

Tout ce que l'archevêque faisait était interprété à tort et à travers. Sa piété était considérée comme de la superstition, sa justice

*St Thomas Becket retourne en Angleterre*
*(psautier anglais du XIVème siècle)*

comme de la cruauté, son zèle pour l'intégrité des droits ecclésiastiques superbe ou avarice, l'austérité de sa vie et son changement de mœurs était montré comme une hypocrisie pour dominer les ignorants et les crédules. La faveur du roi retenait beaucoup de ceux qui s'estimaient blessés par lui, mais certains, plus courageux, passèrent la Manche (puisque le souverain se trouvait sur ses terres du continent) et vinrent à murmurer des soupçons à ses oreilles en déplorant le "désir effréné de dominer du nouvel archevêque", insinuant aussi que Becket voulait s'approprier le pouvoir suprême. Ces ragots ne manquèrent pas de faire du mal: entendus d'abord comme calomnies, puis avec indifférence, ils finissaient par être crus au moins en partie et à enraciner le soupçon dans le cœur de Henri ([15]), mais il se réserva de traiter la chose une fois rentré dans sa patrie. Quand Henri II retourna en Angleterre il rencontra avec fête et allégresse son ancien chancelier, qui lui ramena son fils dont il s'occupait de l'éducation. Indescriptible fut l'affection avec laquelle les deux vieux amis s'embrassèrent; tout soupçon avait disparu de l'esprit du roi, qui ne se rassasiait pas de donner des signes d'honneur et de familiarité à l'archevêque, si grande était encore sur son âme le pouvoir et l'influence de Becket. Les mauvaises langues se turent remettant à un moment plus favorable leurs accusations. En tout cas ce fut la dernière rencontre où le roi d'Angleterre se montra avec l'archevêque de Canterbury tel qu'il s'était toujours montré avec son chancelier. Henri II aurait dû se rendre compte du changement de son ancien ministre, comprendre avoir désormais devant lui un homme en rupture avec le passé, mais il préféra fermer les yeux…

Vers la Pentecôte de 1163 le Pape Alexandre III avait convoqué un Concile à Tours, auquel prirent part 17 cardinaux, 124

évêques et 414 abbés. Thomas Becket, en tant que primat de Canterbury, s'y rendit comme représentant de tout le royaume; il y fut accueilli avec grand honneur et respect par tous les présents et le Pontife lui montra des signes particuliers d'affection et d'estime. Dans ce concile certaines erreurs de l'époque furent condamnées et la position d'Alexandre III contre l'antipape Victor que Barberousse avait fait élire (c'était à une période de schisme) fut renforcée ([16]). A Tours se manifesta aussi l'inconciliable contraste entre Canterbury et York pour le primat en Angleterre: l'archevêque Roger se mettrait jusqu'à la fin du côté du roi, contre Thomas Becket ([12]).

Ce fut au retour du concile que Becket, voyant la difficulté de remplir en même temps le double office d'archevêque de Canterbury et de chancelier, décida de renvoyer au roi le grand sceau de l'Etat, en lui demandant de nommer un autre chancelier à sa place. Sa résolution était prise avec l'intention d'accomplir au mieux ses devoirs, mais le roi la prit comme une offense. La faveur des princes, observent certains, est un poids dont on ne peut pas se décharger quand on veut. Henri se considérait comme injurié qu'un homme par lui comblé de grâces ne soit pas plus jaloux des charges qui lui étaient confiées, et commença à concevoir envers lui une aversion qui n'attendait qu'une étincelle pour se changer en haine, comme Thomas lui-même l'avait prédit avant d'être élu archevêque.

L'année 1163 se termina pour Becket par la consécration de deux évêques pour les sièges de Worchester et de Hereford depuis longtemps vacants et pour lesquels il avait dû insister longuement auprès de Henri afin qu'il laisse au clergé la liberté pour l'élection canonique. Roger de Gloucester fut élu évêque de Worchester, Robert de Melun, savant célèbre de son temps, fut fait évêque de Hereford.

(A suivre).

## Notes

1) Le Chancelier "outre la garde du grand sceau, avait alors la jouissance des prélatures et abbayes vacantes, administrait les baronnies retournées à la couronne, siégeait au conseil même s'il n'était pas appelé et, comme un premier ministre, signait n'importe quelle commission, document ou patente et intervenait dans l'expédition de toutes les affaires importantes". ABATE PIETRO BALAN, *San Tommaso di Cantorbery e dei suoi tempi*, Tip. Dell'Imm. Concezione, Modena 1867, pp. 36-37.

2) BALAN, *op. cit.*, p. 38.

3) BALAN, *op. cit.*, pp. 39-40.

4) C'est ce qu'écrit le biographe contemporain Guglielmo Fitz-Stephen, cité par Balan (*op. cit.* p. 40).

5) Cf. *I Plantageneti*, dans la série "Le grandi famiglie d'Europa", Mondadori 1973, p. 23.

6) Lettres citées par BALAN, *op. cit.*, pp. 76-78.

7) Cf. *Sodalitium* n° 43, pp. 71-75. Si le lecteur désire en savoir plus sur la question des investitures ecclésiastiques il peut consulter ce que j'ai déjà écrit à ce propos dans la vie de St Grégoire VII. Cf. "*Nous nous reverrons à Canossa... saint Grégoire VII et son époque*", 2ème partie, in *Sodalitium* n° 32, pp. 3-26 en particulier les paragraphes sur la réforme grégorienne et sur la fin de la lutte pour les investitures.

8) Mgr UMBERTO BENIGNI, *Storia sociale della Chiesa*, vol. V, La crisi medievale, Francesco Vallardi, Milano 1933, p. 235.

9) Le pallium est un ornement en forme de bande circulaire de laine blanche, ornée de croix et de franges noires qui pendent antérieurement et postérieurement. Il est porté sur la chasuble durant les fonctions liturgiques par le Pape, les patriarches et les archevêques. Il est le signe de la juridiction archiépiscopale et n'est toujours donné que par le Souverain Pontife puisque toute juridiction dans l'Eglise, sur la terre, vient de lui.

10) BALAN, *op. cit.*, p. 83.

11) BALAN, *op. cit.*, p. 100.

12) Il a déjà été question de lui dans la première partie de cet article. Cf. *Sodalitium* n° 43, p. 75.

13) BALAN, *op. cit.*, p. 111.

14) BALAN, *op. cit.*, p. 103.

15) En général on disait que la calomnie ne plaisait pas à Henri II, dont on raconte cet épisode. A quelqu'un qui pensait gagner sa faveur en parlant mal de l'évêque de Worchester, le roi répondit de la manière suivante: "Peut-être crois-tu, espèce de canaille, que puisque je peux dire ce qui me plaît à un membre de ma famille ou à mon évêque, toi ou n'importe qui d'autre pouviez faire de même, en le calomniant et en le menaçant? C'est avec peine que je me retiens de t'arracher les yeux!" (in JOHN HARVEY, *I Plantageneti*, Dall'Oglio 1965). Ceci explique la grande amitié démontrée à cette occasion à Becket, malgré les calomnies entendues contre lui.

16) D'après certains auteurs à l'occasion du concile de Tours, St Thomas Becket, essaya d'être relevé de sa charge pastorale par le Pape, puisqu'il lui semblait même que son élection avait eu lieu par inspiration du roi. Alexandre III refusa la démission de Becket mais, pour en apaiser la conscience délicate, voulut remédier à toutes les irrégularités en lui donnant à nouveau par main ecclésiastique la charge pastorale. Il n'existe pas de documents de cet événement, mais seulement des témoignages oraux. Cf. BALAN, *op. cit.*, p. 138.

**La question juive**

# LETTRE OUVERTE AUX JUIFS POUR LEUR CONVERSION

*Par M. l'abbé Curzio Nitoglia*

## Introduction

Nicodème, Joseph d'Arimathie, Paul de Tarse et de nombreux autres rabbins et éminents membres de la Synagogue ont embrassé au cours des siècles la foi chrétienne et, en reconnaissant en Jésus le Messie attendu par les saints Patriarches et les prophètes, ont abandonné le culte pharisaïque.

Avec le présent article, modelé sur les trois *Lettres d'un rabbin converti* de Paul-Louis-Bertrand Drach, j'entends vous offrir, ô Juifs, une occasion de réflexion: que, avec la grâce de Dieu, celle-ci puisse se transformer en conversion à la vraie Foi, la Foi catholique, qui n'est rien d'autre que la foi israélite de vos pères, celle-même professée par Abraham, Isaac, Jacob, et accomplie en Jésus-Christ.

«La Religion catholique... est celle de nos ancêtres, laquelle a reçu son dernier développement à la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ce Messie promis tant de fois à notre nation» ([1]). Jésus Lui-même l'a déclaré: «*Ne pensez pas que Je sois venu abolir la Loi et les Prophètes; Je ne suis pas venu les abolir, mais les accomplir*» ([2]). En effet l'Ancien Testament dont Dieu vous a constitués les conservateurs dans l'intérêt de l'Evangile renferme toutes les vérités du Christianisme.

Que Dieu veuille vous faire la grâce de le lire, dégagés de l'actuel aveuglement prophétisé par les prophètes en punition de votre désobéissance ([3]). Et puisque vous reconnaissez l'authenticité de ce texte, ouvrez-le et lisez-le sans préjugés. Vous pourrez ainsi voir une longue série de prophéties qui décrivent, longtemps avant et avec une précision impressionnante, les moindres détails de l'œuvre de la Rédemption; de plus, certains chapitres des Psaumes et d'Isaïe, sont de véritables proto-Evangiles. Votre obstination vous soumet depuis environ deux mille ans à la punition dont vous avait menacée Moïse lui-même, de *tâtonner en plein midi* ([4]), c'est-à-dire quand brille la lumière de l'Evangile.

Mais sachez que le juste de l'ancienne Loi, seul *vrai israélite*, n'attribuait pas au Messie qu'il attendait la mission de donner au Juif le royaume terrestre sur le monde entier, comme l'enseigne au contraire la Synagogue actuelle.

L'Israélite vraiment converti retrouve dans l'Eglise du Christ les cérémonies de l'antique Synagogue, qui était, dans l'ancienne économie, la vraie Eglise de Dieu. Quand il écoute les lectures divines, il se souvient de ses ancêtres, dont il est question ici. L'Eglise comme l'ancienne Synagogue mosaïque (qui n'a rien de commun avec l'actuelle Synagogue rabbinique et antichrétienne), récite des prières, matin et soir, avec le Symbole de la Foi ([5]). L'une et l'autre ont l'habitude de réciter une bénédiction avant les repas, et une action de grâces après. L'une et l'autre solennisent la Pâque (figurée dans la Synagogue et réalisée dans l'Eglise). Le cinquantième jour après Pâques, la Pentecôte, rappelle la promulgation de la Loi de Dieu aux Juifs et l'effusion de l'Esprit Saint sur les Apôtres. Le prêtre catholique, comme le sacrificateur juif, endosse, durant les Offices sacrés, des ornements particuliers; l'un et l'autre se lavent les mains avant de commencer le Sacrifice; l'un et l'autre ont l'obligation d'étudier la Loi divine et de l'enseigner; l'un et l'autre ont le droit de bénir le peuple. L'Eglise prie au nom et par les mérites de Jésus, qui s'est sacrifié sur la Croix; la Synagogue mosaïque priait au nom et par les mérites d'Isaac, figure de Jésus. Le Sacrifice de la Messe offert le matin, et la visite au très Saint Sacrement le soir, rappellent le *Sacrifice perpétuel* offert en holocauste, matin et soir, au Temple de Jérusalem, qui n'était autre qu'une figure de l'"*Oblatio munda*" ([6]). A l'Eglise, les jours de fête on explique aux fidèles en langue vulgaire l'Evangile du jour; la Synagogue, après le retour de la captivité babylonienne, avait des interprètes qui traduisaient en chaldéo-syriaque, (alors langue vulgaire de votre nation), la section du Pentateuque et du prophète du jour. A l'église, durant la lecture de l'Evangile du jour, on se tient debout, comme à la synagogue durant la lecture du Pentateuque; tant à l'église qu'à la synagogue on récite publiquement les Psaumes; cependant il faut rappeler qu'il existe une analogie entre les deux et non une identité: l'Eglise en effet possède la réalité, alors que la Synagogue

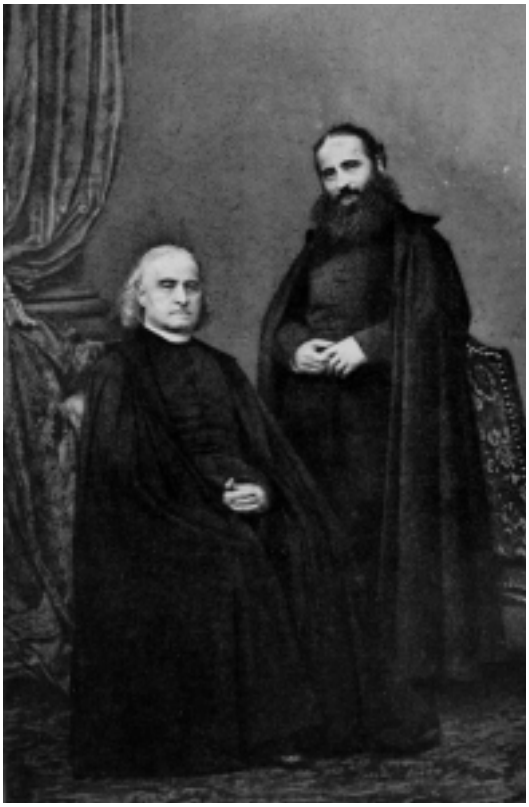

*A droite, le Père Marie-Alphonse Ratisbonne, à qui apparut Marie telle qu'elle est représentée sur la Médaille Miraculeuse, dans l'église St André delle Fratte à Rome, le 20 janvier 1842, et qui le convertit*

n'a que les figures. «Je ne parle pas des pratiques superstitieuses de la Synagogue rabbinique, fruit des rêveries du Talmud...» ([7]).

**Le dogme de la très Sainte Trinité**

Il faut aussi rappeler que l'Eglise n'adore que le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, dont la Synagogue actuelle a perdu la notion, comme Jésus Lui-même l'avait déjà enseigné: «*Vous* [pharisiens et rabbins, n.d.r.] *ne connaissez ni Moi, ni mon Père: si vous Me connaissiez, vous connaîtriez aussi mon Père*» ([8]).

La Trinité des Personnes dans l'Unité de la Nature, est déjà annoncée IMPLICITEMENT par Moïse, par écrit, dans le Deutéronome: «*Ecoute, ô Israël! Jahweh, notre Dieu, Jahweh un*» ([9]). Il y a ici une triple répétition du nom du Seigneur (*Jahweh*, Dieu, *Jahweh*), «le commentaire Behhaï dit expressément que Moïse énonce ainsi l'Unité de Dieu, ...et la très Sainte Trinité» ([10]). En outre le dogme Trinitaire est exprimé aussi dans la Genèse: «*Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance*» ([11]). Le chapitre XVIII de la Genèse est encore plus formel. «*Or le Seigneur lui apparut (à Abraham) dans les plaines de Mambré, quand il était assis à l'entrée de la tente, par une grande chaleur du jour. Levant les yeux, il s'aperçut que trois hommes se tenaient près de lui. Dès qu'il s'en aperçut il courut au-devant d'eux ..., et il se prosterna en terre; et il dit: "Mon Seigneur, je te prie, si j'ai trouvé grâce à tes yeux, n'outrepasse pas ton serviteur. Permettez que l'on apporte un peu d'eau, et lavez vos pieds, ensuite vous continuerez votre marche, puisque vous êtes venus à passer auprès de votre serviteur..." ...Abraham alla en toute hâte à sa tente vers Sara, et lui dit: "Pétris vite trois mesures de fleur de farine, et fais des pains...". Quand ils eurent mangé; ils lui demandèrent: "Où est Sara ta femme? (...) L'un d'eux* [Dieu, n.d.r.] *dit: "Je reviendrai ...à toi dans un an, et Sara, ... aura un fils...". Et Sara s'en moqua intérieurement ...Et Jahweh dit à Abraham: "Pourquoi Sara s'est-elle moquée?.... Y a-t-il une chose trop difficile pour Yahwé?" ...Cependant Sara nia, disant.... Mais le Seigneur dit: "Non tu t'es moquée"»* ([12]).

Un Père de l'Eglise, commente: «Voici soudain que la Majesté incorporelle descend en terre, sous la personne de trois hommes. Abraham se hâte d'aller à leur rencontre; il tend vers eux des mains suppliantes, il baise leurs genoux, et il dit: "*Seigneur, si j'ai trouvé grâce devant toi, ne passe pas devant ton serviteur sans t'arrêter*". Vous voyez qu'ABRAHAM COURT A LA RENCONTRE DE TROIS, ET QU'IL EN ADORE UN» ([13]). Le Saint Docteur continue: «ABRAHAM CONNUT, PAR LA VUE DE CES TROIS HOMMES LE MYSTERE DE LA SAINTE TRINITE; et s'il les adora comme un seul, c'est qu'il n'ignorait pas que dans ces trois personnes il n'y a qu'un seul Dieu» ([14]).

«Ces nombreux témoignages, mes chers frères, ne vous permettent plus de douter que le dogme de la Sainte Trinité ne fût toujours admis dans notre nation; mais avant la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ ce "secret de Jahweh" n'était connu que d'UN PETIT NOMBRE... Le sublime Mystère de la Trinité du Dieu unique, ne devait être enseigné PUBLIQUEMENT qu'à l'époque de l'Avènement du Messie...» ([15]).

Les extravagances que les rabbins emploient pour expliquer l'alternance du singulier et du pluriel, à l'égard de *Jahweh*, qui apparut en trois Personnes, prouvent leur grand embarras. «Ils ont l'air de ces enfants qui témoignent leur répugnance par les gri-

maces les plus risibles, à la vue de la coupe salutaire qui doit leur rendre la santé» ([16]).

**Commentaires rabbiniques et commentaires patristiques**

«Dans cet examen attentif du texte [de la Sainte Ecriture, n.d.r.], écrivait Drach, où pour la première fois de ma vie, je m'étais mis hors de page des commentaires rabbiniques, je vis clairement que toutes les prophéties ne forment... qu'un grand cercle de la circonférence de quatre mille ans, dont tous les rayons aboutissent au centre commun qui n'est, et ne peut être, que Notre-Seigneur Jésus-Christ. ...Tel est l'objet et l'unique but de toutes les prophéties» ([17]). Mais avec la venue du Messie une portion de vos pères, les Pharisiens, quittèrent la Synagogue mosaïque, le "*Verus Israel*". Abusant de leur autorité, ils se déclarèrent dès le début contre Jésus-Christ, ils abandonnèrent ainsi la vraie Religion, devenue universelle et non plus l'apanage d'un seul peuple, se détachant également ainsi de tous les autres peuples. Ceux qui croyaient au Messie à venir et ceux qui croient au Messie venu, appartiennent à la même Religion: l'Ancienne et la Nouvelle et Eternelle Alliance, c'est-à-dire à la Religion catholique. «Bien loin d'abjurer la Religion de ses pères, l'Israélite qui devient catholique, est un de ces enfants égarés que le repentir ramène dans la maison paternelle» ([18]).

**Les Prophéties messianiques à la lumière de la Tradition de l'Ancienne Synagogue mosaïque**

Israélites qui avez abandonné l'Ancienne Alliance, vous refusant d'accepter son perfectionnement: la Nouvelle et Eternelle; vous cheminez dans les ténèbres, alors que vous offrez aux autres nations le spectacle lumineux des deux colonnes qui vous précèdent: vos prophéties et vos Traditions ([19]). Ouvrez enfin les yeux à la Vérité, pour pouvoir avoir la joie de vous exclamer avec l'un de vos frères par le sang et non par la Foi: «*Nous avons trouvé Celui de qui Moïse a écrit dans la Loi et ensuite les Prophètes, "Jésus, fils de Joseph de Nazareth"*» ([20]). Les mots que vos pères ont prononcé: «*Sanguis ejus super nos et super filios nostros*», répétez-les vous aussi, cependant non sur un ton audacieux comme il y a deux mille ans, mais avec un respect religieux; avec toute la confiance que l'on doit à la miséricorde divine.

«Oui, s'exclame Drach, notre Dieu, notre Sauveur, que votre Sang..., soit à jamais sur nous et sur nos enfants pour effacer nos iniquités, ...Prosternez-vous donc, mes chers frères, devant cet homme-Dieu... C'est par Lui seul que vous pouvez être *enfants d'Abraham* [aussi dans la Foi, n.d.r.] ([21]). Et alors quelles bénédictions n'attirerez-vous pas sur tous les hommes! car, si notre chute, - comme dit St Paul - fut un si grand profit spirituel pour les Gentils, que ne leur vaudra pas la conversion de notre nation entière? ([22]). Examinez sans préventions notre sainte Religion. Bien loin de s'envelopper de ténèbres, comme le Rabbinisme talmudique, Elle aime le grand jour. Vous vous convaincrez que la Religion a toujours été la même, en connaissant deux étapes de la même route: l'une encore imparfaite et préparatoire; l'autre parfaite et définitive. Cette Religion a toujours été présidée, (dans l'Ancienne comme dans la Nouvelle Alliance, n.d.r.) par un Chef visible sur la terre, tenant son autorité de Dieu même; que nos ancêtres jusqu'aux âges les plus reculés, ont distingué trois Personnes dans l'Unité de l'Essence divine; la Personne *seconde dans le nombre*, comme disaient nos anciens Docteurs, devait venir au monde pour nous réconcilier avec le Ciel, en nous délivrant de la *puissance des ténèbres* ([23]), et en nous soumettant le démon: telle est la *domination de la terre* qui nous était promise [et aucune autre de type terrestre et temporel, n.d.r.]; que ce Rédempteur... devait être... un *homme-Jahweh*, *Fils de l'homme* dans le temps; Fils de Dieu dans l'éternité, né de la plus pure et la plus sainte des Vierges, sans la participation d'aucun homme, par la toute-puissance divine; que Jésus-Christ est venu à l'époque fixée pour l'Avènement du Messie; enfin que toute la vie et la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ ne furent que l'accomplissement de ce que la Tradition avait enseigné d'avance au sujet du Messie d'Israël» ([24]).

**Seule la Religion chrétienne est aussi ancienne que le monde**

En quoi croyaient vos ancêtres? En un seul Dieu. Qu'attendaient-ils? Le Rédempteur d'Israël. Et qui devait être ce Rédempteur? *Jahweh*. Interrogez vos pères et ils vous instruiront: le juif pour être justifié devait croire au Messie qui devait venir, comme le chrétien doit croire au Messie qui est venu ([25]). St Augustin a écrit: «Bien que

les temps aient changé, bien qu'ait été annoncé, dans les temps passés, comme futur le Mystère de la Rédemption, qui maintenant est annoncé comme accompli, la Foi n'est pas changée pour ce motif: ainsi, bien que avant la Venue du Rédempteur Jésus, la vraie Religion avait été pratiquée sous d'autres noms et au moyen d'autres symboles qu'après Sa Venue, bien que dans le passé elle avait été proposée de manière plus voilée, et que maintenant elle soit prêchée plus clairement; cependant IL N'Y A JAMAIS EU QU'UNE SEULE RELIGION QUI A TOUJOURS ETE LA MEME. Celle qui s'appelle aujourd'hui Religion chrétienne existait déjà chez les anciens, et n'a jamais cessé de subsister dans le monde, depuis le premier homme jusqu'à l'Incarnation de Jésus-Christ, qui est le temps dans lequel la vraie Religion, qui dans le passé était l'Ancienne Alliance, a commencé à porter le nom de chrétienne» ([26]). En effet, tout ce que l'Eglise catholique enseigne se retrouve dans vos plus anciennes Traditions.

Le Talmud veut étouffer la Tradition vraie de l'Ancienne Synagogue mosaïque dans un déluge de contresens et de mensonges; la Tradition vraie est souvent défigurée par les additions rabbinico-pharisaïques.

Dans les pages suivantes il faudra discerner la vraie Tradition des ajouts rabbiniques.

**Cabale authentique et Cabale impure**

Cabale signifie tradition, enseignement oral. Il faut cependant distinguer la Cabale ou Tradition authentique, de la Cabale pervertie au sens ésotérique et démoniaque; la première est la Tradition catholique, révélée par Dieu à Adam, conservée et transmise par l'Ancienne Synagogue mosaïque (vraie Eglise de Dieu dans l'Ancien Testament). La seconde est la gnose ([27]) ou ésotérisme. Comme l'enseigne don Julio Mienvielle: «De la Tradition orale adamique ou primordiale (...) sous l'instigation de l'Esprit du Mal, naquit une tradition impure, la tradition gnostico-cabalistique» ([28]). La vraie Tradition fut communiquée à l'homme en trois économies successives: 1ª) Tradition primordiale (Adam). Elle n'a rien à voir avec la tradition ésotérique de Guénon, Evola, Schuon, Ananda Coomaraswamy, Mordini... (*Quorum nomen Legio est*) ([29]). 2ª) Loi mosaïque. 3ª) Loi évangélique.

La Tradition de la Synagogue Antique se divisait en deux branches: la Tradition talmudique, (non encore corrompue dans le sens antichrétien par les Pharisiens). Comme une espèce de Théologie morale, elle fixait le sens de la Loi écrite (*Thora*); c'est une seconde Loi, donnée oralement à Moïse sur le Sinaï. Et la Tradition dogmatique et mystique, ou vraie Cabale, qui traitait de la Nature de Dieu, de ses attributs.

On peut lire à ce propos ce qu'écrit Drach, véritable autorité en la matière: «(Il existe) une Cabale vraie et sans mélange, qui s'enseignait oralement [et en privé, entre Docteurs seulement, n.d.r.] dans l'ancienne Synagogue et dont le caractère est franchement chrétien [c'est-à-dire qu'elle annonçait Jésus-Christ comme seconde Personne de la Sainte Trinité, n.d.r.]. Il existe une seconde Cabale, fausse, pleine de superstitions ridicules et en outre s'occupant de magie et de médecine... Telle qu'elle est devenue entre les mains des rabbins de la Synagogue infidèle» ([30]).

Toujours selon Drach, au retour de la captivité de Babylone (538 avant J.-C.), le prophète Esdras mit par écrit la Cabale orale dans soixante-dix volumes, qui n'étaient pas rendus publics; une grande partie des restes qui en étaient conservés a été perdue. Ils fournirent d'abondantes preuves en faveur de tous les principaux articles de la Foi catholique, de telle manière que l'on peut essayer de convaincre les juifs avec les mêmes livres dans ce qu'ils conservaient d'encore non altéré, et c'est justement ce que j'essayerai de faire dans les pages suivantes. «Mais ici se présente une question. Comment peut-on reconnaître les restes de l'ancienne et vraie Cabale au milieu du fatras rabbinique où ils sont comme perdus? (...) La règle est que... toutes les fois qu'un passage exprime un article de la croyance catholique, ...en termes dont on a pas besoin de forcer le sens, vous pouvez être certain que ce passage n'a pas été fabriqué par les rabbins. (...) A moins de faire violence au texte des précieux morceaux qui nous restent de la Cabale ancienne, il faut convenir que le dogme chrétien y est professé aussi nettement que dans les livres des Pères de l'Eglise» ([31]).

En ce qui concerne la Tradition talmudique, donnée oralement à Moïse sur le Sinaï avant d'être corrompue par les rabbins, son texte ou explication s'appelle *Mishna* et fut mise par écrit en 190 après J.-C. alors que le commentaire du texte ou Mishna, s'appelle *Ghemara*, et se subdivise à

son tour en *Ghemara de Jérusalem* (écrite en 300 après J.-C.) et en *Ghemara de Babylone* (écrite en 500 après J.-C.) ([32]).

**La Très Sainte Trinité dans les Prophéties de l'Antique Synagogue mosaïque**

«La doctrine de la Sainte Trinité... était de tout temps reçue dans notre nation. Quand Notre-Seigneur Jésus-Christ donne à Ses Apôtres qu'Il avait choisis parmi nos frères, la mission de prêcher Son saint Evangile aux nations, Il leur dit: "*Baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*". Il semble qu'Il ne leur révèle pas la doctrine de la sainte Trinité; Il leur en parle comme d'un article de Foi connu et admis parmi les enfants d'Israël [explicitement par les *majores* et implicitement par les simples, n.d.r.]» ([33]). Le premier verset de la Genèse: «*In principio fecit Deus cœlum et terram*» ([34]) peut se traduire, d'après les Docteurs de l'Antique Synagogue: «Par le Principe (*berêschit*) Dieu créa le ciel et la terre». Et comme l'Evangile est le vrai commentaire de l'Ancien Testament, il doit nous expliquer ce qu'est le Principe (*rêschit*), par lequel le monde fut créé. L'Evangile nous répondra que c'est le Verbe Eternel «*Le Verbe était dans le Principe*» ([35]). St Jérôme aussi commente à ce propos: «Plusieurs croient... que le texte hébreu porte: "*Par le Fils, Dieu créa le ciel et la terre*". Ce n'est pas que le Christ soit ici EXPRESSEMENT nommé; mais le sens du premier mot de l'Ecriture sainte, aussi bien que le commencement de l'Evangile de St Jean l'annonce suffisamment et IMPLICITEMENT» ([36]). Mais le fait le plus singulier est que le principal livre cabalistique - dans lequel se trouvent des restes de la première Cabale vraie au milieu des ajouts rabbiniques, qui ont essayé de les étouffer - le *Zohar*, dit formellement que le mot *rêschit* est un des noms de la divinité, et qu'il désigne le *Verbe*, la *Sagesse éternelle* ([37]). Ce mot (*rêschit*) a pour préfixe la lettre servile (*beth*), qui dans la grammaire hébraïque, s'ajoute au commencement des mots et qui tient la place des propositions. Cette lettre, dont la valeur numérique est: deux ou deuxième; parce que le Principe a deux natures, et qu'il est le deuxième dans l'ordre du nombre, après le Père. Enfin que *berêschit* est au singulier parce qu'il dénote une seule Personne.

Drach cite de nombreux autres passages du *Zohar* sur la première partie de la Genèse, qui répètent le même concept ([38]).

Si le premier verset de la Genèse annonce la Trinité, le second nous fait connaître IMPLICITEMENT l'Esprit-Saint. «*Et l'Esprit de Dieu*, ou plutôt: *L'Esprit-Dieu planait sur la superficie des eaux*» ([39]). Et voici ce que dit au sujet de ce verset le Talmud, au traité *Hhaguiga:* «*Sous la forme d'une COLOMBE qui plane sur ses petits sans les toucher*» ([40]). Rabbi Salomon Yarhhi, dans son commentaire sur la Bible, donne un grand développement à ce que dit le Talmud sur le second verset de la Genèse: «Le trône de la divinité, se tenait en l'air et reposait légèrement sur la superficie des eaux, par la vertu de l'Esprit de la bouche de Dieu..., par son Verbe, SOUS LA FORME D'UNE COLOMBE...» ([41]).

**Le nom de Jahweh**

*JHWH* est le Tétragramme sacré qui indique le nom de Dieu; le *Zohar*, cité par Drach enseigne que *Iod, He, Vave, He*, sont les quatre lettres du nom de *Jahweh*, et selon Drach, il cite les quatre lettres à la place du nom de Dieu pour indiquer la Très Sainte Trinité, en effet:

1°) *Iod*, est le symbole du Premier Principe, Dieu le Père.

2°) *He*, dénote par sa configuration la descente aux Enfers suivie de l'Ascension au Ciel: symbole de Dieu le Fils, "*Qui descendit ad inferos, ascendit ad cœlos*".

3°) *Vave*, correspond à la copule "*et*", elle est le symbole de Dieu le Saint-Esprit «*Qui procède du Père "et" du Fils*».

4°) La seconde *He*, répétée après *Vave*, désigne la seconde nature, la nature humaine de Notre-Seigneur Jésus-Christ, "*Qui incarnatus est de Spiritu Sancto*" ([42]).

Cette explication du Tétragramme est confirmée par une myriade de témoignages de rabbins de l'Ancienne et vraie Synagogue ([43]).

**Encore sur la Très Sainte Trinité**

Le Deutéronome annonce aussi implicitement le Mystère Trinitaire, en effet il proclame: «*Ecoute, ô Israël, Jahweh, élohênou, Jahweh, est un*» ([44]). Drach commente que la triple répétition du nom du Seigneur est contraire à l'usage de la langue hébraïque ([45]). Le commentaire plus précis de ce verset, qui embarrasse beaucoup les rabbins de la Nouvelle Synagogue antichrétienne, est celui fourni par St Jean: «*Il y a trois qui rendent témoignage*

*dans le ciel, le Père, le Verbe et l'Esprit-Saint. Et ces trois sont la même chose*» ([46]).

**La question messianique**

On a ainsi démontré que vos pères croyaient à la Trinité des Personnes dans l'Unité de la Nature. Maintenant il faut démontrer qu'ils croyaient aussi que le Messie devait être l'une de ces trois Personnes, unie indivisiblement à un corps, formé dans le sein d'une Vierge, par la seule Toute-Puissance de Dieu, sans aucun concours humain; et que les caractères qu'ils attribuaient au Messie se retrouvaient dans la Personne de Jésus-Christ ([47]). Le Messie dont vous parlent vos rabbins actuels est un Messie défiguré par les superstitions talmudiques et rabbiniques antichrétiennes: «Il sera... un homme du sang de David, ...il n'atteindra pas à la perfection de Moïse..., l'objet de sa mission ne sera pas d'effacer le Péché Originel... mais de délivrer Israël dispersé, de la captivité où le retiennent les nations; de le ramener dans la Terre-Sainte, ...de réédifier Jérusalem et son Temple, et enfin d'établir un règne temporel qui durera autant que le monde, et pendant lequel toutes les nations seront assujetties aux Juifs... Le Messie ne subira point de mort violente. Il épousera plusieurs femmes, et il aura des enfants qui lui succéderont après un règne très long» ([48]). Il faudrait faire attention à la vraie Tradition de vos Pères, pour vous convaincre que le vrai Messie est très différent du Messie mythique inventé par les Pharisiens en haine de Jésus-Christ.

**Divinité du Messie et son Incarnation**

«La Tradition dans l'Ancienne Synagogue mosaïque a constamment enseigné la Divinité du Rédempteur promis. Les Juifs étaient tellement pénétrés de cette Vérité qu'ils ne pouvaient pas séparer l'idée de Fils de Dieu, de celle du Messie. Tous attendaient un Oint, Fils de Dieu. C'est ce qui explique cette interpellation que le Prince des Prêtres adresse à Jésus-Christ: "*Je vous adjure par le Dieu vivant, dites-moi si vous êtes le Messie Fils de Dieu*" ([49]). Ces dernières paroles méritent une attention particulière. Jésus-Christ ne s'était nulle part qualifié de Dieu ou de Fils de Dieu; mais nous voyons dans St Luc que votre nation regardait la proposition *être Fils de Dieu* comme le conséquent nécessaire de celle-ci *être le Messie*, et vice-versa. Quand Jésus donne à entendre qu'il est le *Christ*, le *Messie*, les prêtres disent aussitôt: "*Vous êtes donc le Fils de Dieu?*" ([50]). Le centurion et ses gardes, témoins des prodiges qui signalèrent le sacrifice de la Croix, s'écrient: "*Celui-ci était vraiment le Fils de Dieu*" ([51]). Lorsque les écailles furent tombées des yeux du pharisien Saul, il parcourt les synagogues annonçant que "*Jésus est le Messie, car il est le Fils de Dieu*" ([52])» ([53]). Cependant en adressant cette lettre à des Juifs il faut chercher les autorités surtout dans les textes de l'Ancien Testament, et dans les écrits des rabbins. Là aussi les preuves sont innombrables.

**Les Prophètes et le Messie-Dieu**

Que le Messie soit Jahweh lui-même, c'est un point attesté par tous les Prophètes. Ecoutons Isaïe: «*Voici que la Vierge se trouvera enceinte. Elle enfantera un Fils, et elle lui donnera le nom d'Emmanuel*» ([54]). Les commentaires rabbiniques sont unanimes:

Rabbi Salomon Yarhhi: «Elle l'appellera Emmanuel, pour signifier qu'alors notre Créateur sera avec nous» ([55]).

Rabbi David Kimhhi: «Car du jour où il sera né, Dieu sera avec nous; c'est pour cette raison qu'elle l'appellera Emmanuel» ([56]). Si on lit encore Isaïe: «*Un enfant nous est né; un fils nous a été accordé. La principauté est posée sur son épaule. On l'appellera l'admirable, le conseiller, Dieu puissant, le Père de l'éternité, le Prince de la paix*» ([57]). La paraphrase chaldaïque de Jonathan-ben-Huziel dit: «Dieu puissant, existant éternellement, Messie dans les jours duquel la paix

*Le philosophe argentin don Julio Meinvieille, auteur du livre "De la cabale au progressisme"*

sera très grande sur nous» ([58]). En résumé ce verset d'Isaïe, interprété par les Docteurs de la Synagogue Antique est la preuve que vos pères croyaient dans la Divinité du Messie, à la différence des Pharisiens et des rabbins de l'actuelle Synagogue postbiblique. Quel aveuglement, que nous sommes misérables quand Dieu ne nous illumine pas! Même Rabbi David Kimhhi, hostile au Christianisme, rejette l'opinion selon laquelle l'Emmanuel serait un homme comme tous les autres. Les Juifs des premiers siècles admettaient communément que cette prophétie concernait le Messie, ils étaient encore trop près de la Tradition véritable pour pouvoir la nier impudemment devant les fidèles. Alors que dans les siècles suivants les rabbins ont montré moins de pudeur; ils n'ont eu aucune crainte de déformer les mots si clairs de la prophétie que j'ai citée.

Drach cite bien d'autres autorités de la Tradition des anciens, où l'on trouve les témoignages les plus clairs de la Divinité du Messie ([59]). En outre les rabbins eux-mêmes appellent le Messie *Lumière*, comme le fait St Jean ([60]). Or Rabbi Biba dit dans le Médrasch sur les Lamentations, que le nom du Messie est *Luce*. «L'Ancienne Synagogue enseignait que cette *Lumière* est *Incréée*; qu'elle a éclairé l'œuvre de la Création...» ([61]). Le Nom de *Jahweh* n'appartient qu'à Dieu, et Il s'en montre jaloux: «*Je suis Jahweh, c'est là mon nom, et je ne donnerai pas ma gloire à un autre*» ([62]). Rabbi Abraham Aben-Ezra enseigne: «Le nom glorieux *Jahweh* n'est associé à aucun nom d'homme» ([63]). Et Rabbi Kimhhi, enseigne que: «Nul, hors Dieu, ne participe au nom Tétragrammaton *Jahweh*» ([64]). C'est pourquoi l'Ecriture sainte et la Tradition, en donnant au Messie le nom *Jahweh*, proclament par là-même sa nature divine! De plus le prophète Jérémie annonce: «*Il arrivera des jours où je susciterai à David un germe juste, et il régnera en roi, et prospérera. Il opérera la justice et la justification sur la terre... et voici comment on l'appellera: Jahweh notre juste*» ([65]). Et Jérémie annonce toujours par ailleurs «*Je ferai germer à David le germe de la justification, et il opérera la justice et la justification sur la terre... et voici comment on l'appellera: "Jahweh notre juste"*» ([66]). Les rabbins de la Synagogue pharisaïque, vaincus par l'évidence de ces deux passages de Jérémie sont obligés de reconnaître qu'*au Messie appartient le nom de Jahweh notre juste.*

Rabbi David Kimhhi dit que le germe de justification, dont parle Jérémie, est le Roi-Messie ([67]). Le Talmud lui aussi soutient: «Le Messie porte le nom de Dieu même, car il est écrit: "*Et voici comment on l'appellera Jahweh notre juste*"» ([68]). Le *Zohar* affirme: «Le Roi-Messie porte le nom de Dieu même» ([69]). Alors vous voyez d'un côté le Talmud des rabbins avec ses erreurs grossières et la perversité de ses maximes; de l'autre l'Evangile du Seigneur avec sa doctrine si sainte, sa morale si pure, si sublime: et choisissez le chemin. Le sang de Jésus-Christ, répandu par vos pères, ne cessera jamais de couler sur vous; mais s'il vous trouve loin de la Croix, ce sera la pluie de soufre et de feu qui *descend de Jahweh* ([70]); au contraire si vous allez à Lui, si vous vous mettez au pied de la Croix, ce sera un bain vivifiant, un baume céleste qui vous guérira de tous vos maux!

**Incarnation du Messie Fils de Dieu**

Nous avons vu que le Messie attendu par vos ancêtres, devait être à la fois un homme et Jahweh. Le Messie devait naître *germe de Jahweh* et *fruit de la terre*, ainsi que s'exprime le prophète Isaïe: «*En ce temps-là le germe de Jahweh sera à ornement et à dignité, et le fruit de la terre sera à magnificence et à gloire*» ([71]). Le commentaire de Rabbi David Kimhhi nous explique que: «En ce jour signifie au jour du Salut, à l'Avènement du Rédempteur» ([72]). Le germe de *Jahweh* c'est le Messie fils de David, ainsi qu'il est écrit dans Jérémie ([73]).

**Le Messie Fils de Dieu**

Le Psaume dit: «*Jahweh m'a dit: Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui*» ([74]). Que ce Psaume traite du Messie, c'est un point sur lequel nous voyons d'accord le Talmud ([75]), le *Zohar* sur les Nombres ([76]), le Médrasch-rabba sur la Genèse ([77]), le Médrasch-thehillim et le Médrasch-yalkout sur le Psaume II: c'est-à-dire, tous les monuments qui nous restent de l'antique Synagogue. Parmi les rabbins de la nouvelle Synagogue pharisaïque, plusieurs ont adopté le subterfuge qui, pour réfuter le Christianisme, explique ce verset du Psaume comme s'il s'agissait de David et non du Messie-Dieu; toutefois il ne manque pas d'autres rabbins qui appliquent notre Psaume au Messie-Dieu, par exemple:

Aben-Ezra, Rabbi Kimhhi, Rabbi Moïse Alschehh et Rabbi Obadie Sephorno. Du reste c'est l'histoire elle-même qui démontre irréfutablement que le Psaume II ne parle pas de David; en effet le Psaume continue: «*A ta demande, je t'accorderai les nations en héritage, et les extrémités de la terre seront en ta possession*» ([78]). Or, c'est un fait historiquement certain, le peuple hébreu sous le règne de David n'a pas obtenu une puissance aussi étendue! Mais qui pourrait nier cet autre fait historiquement certain que le Règne, surtout mais pas seulement spirituel, du Messie-Jésus se soit autant étendu, comme avait prophétisé David lui-même: «*Et il dominera depuis une mer jusqu'à l'autre, et depuis le fleuve jusqu'aux extrémités de la terre*» ([79]). Le commentaire *Minhha Ketanna* ([80]), dit expressément que le Psaume concerne le Messie. *Le fleuve*, dont parle le psalmiste, c'est le Jourdain où le Sauveur a reçu le Baptême. De ce moment a commencé sa domination. Reconnu par St Jean, il lui vient aussitôt des disciples qui l'appellent, non seulement *Maître*, mais aussi *Seigneur*. Ces passages de l'interprétation de l'Ecriture de la part des rabbins, confirment l'affirmation de Drach: «Comment se fait-il que ceux qui désignent si bien notre divin Messie ne le reconnaissent pas? Ils lui rendent témoignage, et ils le couvrent de blasphèmes! O mon Dieu, ...hâtez le moment qui doit déchirer le funeste voile qui couvre leurs yeux» ([81]).

Enfin c'est encore comme *Fils de Dieu* que le Messie est assis à la droite du Père, c'est-à-dire: participe à la Nature de Dieu, comme l'explique St Augustin: «*Dextera Domini gloriam Patris significat, id est, æternam beatitudinem*» ([82]). David, le prophète-roi, aïeul du Messie, le représente comme son propre Seigneur Dieu, et comme Pontife selon l'ordre de Melchisédech, *assis à la droite de Jahweh*: «*Jahweh dit à mon Seigneur-Dieu (lâdoni), assieds-toi à ma droite tandis que je ferai de tes ennemis ton marche-pied*» ([83]). Jésus demanda aux Pharisiens réunis autour de Lui: Que vous semble-t-il du Messie? De qui est-il Fils? Ils lui répondirent: de David. Et comment donc, leur dit-il, David inspiré de l'Esprit divin l'appelle-t-il *Son Seigneur*, disant: "*Jahweh a dit à mon Seigneur...*".

Si donc David l'appelle *Son Seigneur*, comment est-il son fils? Et personne ne put lui répondre. Leur langue resta muette, et leurs genoux ne fléchirent point devant leur divin interlocuteur, devant le *Seigneur de David* que leurs yeux voyaient, mais que leurs cœurs, par ENVIE et JALOUSIE, ne voulaient pas adorer ([84]). Vos Docteurs modernes, pour ne pas rester muets comme les Pharisiens, prétendent que celui que *Jahweh* invite à s'asseoir à sa droite, c'est Abraham que David reconnaît pour son Seigneur ([85]). Mais les monuments de l'Ancienne Synagogue, affirment le contraire, en effet le *Zohar*, dit: «*Jahweh* dit à mon Seigneur-Dieu: Le *Degré Suprême* dit au *Degré qui est au-dessous*, assieds-toi à ma droite... Si *Jahweh* est le *Degré Suprême*, quel est le *Second Degré* de la même Nature que le premier; car les deux degrés d'une même échelle sont toujours supposés de la même nature? Certes, ce ne peut pas être un simple mortel comme Abraham, quelque parfait qu'il fût. Mais c'est mon Dieu et le vôtre, c'est mon Sauveur et le vôtre. Il est le second des trois degrés, inséparables quoique distincts, de l'unité de l'échelle divine» ([86]). Le Médrasch-thehillim, écrit: «*Jahweh* dit à mon Seigneur-Dieu, assieds-toi à ma droite, et Abraham sera à sa gauche» ([87]).

**Le Messie Fils de l'homme**

Le Messie chimérique que vos rabbins vous font encore attendre, devrait être un simple homme, selon l'enseignement du Pharisaïsme, mais ce n'est pas dans ce sens que le vrai Messie est homme. Sa divinité que vous ne pouvez plus contester après toutes les preuves mises sous vos yeux, ne permet pas de qualifier le Messie comme simple homme; il est bien plus exact de le nommer *Fils de l'homme*. Cette dénomination indique qu'il y a dans sa Personne *une nature humaine*. Dans l'Evangile nous lisons que Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est constamment annoncé comme *Fils de l'homme*. Jamais il ne se dit *homme*. St Pierre une fois l'appelle *homme*, mais c'est quand il le renie en disant: «*Je ne le connais pas, cet homme*» ([88]). Il faut aussi ajouter que la dénomination de *Fils de l'homme* donnée au Messie, n'appartient pas exclusivement au Nouveau Testament. Dans l'Ancien, le prophète Daniel annonce: «*Je considérais les visions de la nuit, et voici venir, comme le FILS DE L'HOMME, avec les nuages des cieux, et il parvint jusqu'à l'ancien des jours. Et ils le présentèrent devant lui. Et il lui donna la do-*

*mination, la gloire et la royauté; toutes les nations, tous les peuples et toutes les langues l'adorent. Sa domination est une domination éternelle qui ne passera point, et sa royauté ne sera jamais abolie*» ([89]). Quel est ce *Fils de l'homme* dont le prophète trace un tableau si magnifique? Pour ce qui concerne cette vision prophétique, les rabbins sont d'accord avec l'Eglise notre mère: le Talmud ([90]), le Médrasch-Yalkout ([91]), Rabbi Salomon Yarhhi ([92]), Rabbi Ibn-Yihhaï ([93]), Rabbi Sàadia le Gàon ([94]), Aben-Ezra ([95]), Rabbi Yeschoua, cité par ce dernier, Rabbi Abraham Séba ([96]), répondent tous que le *Fils de l'homme* est le *Roi-Messie*. Par ailleurs si le Roi-Messie n'était qu'un simple mortel, comment pourrait-il être l'objet de *l'adoration de toutes* les races?

J'espère que ces pages, avec l'aide de Dieu qui ne manque à personne, vous aideront à admettre que les dogmes catholiques constituent la Foi constante et unanime de votre nation, jusqu'à la naissance d'une secte schismatique et antichrétienne, le *Pharisaïsme*, qui a formé l'actuelle Synagogue talmudique ou *Synagogue de Satan*, ([97]) opposée à la vraie Synagogue de Jésus: l'Eglise Catholique, apostolique et romaine.

«Nos ancêtres adoraient Jahweh subsistant en trois Personnes quoique Unique d'Essence. Ils espéraient avec une ferme confiance que Jésus (*Haggoêl*), son Fils dans l'éternité, assis à sa droite, sera notre Messie fils de David, quand l'heure sera venue de le revêtir d'une chair à la ressemblance de laquelle il a formé le corps d'Adam» ([98]).

Cependant il y a un moyen encore plus efficace pour découvrir la Vérité. «*Jahweh, est proche de tous ceux qui l'invoquent avec un cœur droit*» ([99]). Priez-le, avec insistance de vous éclairer (comme fit votre ex-coreligionnaire Alphonse Ratisbonne) et Lui, en vertu de Sa promesse: «*Demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez , frappez et il vous sera ouvert*» ([100]), vous éclairera.

## Les prophéties accomplies par la Vie, la Passion et la Mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ

Le roi de Juda Achaz ([101]), célèbre par son impiété, et plus encore par la célèbre prophétie à laquelle a donné lieu son incrédulité, successeur au trône de son père, sans hériter de ses vertus, eut beaucoup à souffrir des armées de Rasin, roi de Syrie et de Phacée, roi d'Israël qui avançaient victorieuses dans ses provinces pour exterminer la dynastie de David. C'était le plan des deux princes, mais Celui qui habite dans les cieux «*se rit des projets des rois, se raille des pensées de leur ambition*» ([102]), lorsque leurs desseins sont opposés aux décrets de son immuable Sagesse. Le Seigneur avait dit à David: «*Votre trône s'affermira pour toujours*» ([103]). Mais Achaz qui n'espérait que dans l'homme, n'avait confiance que dans l'aide du roi d'Assyrie. Alors le Seigneur essaya de toucher une dernière fois son cœur endurci et ordonna donc à son prophète Isaïe d'aller à la rencontre d'Achaz, hors des murs de Jérusalem, avec son fils Yaschub et de dire à Achaz: «*Tranquillisez-vous, et ne conservez aucune inquiétude. Ne craignez point, ne vous découragez pas. Tout ceci* [la destruction de la maison de David, n.d.r.] *ne se produira pas*» ([104]). Mais cette annonce consolante est accueillie par le roi impie avec une froide insensibilité. Alors le prophète, pour le convaincre, lui dit encore: «*Demande pour toi un miracle au Seigneur ton Dieu, au fond de l'enfer, ou au plus haut des cieux*» ([105]). Mais Achaz répondit: «*Je ne demanderai point de signe, je ne veux pas tenter le Seigneur*» ([106]). Face à ces paroles le prophète indigné, abandonne le roi obstiné et prophétise: «*Puisqu'il en est ainsi, le Seigneur vous donnera de Lui-même un signe. Voici qu'une Vierge se trouvera enceinte, et enfantera un fils, et elle lui donnera le nom de Dieu-avec-nous, Emmanuel* ([107]). C'est la Vierge que la tradition constante de votre peuple (tant que le Pharisaïsme n'eut pas envahi la Synagogue mosaïque en la poussant au déicide et à devenir ainsi la Synagogue talmudique, réprouvée par Dieu, vraie contre-Eglise) nous annonce comme la Femme qui écrasera la tête du serpent infernal ([108]), inspirateur des différentes "traditions" ésotériques.

Voici la signification de cette célèbre prophétie sur laquelle j'appelle votre attention dans ces pages, essayant de vous présenter le vrai sens où l'entendaient vos pères. Isaïe, pour rassurer la maison de David, menacée dans son existence, devait naturellement parler du Messie, qui était attendu comme *fils de David*. En effet de quoi s'agissait-il? Phacée, roi des tribus schismatiques d'Israël, et Rasin roi de Syrie, voulaient établir sur le trône de Juda une nouvelle dynastie. Pour parvenir à ce but il fallait, selon les mœurs du temps, exterminer toute la race royale existante. Le prophète fait donc observer aux princes que

la destruction de leur famille est impossible, puisque c'est d'elle que doit venir miraculeusement le Rédempteur, le Fils de la Femme (prédite dans la Genèse) ([109]), qui sera sans père parmi les hommes, qui n'a qu'une mère: la Femme qui vaincra le démon. Une prophétie place le Messie dans la tribu de Juda: «*Le sceptre ne sera pas ôté à Juda, ni le prince de sa postérité, jusqu'à ce que vienne Celui qui doit être envoyé, et Lui-même sera l'Attente des nations*» ([110]). Plus tard dans cette tribu, la famille de Jessé sera préférée à toutes les autres ([111]). Dans cette famille enfin, la maison de David est désignée pour donner au monde le Rédempteur d'Israël. La naissance future de cet enfant était donc une garantie certaine que les deux rois qui marchaient sur Jérusalem ne réussiraient jamais dans leur dessein d'exterminer la maison de David. Dieu avait ordonné à Isaïe de conduire avec lui son fils Yaschub, pour donner une preuve ultérieure à la maison de David; quand le fils d'Isaïe aura atteint l'âge de sept ans, les deux rois qui voulaient exterminer la maison de David seraient morts. Après cette prédiction, en voici une autre, qui lui est étroitement liée: le prophète aura un autre fils qu'il appellera, par ordre de Dieu, "*Maher-Schalal-Hhasch-Baz"*, ce qui signifie: "Vite il pille, vite il saccage". La prophétie continue en effet: «*Avant que ce garçon puisse appeler mon père! ma mère! on emportera la puissance de Damas et les dépouilles de Samarie à la vue du roi d'Assyrie*» ([112]), annonçant de cette manière qu'avant que son second enfant fût à même de dire: *mon père! ma mère!*, c'est-à-dire âgé seulement de deux ou trois ans, Damas et Samarie auraient été dévastées. En effet deux ans après, Rasin fut tué comme Phacée ([113]), précisément quand le premier fils d'Isaïe avait sept ans et le second deux!

**La Naissance du Sauveur d'Israël**

Isaïe nous fournit d'autres détails, comme nous l'avons vu, sur la naissance du Sauveur: «*Un petit-enfant nous est né, un fils nous a été donné. Sur son épaule est la principauté, et on l'appellera, l'Admirable, le conseiller, le Dieu fort, le père de l'éternité, le prince de la paix. L'accroissement de son empire et de sa paix n'aura point de bornes et il s'assiéra sur le trône de David*» ([114]). Puis le prophète termine en confirmant les menaces qu'il a déjà faites contre les deux rois; car il lie sans cesse la délivrance matérielle et prochaine de Jérusalem à la délivrance spirituelle et future d'Israël, gage l'une et l'autre de la conservation de la maison de David.

Dans le chapitre XI Isaïe revient à la partie la plus importante de sa prophétie: LA NAISSANCE DU MESSIE: «*Un rejeton sortira de la tige de Jessé, et une fleur s'élèvera de ses racines. Et l'Esprit du Seigneur reposera sur lui, l'Esprit de sagesse et d'intelligence; l'Esprit de science et de crainte du Seigneur. Il ne respirera que la crainte de Dieu*» ([115]). Isaïe conclut par un poème prophétique qui est l'un des plus beaux cantiques de la Sainte Ecriture: «*Je vous rends des actions de grâces, ô Seigneur, puisque j'ai excité votre colère, et vous m'avez consolé. Voici le Dieu mon Sauveur: je prends confiance, et ne crains point: car le Seigneur est ma force et ma joie, et Il est devenu mon salut*» ([116]).

«Si j'ai appliqué ces chapitres au Messie, n'allez pas croire, mes chers frères, que je vous en présente une explication arbitraire, écrit Drach, ...pour vous ramener dans la Synagogue de nos ancêtres, celle des vrais Israélites qui ont accepté l'accomplissement des prophéties [de la part de N.-S. Jésus-Christ, et sont ainsi entrés dans l'Eglise catholique, n.d.r.]. Les rabbins vous diront eux-mêmes, dans les passages que je vais rapporter, que ces chapitres ont pour unique objet le Rédempteur... Toujours les mêmes qu'aux jours d'Hérode, vos Docteurs indiquent exactement le Messie aux cœurs droits qui le cherchent, et ils restent eux-mêmes dans la criminelle Jérusalem où ils couvrent d'outrages et de blasphèmes Celui à qui ils envoient des adorateurs» ([117]).

**Selon les rabbins la naissance du Messie devait être miraculeuse**

Le Médrasch Beréschit-rabba ([118]), parle d'une descendance qui ne viendra pas d'un homme et qui est celle du Roi-Messie. Cette tradition était fort connue parmi les Juifs au temps de N.-S. Jésus-Christ. En effet quelques-uns de Jérusalem, en voyant Jésus-Christ disaient: «*N'est-ce pas celui qu'ils cherchent à faire mourir? Et voilà qu'il parle publiquement, et ils ne lui disent rien. N'est-ce point que les princes ont effectivement reconnu qu'il est le Christ? MAIS NOUS SAVONS D'OU EST SORTI CELUI-CI, TANDIS QUE LE CHRIST, LORSQU'IL VIENDRA, PERSONNE NE SAURA*

*D'OU IL EST*» ([119]). Le Médrasch Thehillim dit: «Lorsque le temps du Messie sera venu, Dieu dira: *Il faut que je le crée une créature nouvelle.* Et c'est en ce sens qu'il est écrit: *aujourd'hui je t'ai engendré*» ([120]), l'expression *une créature nouvelle* a visiblement trait à ces paroles du prophète Jérémie: «*Car voici que le Seigneur créera une CHOSE NOUVELLE sur la terre: une Femme enveloppera un homme*» ([121]). Que cette prophétie traite du Messie, est une chose admise communément par les rabbins: qu'on lise Rabbi David Kimhhi et Rabbi Aben-Hezra; le Médrasch-Yalkut ([122]), le Zohar dans la section *Berêschit*, affirment la même chose en donnant au verset la signification suivante: «Le Seigneur créera une créature nouvelle, un homme tel qu'il n'en a jamais existé sur la terre. Dieu du ciel, il s'unira hypostatiquement à la nature humaine, et sera, non un enfant dont l'intelligence n'est pas développée, mais un homme-Dieu sur qui repose l'Esprit de sagesse et d'intelligence, et une Femme l'enfermera dans son sein; car l'Esprit de Dieu développera en elle une fécondité qui lui sera propre, et qui n'aura besoin d'aucune coopération humaine» ([123]). Cependant les rabbins modernes, prétendent que cette prophétie de Jérémie annonce que du temps du Messie la femme recherchera l'homme, au lieu qu'avant c'était l'homme qui recherchait la femme; et que ceci sera une figure du retour de la nation juive vers le Seigneur qui est son époux. «Mais, commente Drach, pour embrasser cette opinion il faut ou être de mauvaise foi, ou avoir perdu le bon sens» ([124]). Les anciens rabbins interprétaient "chrétiennement" les Prophéties, alors que les rabbins modernes, ou postbibliques combattent l'interprétation traditionnelle (c'est-à-dire Trinitaire et chrétienne) des Ecritures; cependant l'un d'eux a laissé échapper des confessions précieuses sur le Messie, Sa Divinité, la Trinité des Personnes dans l'Unité de la Nature, la perpétuelle Virginité de la Mère du Messie ([125]).

**Conclusion: la véritable charité envers les Juifs**

Vos pères ont convenablement interprété la prophétie d'Isaïe, relativement à la maison de David, pour la rassurer quant à sa survivance menacée par deux rois ennemis. Le Seigneur s'est appliqué à donner un signe, *en venant personnellement sur la terre pour le réaliser devant les hommes.* Deux éléments, le

*Le grand rabbin de Rome Eugenio Zolli, converti au catholicisme*

ciel et la terre, collaborèrent à ce signe miraculeux: le ciel *en faisant pleuvoir le Juste d'en haut,* et la terre, *en produisant de son sein le Sauveur et la sainteté*: une jeune Vierge (*Halma*) très pure et immaculée, sera enceinte sans concours humain, mais seulement par l'œuvre divine. Cette *Halma,* toujours Vierge, enfantera un Fils auquel, selon l'ordre de Dieu, elle donnera le nom d'Emmanuel qui signifie: *Dieu avec nous.* Et voici l'accomplissement de la prophétie: Jésus, qui signifie le Sauveur, Dieu venu parmi nous pour nous sauver est l'Emmanuel prophétisé; puisque Emmanuel signifie Dieu avec nous. D'après la tradition authentique de l'ancienne Synagogue mosaïque, vos pères, qui vivaient avant l'Incarnation du Verbe, attendaient un Messie qui, *créature nouvelle*, devait être engendré d'une manière différente par d'autres hommes. Eh bien retournez à la Foi de vos pères, qui sont aussi les nôtres quant à la Foi, répudiez les fables pharisaïques qui ont altéré l'unique vraie Tradition, commencée avec Adam, perfectionnée avec Jésus, et jetez-vous avec foi et confiance aux pieds de *Celui que vous avez transpercé*, pour obtenir que Son Sang qui est aussi le vôtre, vous mouille et vous purifie du terrible péché de déicide, que vous avez commis par l'envie et la jalousie inspirées par l'orgueil.

Répétons avec la Sainte Eglise l'oraison qu'elle met dans la bouche de ses ministres dans l'un des jours les plus solennels de l'année liturgique, le Vendredi Saint:

«*Prions aussi pour les Juifs parjures, afin que Dieu notre Seigneur OTE LE VOILE DE LEURS CŒURS et leur donne de*

*connaître, eux aussi, Jésus-Christ Notre-Seigneur. Dieu tout-puissant et éternel, qui n'écartez point de votre Miséricorde même les Juifs parjures, écoutez les prières que nous vous adressons pour ce peuple aveuglé: donnez-leur de connaître la lumière de votre vérité, qui est le Christ, afin QU'ILS SOIENT ARRACHES A LEURS TENEBRES. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il*» ([126]).

La vraie charité envers les Juifs consiste «à ne pas leur cacher la... tragique situation objective dans laquelle ils se sont trouvés après la condamnation de Jésus. La vraie charité envers les Juifs est de les éclairer loyalement sur cette situation... Rien de plus nocif pour les Juifs que de leur cacher ou de leur faire oublier ces vérités révélées fondamentales, en les laissant dans l'illusion d'être les préférés de Dieu comme avant le Calvaire» ([127]).

## Notes

1) P.-L. B. DRACH, *Première lettre d'un rabbin converti, aux Israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion,* éd. de Beaucé-Rusand, Paris 1825, p. 2.

2) Matth. V, 17.

3) Is. VI, 9-10.

4) Deut. XXVIII, 29.

5) Deut. VI, 4.

6) Mal. I, 11.

7) P.-L. B. DRACH, *op. cit.*, p. 12.

8) Jn VIII, 19.

9) Deut. VI, 4.

10) P.-L. B. DRACH, *op. cit.*, pp. 12-13.

St Thomas d'Aquin enseigne que quand Dieu parla à Adam de son futur mariage avec Eve, Il lui expliqua que c'était une figure de l'union du Christ et de l'Eglise et c'est pourquoi Il dut aussi lui expliquer le Mystère de la Trinité et de l'Unité de Dieu ainsi que celui de l'Incarnation du Verbe: «Après le péché originel, le Mystère du Christ a été cru D'UNE FACON EXPLICITE, non plus seulement quant à l'Incarnation, mais quant à la Passion et à la Résurrection, ...par les grands» (S. T. 2, 2, q. 2, a. 7, *in corpore*). Ensuite, quant au Mystère de la Trinité, le Docteur angélique enseigne: «A la mesure dont on a cru avant le Christ le Mystère de l'Incarnation, les grands D'UNE FACON EXPLICITE, les petits IMPLICITEMENT ... on a cru aussi le Mystère de la Trinité» (S. T. 2a, 2ae q. 2, a. 8, *in corpore*).

11) Gen. I, 26.

12) Gen. XVIII, 1-15.

13) SAINT AUGUSTIN, *De Tempore,* Sermon 68.

14) *Ibid.*, Sermon 70.

15) P.-L. B. DRACH, *Deuxième lettre d'un rabbin converti, aux Israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion,* éd. de Béthune, Paris 1827, p. 95.

16) *Ibid.*, p. 19.

17) *Ibid.*, p. 41.

18) *Ibid.*, p. 45.

19) St Augustin appelle les Juifs "les serviteurs chargés de porter les Livres Saints pour les chrétiens... Ils fournissent les preuves pour convaincre les païens. De cette manière l'Eglise appelle en témoignage un ennemi pour combattre un autre ennemi" (*Contra Faustum*, liv. 12, ch. 23).

20) Jn I, 45.

21) Gal. III, 29: «*Si autem vos Christi ergo semen Abraham estis*».

22) Rom. XI, 12: «*Si leur péché est la richesse du monde, ...combien plus encore leur plénitude?*».

23) Col. I, 13.

24) P.-L. B. DRACH, *Deuxième lettre d'un rabbin converti, aux Israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion,* éd. de Béthune, Paris 1827, pp. 4-5-6-14-15.

25) Deut. XXXII, 7.

26) SAINT AUGUSTIN, *Les Révisions*, liv. 1, ch. 13.

27) **Les origines de la gnose**. Certains auteurs, comme l'Arnach, ont fait remonter l'origine de la gnose à l'hellénisme. Un Père de l'Eglise, comme Hippolyte, a au contraire comparé la doctrine des gnostiques avec les doctrines des philosophes grecs.

«Il n'y a pas de doute - écrit Erik Peterson - que certains gnostiques se sont servis des idées et des termes de la philosophie grecque pour rendre compréhensibles leurs spéculations à un public cueilli, éduqué dans les traditions hellénistiques. …Mais reste le fait que la vision du monde de la mentalité gnostique contraste complètement avec celle des Grecs. Le langage philosophique grec n'est qu'une manière pour se faire comprendre par les personnes de culture grecque. En outre la théorie selon laquelle la gnose vient de la religion babylonienne persane (Anz-Bousset) ne se rend pas compte que le caractère anticosmique de la gnose ne trouve pas d'analogie dans le chaldéisme astrologique et que le pessimisme de la gnose ne trouve pas de correspondance dans la religion persane, tout comme le dualisme gnostique n'est pas identique au dualisme persan. …C'est pourquoi il serait imprudent de chercher l'origine de la gnose à l'extérieur de l'espace géographique où le mouvement gnostique avait son centre, c'est-à-dire dans la Syrie occidentale… et en Egypte. Là où était parlée la langue araméenne… la gnose s'est développée. Mais CECI VEUT DIRE QUE PRATIQUEMENT AU DEBUT LA GNOSE EST L'ŒUVRE DES JUIFS… On dit souvent que la gnose du "*corpus hermeticum*" serait la preuve de l'existence d'une gnose païenne, mais en vérité LA GNOSE HERMETIQUE MONTRE BEAUCOUP DE TRACES EVIDENTES DE LA GNOSE JUDAIQUE. …En étudiant les textes gnostiques on découvre facilement comment ils s'inspirent spécialement du Pentateuque, et en particulier de la Genèse. …Si la gnose interprète les textes de la cosmogonie biblique elle porte évidemment à la lumière des DOCTRINES SECRETES JUDAIQUES. …L'origine de la gnose ne doit donc pas être expliquée par un mouvement anony-

*Signature du rabbin converti Paul-Louis Drach*

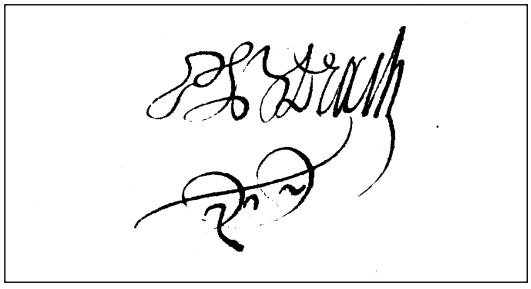

me de syncrétisme de différentes religions… La gnose est antérieure au Christianisme» (E. PETERSON, *Gnosi*, in Enciclopedia Cattolica, Città del Vaticano 1951, vol. VI, col. 876-882).

Cependant le respect pour l'Ancien Testament, justement de l'Eglise, porta à l'INFILTRATION DES IDEES GNOSTIQUES et millénaristes DANS LE MILIEU CHRETIEN. Mais l'Eglise, en restant fidèle à la lettre et à l'esprit de l'Ancien Testament, et en réfutant les chimères construites dessus par les gnostiques, réussit à se libérer de ces infiltrations gnostico-judaïques.

28) J. MIENVIELLE, *Influsso ebraico in ambiente cristiano*, Roma 1988, p. 14.

29) Mc V, 9.

30) P.-L. B. DRACH, *De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, Paul Mellier éd., Paris 1844, vol. 2, p. XVIII.

31) *Id*. pp. XXIX-XXXII.

32) Cf. *Sodalitium* n° 32, pp. 34-50, *La Cabale.*

33) P.-L. B. DRACH, *Deuxième lettre d'un rabbin converti, aux Israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion,* p. 25.

34) Gen. I, 1.

35) Jn I, 1.

36) SAINT JÉROME, *Quæstiones hebraicæ in Genesin.*

37) *Zohar* sur la Genèse, fol. 1, col. 11, éd. de Cremona.

38) P.-L. B. DRACH, *Deuxième lettre d'un rabbin converti, aux Israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion,* p. 32, fol. 1, col. 10, ligne 12-Fol. 4, col. 14, liv. 37- Fol. 8, col. 30, liv. 14.

39) Gen. I, 2.

40) Fol. 15, recto.

41) Cit. in P.-L. B. DRACH, *Deuxième lettre d'un rabbin converti, aux Israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion,* p. 36.

42) P.-L. B. DRACH, *Première lettre d'un rabbin converti, aux israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion,* pp. 15-16.

43) *Midrash-Ruth*, inséré dans le *Zohar* sur la Genèse, fol. 16, col. 61. Le *Thikkoune-Zohar*, fol. 12, recto, éd. de Thessalonique. Le *Zohar* sur la Genèse, fol. 30, col. 118, liv. 12. Le *Thikkoune Zohar*, fol. 4 verso. Id. fol. 15, verso. *Thikkoun* 56, fol. 92 verso.

44) Deut. VI, 4.

45) P.-L. B. DRACH, *Deuxième lettre d'un rabbin converti, aux Israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion,* p. 67.

46) Ep. St Jn, V, 7.

47) St Thomas d'Aquin enseigne ces mêmes choses in: S. T. 3ª, q. 47, a. 5.- In 1am ad Cor., ch. 2, lect 2, n° 93- In Symb. Ap., a. 4, n° 912- S. T. 3ª, q. 47, a. 6 ad 1um- S. T. 2a, 2ae, q. 2, aa. 7-8- In 3° Sent., dist. 25, q. 2, a.2, qcq. 2- De Ver., q. 14, a. 11.- Ad Hæbr., ch. 11, lect. 2, n° 576.

48) P.-L. B. DRACH, *Deuxième lettre d'un rabbin converti, aux Israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion,* p. 99.

49) Matth. XXVI, 63.

50) Matth. XXII, 70.

51) Matth. XXVII, 54.

52) Actes IX, 20.

53) P.-L. B. DRACH, *Deuxième lettre d'un rabbin converti, aux Israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion,* pp. 101-102.

54) Is. VII, 14.

55) Cit. in P.-L. B. DRACH, *Deuxième lettre d'un rabbin converti, aux Israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion,* p. 104.

56) *Ibid*. p. 104.

57) Is. IX, 6-7.

58) Cit. in P.-L. B. DRACH, *Deuxième lettre d'un rabbin converti, aux Israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion,* p. 105.

59) *Ibid*., p. 115.

60) Jn I, 4, 9; III, 19.

61) Cit. in P.-L. B. DRACH, *Deuxième lettre d'un rabbin converti, aux Israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion,* p. 121.

62) Is. XLII, 8.

63) Comm. sur Joël, 4, 2.

64) Comm. sur Osée, 12, 6.

65) Jér. XXIII, 5-6.

66) Jér. XXXIII, 15-16.

67) Cit. in P.-L. B. DRACH, *Deuxième lettre d'un rabbin converti, aux Israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion,* p. 128.

68) Talmud, Traité *Baba-batra*, fol. 79, verso.

69) *Zohar*, sur la Genèse, fol. 63, col. 251.

70) Gen. XVIIII, 24.

71) Is. IV, 2.

72) Cit. in P.-L. B. DRACH, *Deuxième lettre d'un rabbin converti, aux Israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion,* p. 213.

73) Jér. XXIII, 5.

74) Ps. II, 6.

75) Traité *Soucca*, fol. 52, recto.

76) Fol. 94, col. 376.

77) Gen. XV, 2.

78) Ps. II, 8.

79) Ps. LXXII, 8.

80) Sur le Psaume II, ch. 7.

81) P.-L. B. DRACH, *Deuxième lettre d'un rabbin converti, aux Israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion,* p. 228.

82) St Augustin, *De Essentia divina.*

83) Ps. 109, 1.

84) Les Pères soutiennent communément que les chefs des Juifs savaient, par révélation divine, que Jésus était le Messie-Dieu, mais que par *ENVIE ET JALOUSIE*, ils ne voulurent pas Le reconnaître; en effet l'envie est une tendance à s'attrister du bien d'autrui (en l'occurrence de celui de Jésus), comme une atteinte contre Sa supériorité. Elle est accompagnée du désir de voir le prochain privé du bien qui nous chagrine. C'est un vice qui naît de l'orgueil, lequel ne peut supporter ni supérieurs ni rivaux. La jalousie est distincte de l'envie, en tant qu'elle est un amour excessif du bien propre accompagné de la crainte que d'autres nous l'enlèvent; en bref on est envieux du bien d'autrui, tandis qu'on est jaloux de son propre bien. Or les Scribes et les Pharisiens en voyant l'infinie sainteté de Jésus, s'en attristèrent comme s'il s'était agi d'une atteinte à leur prétendue supériorité, en étant attachés d'une manière désordonnée à leur bien propre et en craignant en conséquence qu'il leur fût enlevé par d'autres. Etant de plus profondément orgueilleux et ne pouvant supporter ni supérieurs ni rivaux, ils décidèrent de supprimer Jésus qui leur faisait de l'"ombre".

85) Cf. Rabbi Salomon Yarhhi, *Glossa sul Talmùd, tratt. Nedarim*, fol. 32, verso.

86) *Zohar*, sur la Genèse, fol. 30, col. 141.

87) Sur le Psaume XVIII.

88) Matth. XXVI, 72.

89) Dan. VII, 13-14.

90) Traité *Sanhédrin*, fol. 98, recto.

91) 2ª pars, fol. 85.

92) Sur Daniel.

93) *Ibid*.

94) *Ibid*.

95) *Ibid*.

96) *Tséror-hammor*, section berêschit.
97) Apoc. II, 9; III, 9.
98) P.-L. B. DRACH, *Deuxième lettre d'un rabbin converti, aux Israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion*, p. 255.
99) Ps. 145, 18.
100) Matth. VII, 7.
101) IV Rois, 16.
102) Ps. XI, 4.
103) I Paralip., XVII, 14.
104) Is. VII, 4-7.
105) Is. VII, 11.
106) Is. VII, 12.
107) Is. VII, 14.
108) Gen. III, 15. «*Ipsa conteret caput tuum*».
109) Gen. XLVIII, 10.
110) Gen. XLIX, 10.
111) Is. XI, 1-10.
112) Is. VIII, 4.
113) IV Rois XV, 29-30; XVI, 9.
114) Is. IX, 6-7.
115) Is. XI, 1-3.
116) Is. XII, 1-2.
117) P.-L. B. DRACH, *Troisième lettre d'un rabbin converti, aux Israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion*, Propaganda Fide, Roma 1833, p. 44.
118) Parascha 51, fol. 52, col. 4, ed. di Venezia 1603.
119) Jn VII, 25-27.
120) Sur le Psaume II, 17.
121) Jér. XXXI, 22.
122) Sur Jér., art. 315. Rabbi Mosé Haddarschan dans son Midrash, est aussi du même avis.
123) P.-L. B. DRACH, *Troisième lettre d'un rabbin converti, aux Israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion*, p. 52.
124) *Ibid*. p. 56.
125) Cf. P.-L. B. DRACH, *Deuxième lettre d'un rabbin converti, aux israélites ses frères, sur les motifs de sa conversion*, pp. 80-125.
126) *Missel Romain*.
127) P. C. LANDUCCI, *La vera carità verso il popolo ebraico*, in Renovatio n° 3, 1982, pp. 349-263.

# LA VIE DU R. P. PIO EDGARDO MORTARA, JUIF CONVERTI

*Par M. l'abbé Curzio Nitoglia*

## INTRODUCTION

Vers la fin du XIXème siècle éclatait le "*cas Mortara*". Dans le présent article je ne m'étendrai pas tant sur le "*cas*" ([1]), que sur la conversion miraculeuse de l'enfant juif telle qu'elle nous a été racontée par lui-même ([2]).

"LE CAS":

L'enfant fut baptisé *en danger de mort* par sa nourrice chrétienne, puis survécut de manière inespérée; l'Eglise ne le rendit pas à ses parents; le jeune homme devint ensuite prêtre et mourut en odeur de sainteté.

La puissance paternelle de son père juif ne fut pas violée, puisqu'en cas de conflit entre les droits de l'Eglise (d'ordre surnaturel) et ceux prétendus des parents (d'ordre naturel), ce sont les droits supérieurs qui prévalent.

Or le baptême conféré validement a rendu le nouveau-né sujet de l'Eglise (ceci est une vérité de Foi); si l'Eglise renonçait à cet article de Foi elle renoncerait à toute la Foi puisqu'elle est indivisible, et si elle était violée sur un seul article, elle serait complètement perdue.

L'Eglise interdit de baptiser les enfants des non catholiques contre la volonté de leurs parents, mais une fois que le baptême a été conféré, bien qu'en punissant le transgresseur des ordres (excepté le cas où le nouveau-né serait *en danger de mort*, comme cela arriva pour Mortara), elle ne peut nier la réalité et la vérité de Foi: l'enfant baptisé est un chrétien! Le Code de droit canonique de 1917 à l'alinéa 750 paragraphe 1° enseigne que: «On peut baptiser *licitement* les enfants des infidèles, même contre le gré de leurs parents, lorsque, en raison de l'état de santé où ces enfants se trouvent déjà, on prévoit prudemment qu'ils mourront avant d'avoir eu l'âge de la raison. Si la mort est certaine, on *doit* le baptiser, pourvu qu'on puisse le faire sans grave dommage à la religion. Si la mort est seulement probable il est permis de le baptiser».

C'est pourquoi l'interdiction de baptiser vaut seulement pour les nouveau-nés de parents acatholiques qui ne veulent pas le baptême, qui ne sont pas en danger certain ou même seulement probable de mort. Le baptême du petit Mortara fut non seulement valide mais aussi licite, même dû, étant donné la gravité de sa maladie qui ne laissait plus d'espoir.

## LA VIE

D'après ce que déclara le Chanoine Régulier du Latran, le R. P. Pio Edgardo Mortara au procès de la béatification de Pie IX ([3]), vers 1912: «Né de parents israélites (à Bologne le 21 août 1851, n.d.r.), à l'âge d'environ 17 mois je fus frappé d'un grave maladie, névrite, qui me réduisit à la dernière extrémité... Consciente du danger, la servante, Anna Morisi, chrétienne et très jeune fille de 16-18 ans (habitant à Persiceto, n.d.r.) *que mes parents, malgré les lois alors en vi-*

*gueur dans l'Etat Pontifical retenaient à leur service* ([4]), prit la décision de m'administrer le Saint Baptême. Saisissant le moment où ma mère m'avait laissé seul dans mon berceau, elle s'approcha ...et me baptisa... Le fait fut gardé dans le secret le plus absolu par A. Morisi, surprise de ma rapide guérison. Six ans après, mon petit frère Aristide, tomba gravement malade. A. Morisi, sollicitée... par une de ses amies, de baptiser le bambin *in extremis*, refusa de le faire (l'enfant mourra ensuite, n.d.r.) alléguant comme raison ma survivance au Baptême, et c'est ainsi que le secret fut révélé. La nouvelle de mon Baptême étant parvenue de cette manière à la connaissance de l'autorité ecclésiastique ordinaire, celle-ci jugeant que le cas était trop grave pour être de sa compétence, en référa directement à la Curie Romaine. ...Le Saint-Père par l'intermédiaire d'une Congrégation Romaine, chargea Feletti (Père dominicain et inquisiteur à Bologne, n.d.r.) de ma séparation d'avec ma famille, laquelle eut lieu, *cum auxilio brachii secularis*, c'est-à-dire avec l'intervention des gendarmes de l'Inquisition (les gendarmes évidemment n'étaient pas de la Sainte Inquisition, mais de la Légion des Gendarmes Pontificaux de Bologne, n.d.r.) ...le 24 juin 1858. Je fus conduit par les gendarmes à Rome (à Fossombrone l'enfant désira, miraculeusement, suivre les gendarmes à la Messe, n.d.r.) et je fus présenté à Sa Sainteté Pie IX, qui m'accueillit avec la plus grande bonté, et se déclara mon père adoptif, comme de fait il le fut tant qu'il vécut, se chargeant de ma carrière et assurant mon avenir. ...Quelques jours après mon arrivée à Rome, ayant reçu l'instruction religieuse, les cérémonies du Baptême me furent suppléées par le cardinal Ferretti...

Huit jours après mes parents se présentèrent à l'Institut des Néophytes pour commencer les démarches afin de me récupérer chez eux. L'entière faculté de me voir et de s'entretenir avec moi leur ayant été donnée, ils prolongèrent leur séjour à Rome pendant un mois venant tous les jours me rendre visite. ...Ils employèrent tous les moyens pour me récupérer... En dépit de tout cela je ne montrai jamais le moindre désir de retourner en famille, à tel point que moi-même je ne peux l'expliquer, sinon en admirant la *force surnaturelle de la Grâce*. A ce propos je citerai une anecdote, dans laquelle se révèle cette puissance de la Grâce. Ayant servi la Messe à Alatri... alors que je rentrai à la sacristie avec le Prêtre, mes parents se présentèrent soudain à la porte. Au lieu de me jeter dans leurs bras, comme cela eût été bien naturel, surpris, je me sauvais et me réfugiais sous la chasuble du Prêtre. (...) Le Souverain Pontife... avait l'intention de me confier aux Pères Jésuites... mais en y réfléchissant mieux, pour ne pas offrir de prétextes aux polémiques... il me plaça au Collège de Saint-Pierre-aux-Liens... dirigé par les Chanoines Réguliers du Latran.

(Le Pape, n.d.r.) me prodiguait toujours les plus paternelles démonstrations d'affection, et... répétait souvent que je lui avais coûté beaucoup de peines et de larmes. Me rencontrant en promenade il m'appelait et comme un bon papa se divertissait avec moi en me cachant sous son manteau rouge.... Pendant ce temps dans la presse ...du monde entier on faisait grand bruit sur le rapt du petit Mortara» ([5]).

## POLEMIQUES DIVERSES

En effet, après l'éloignement de l'enfant de Bologne, la première réaction eut lieu dans le milieu libéral, puis la presse s'empara du cas. Le point de vue catholique fut défendu par *La Civiltà Cattolica*, dans une série d'articles dus à la plume du Père Curci ([6]). Veuillot et dom Guéranger se lancèrent aussi dans la bataille pour défendre Pie IX. Pendant six mois cette polémique éclata dans le monde entier. Les Communautés Israélites piémontaises avaient intéressé entre-temps les Consistoires de France et d'Angleterre. Ce dernier, à qui Rome ne pardonnait pas l'éducation forcée dans des refuges anglicans des orphelins des catholiques Irlandais tombés en Crimée, avait demandé la fermeture du collège où avait été placé Mortara. Pie IX comprit qu'il fallait donner une réponse catégorique et autorisée, basée sur le principe selon lequel le spirituel doit être préféré au temporel et que l'Eglise doit prendre soin du salut de l'âme d'un enfant devenu chrétien même sans son intervention directe, et les parents Mortara doivent imputer ce fait ennuyeux et déchirant à eux-mêmes, dans la mesure où ils avaient pris à leur service une servante chrétienne, violant ainsi les lois de l'Etat Pontifical dans lequel ils habitaient quand se produisit le "cas". Le Pape demandait seulement que dans son Etat on observât exacte-

*Le R. P. Pio Edgardo Mortara*

ment ce que lui-même aurait observé dans tous les autres et disait: "Je suis prêt à tout perdre plutôt que d'enlever au Christ une âme qu'Il a rachetée au prix de Son Sang". Le Pape s'étant persuadé - après d'opportunes recherches qu'il avait fait faire - de la validité du Baptême, ne pouvait pas permettre qu'un chrétien fût éduqué dans la religion juive, nonobstant le cas où il serait humainement déchirant!

La question se rouvrit à Bologne en 1859, avec la constitution du Gouvernement Provisoire qui devait préparer les plébiscites et l'annexion de mars 1860. Pie IX était inébranlable sur la décision de ne pas restituer l'enfant à qui que ce soit. Le 14 novembre 1859 le Tribunal de la Sainte Inquisition fut aboli en Romagne, les ministres du culte furent assujettis à la loi sarde et le For ecclésiastique fut aboli. Le Père Feletti fut la première victime de ces dispositions, il n'avait pas bougé de Bologne, de son Couvent de Saint Dominique, bien qu'il prévoyait ce qui était en train de lui arriver. Son attitude *semper idem* fut empreinte d'une grande dignité, jamais il n'en arriva à un compromis, répétant toujours avoir agi de manière conforme à ce que la charge qu'il remplissait exigeait de lui. Dans la nuit du 2 au 3 janvier 1860 le Directeur Général de la Police Piémontaise, le chevalier Curletti arrêta le P. Feletti, dominicain inquisiteur du Saint-Office. Le dominicain fut conduit dans les prisons du *Torrone* et le procès commença après deux mois de détention. Dès son premier interrogatoire il répondit que: "Les juges de l'Eglise ne sont assujettis à aucune autre autorité qui lui est inférieure... n'étant pas permis à qui que ce soit de se faire juge des décisions émanant du Siège Apostolique en matière de foi et de mœurs... La conscience m'interdit absolument de donner aucune réponse" ([7]). L'archevêque de Bologne, le cardinal Michele Viale Prelà fut aussi visé.

Le Père Feletti fut entendu le 16 avril 1860; le religieux dominicain avait déclaré concernant le jeune Mortara: «Je ne peux pas moins faire que de manifester ce qui concerne la miséricorde de Dieu envers cet enfant, et les prodiges de Sa Grâce pour le maintenir bon chrétien. Dès les premiers moments où ... fut annoncé au père ... et par Edgardo lui-même que celui-ci ayant été baptisé devait être confié à l'Eglise catholique et donc se séparer de sa famille, ledit enfant resta comme impassible et tandis que ses autres frères et sœurs pleuraient... il restait serein et tranquille. ....Le Souverain Pontife eut la bénignité de faire appeler à Rome le père et la mère de l'enfant... afin qu'ils s'assurent de la volonté de leur fils Edgardo de rester dans la religion chrétienne. ...Les parents... eurent la permission de parler avec leur enfant en présence du rabbin de Rome, lesquels s'employèrent... à persuader le garçon de retourner chez eux. Mais lui seul, créature d'environ neuf ans, sut se défendre des tentations de son père, de sa mère et du rabbin en leur répondant qu'il était chrétien, et voulait vivre et mourir en chrétien, et que même il prierait Dieu pour leur conversion» ([8]).

Mais la polémique ne se calma pas. Cavour, en octobre 1860 assurait *L'Alliance Israélite Universelle* que le gouvernement de la Maison de Savoie ferait son possible pour que l'enfant soit rendu à sa famille.

## FIN DE L'AUTOBIOGRAPHIE

«La Communauté Israélite d'Alexandrie en Piémont, fit appel à toutes les synagogues du monde et organisa une véritable campagne contre le Pape et contre l'Eglise... en interpellant les pouvoirs et en les suppliant d'intervenir et de protester diplomatiquement. Des protestations furent effectivement envoyées; cette violente polémique... dans laquelle se donnaient rendez-vous tous les ennemis de la Papauté et de l'Eglise romaine dura en somme pendant presque six mois. ...Pie IX, comme il disait lui-même au milieu de cette furieuse tempête, dormait tranquillement à l'exemple du Divin Rédempteur: "*ipse vero dormiebat*".

Le 11 mars 1868... me trouvant à St-Grégoire au Mont Cælius... on annonça la visite de Sa Sainteté. Je me prosternai... sur le seuil de la basilique, et au passage du Saint-Père, voulant lui baiser les pieds, avec une précipitation toute juvénile, mon front heurta son genou avec une telle force, que le Saint-Père perdit l'équilibre, et fut sur le point de tomber... Sur le moment le Pape se contenta de fixer l'œil sur moi. Arrivé ensuite dans ce qu'on appelle le *triclinio*, ...il m'interpella suavement: "Mais qu'as-tu fait aujourd'hui? Ce serait drôle que les gens disent que Mortara a voulu tuer le Pape...".

La paternelle sollicitude du Saint-Père se manifesta surtout à l'occasion des bouleversements politiques de 1870. Après l'entrée des troupes piémontaises dans Rome, en ces jours d'anarchie... la canaille que la police était incapable de réfréner, après avoir arraché de force du Collège des Scolopes le néophyte Coen (Coen voulut ensuite rentrer au Couvent des Pères Carmes, où en 1833 il se fit Prêtre et mourut en 1939, un an avant Mortara, n.d.r.) ([9]), se dirigeait à Saint-Pierre-aux-Liens pour m'enlever aussi... Pie IX informé de mon évasion, dit exactement ces paroles: "Remercions le Seigneur que Mortara soit parti".

La bénédiction de Pie IX m'accompagna partout. Elle m'obtint surtout la force... pour ne pas céder aux injonctions et menaces des autorités libérales qui voulaient m'obliger... à retourner en famille. (Après avoir quitté Rome, n.d.r.) elle me poursuivit jusqu'à Bressanone (Tyrol Autrichien), où je trouvai la plus chaleureuse hospitalité auprès des confrères de la Cure de Novacella.

On voudra savoir quels furent mes rapports avec mes parents après leur départ d'Alatri. Je n'en n'eus plus de nouvelles. J'écrivis plusieurs fois des lettres parénétiques, traitant de religion et dans lesquelles je m'employais à les convaincre de la vérité de la Foi Catholique... Ces lettres restaient sans réponse.

La paternelle affection de Pie IX à mon égard fut inaltérable jusqu'à sa mort. Après la suppression des Maisons Religieuses, il me recommanda au saint évêque de Poitiers, Mgr Pie. ...Souffrant de faiblesse des nerfs due à un excès de travail, je fus contraint de cesser tout ce qui demandait de l'application et de m'adonner aux travaux manuels. Au jour béni de ma première Messe j'eus l'honneur de recevoir une lettre signée de lui... Je ne revis plus Pie IX. Depuis 1870, plusieurs fois en retournant dans la Ville Eternelle je me suis rendu au cimetière du *Verano* et, profondément ému, je me suis prosterné sur sa tombe. ...Dans son épitaphe, il invitait les fidèles à prier pour lui: *Orate pro eo*. Je confesse que, autant de fois je lus ces mots, autant de fois je dis dans mon cœur: *Sancte Pie, ora pro me*» ([10]).

Ensuite Mortara resta pendant deux ans à Novacella près de Bressanone, chez les Chanoines Réguliers du Latran, sous le faux nom de Pie Pillon; le 2 août 1872 il passa en France à la nouvelle fondation de Beauchesne où il reçut les ordres religieux: sous-diaconat le 1er septembre, diaconat le 28 octobre 1873, sacerdoce le 20 décembre.

La déposition de Mortara se termine en 1878 (année de la mort de Pie IX); mais à partir de plusieurs autres de ses écrits il est possible de reconstruire la suite de sa vie: «Comme prêtre il se distingua non seulement par le zèle, la piété et la cohérence de sa vie, mais aussi par des dons exceptionnels de prédicateur polyglotte et par sa culture biblique. Capable de prêcher en neuf langues, le R. P. Pio Mortara tint son premier discours, le 25 novembre 1874 dans la Cathédrale de Poitiers pour le jubilé épiscopal de Mgr Pie. Entretemps... son père étant mort, le Père Pio revit sa mère à Perpignan puis à Paris, la priant de se convertir et de se retirer dans un couvent... (mais en vain, n.d.r.). D'autres douleurs l'avaient frappé ces années-là: la mort de Pie IX et du cardinal Pie... enfin une nouvelle maladie qui le mit à deux pas de la mort, dont il sortit, affirma-t-il, miraculeusement guéri, après la visite de don Bosco et une invocation à Pie IX. Le 19 août 1878, il partait pour l'Italie, d'où il rejoignit l'Espagne jusqu'en 1888... en 1894 il embarqua pour l'Amérique... En 1899 il est à Cracovie... Le 13 novembre 1906 il avait fixé sa résidence à l'Abbaye de Bouhay (d'où il se rendit deux fois en Italie en 1908 et 1912), où il célébra le 50ème et le 60ème anniversaire de son ordination sacerdotale. A cette occasion il reçut la bénédiction de Pie XI. Son ultime désir, mourir en Italie, ne put être exaucé. ...La guerre empêcha la réalisation du projet et c'est presque nonagénaire que le R. P. Pio Mortara expira chrétiennement le 11 mars 1940 à l'Abbaye de Bouhay en Belgique (l'Abbaye a été vendue récemment et le corps de Mortara repose au cimetière de Bressaux Liège, dans la sépulture des Chanoines Réguliers du Latran, n.d.r.)» ([11]).

**Notes**

1) DEUTCH, *Mortara case*, in "*The Jewish Encyclopedia*, vol. IX, New York London, Funk and Wagnalls Comp., 1905, pp. 35-36.

SHMIDT, *Mortara*, in *Lexicon fur Theologie und Kirche*, VII, Freiburg in Breisgau 1935, p. 33.

A. NAVAROTTO, *L'affare Mortara nell'incubazione della guerra austro-franco-italiana*, Vita e Pensiero, n. s. XXVI (1940), p. 269-273.

S. FURLANI, *Mortara*, in *Enciclopedia Cattolica*, vol. VIII, p. 1427.

2) P. M. MORTARA C. R. L., *Une page de ma vie dédiée aux personnes pieuses*, Strasbourg 1893.

G. L. MASETTI ZANNINI, *Nuovi documenti sul "caso Mortara"*, in Rivista di storia della Chiesa in Italia, 1959 pp. 239-259.

Don P. E. MORTARA, *El nino Mortara y Pio nono. Narraciòn autografa*, sine loco et data.

V. MESSORI, *Le cose della vita*, S. Paolo, Milano 1995, pp. 322-326.

3) S. R. C. *Summarium super introdutionem Causæ Beatificationis et Canonizationis Servus Dei Pii IX Summi Pontificis*, Roma 1954, pp. 511-523.

4) N. L. FERRARIS, *Bibliotheca canonica juridica moralis theologica*, n° 69, tome IV, Venetiis 1772, p. 294: «*Inquisitores libere procedere possunt contra judæos si nutrices christianas retinuerint*» (Nicolas IV).

5) Déposition du R. P. Pio Edgardo Mortara C.R.L. au procès pour la béatification et la canonisation du Serviteur de Dieu Pie IX, Roma 1954, pp. 511-516.

6) *Il piccolo neofito Edgardo Mortara*, "La Civiltà Cattolica", IX, série III, vol. 12, 1858, p. 387.

7) Actes du Procès... f. 22, in F. JUSSI, *Studi e ricordi del foro criminale*, Bologna 1884, pp. 282.

8) Archives de l'Etat de Bologne, *Atti del processo*... feuilles 36-41.

9) F. CECCARELLI, *1870 - La riconsegna del giovinetto Coen alla famiglia*, L'Urbe, XII, 1949, n° 5.

10) Déposition du R. P. Pio Edgardo Mortara C.R.L. au procès..., pp. 516-523.

11) G. L. MASETTI ZANNINI, *op. cit.*, pp. 258-259.

# "Le Pape du Concile"

## XXIème partie: "LA LUTTE POUR LE CONCILE DURANT LA PREPARATION"; LES COMMISSIONS PREPARATOIRES

*par M. l'abbé Francesco Ricossa*

"La Rome que tu as connue et de laquelle tu as été exilé n'a pas l'air de vouloir changer, comme il semblait que cela dût se faire, pour finir. La première frayeur passée, le cercle des vieux vautours s'est reformé. Et il s'est reformé avec une soif de nouveaux massacres, de nouvelles vengeances. Ce cercle macabre se resserre autour du *carum caput* [Jean XXIII]. Il s'est reformé, sans aucun doute" ([1]). C'est ce qu'écrivait l'abbé Giuseppe De Luca à l'archevêque de Milan, Jean-Baptiste Montini, le 6 août 1959, lorsque le pontificat de leur ami commun, Jean XXIII, en était à ses premiers pas après l'annonce historique d'un futur concile, le 25 janvier de la même année. Les paroles de l'abbé De Luca, qui supposent une syntonie de sentiments dans le futur Paul VI, nous montrent l'état d'âme du cercle d'ecclésiastiques proches de Jean XXIII au moment de la préparation du futur concile œcuménique: une aversion proche de la haine se répandait parmi les novateurs contre les vieux "vautours" du Saint-Office et de la Curie romaine en général. Aversions personnelles peut-être, mais fondées cependant sur une profonde dissension doctrinale. Avant même le concile, sa préparation allait mettre inévitablement à découvert l'opposition latente entre deux mentalités, deux théologies, et, pourrait-on dire, deux religions différentes et opposées. Et c'est ce qui se passa.

Dans les précédents numéros de *Sodalitium* j'ai eu l'occasion déjà de traiter de la préparation officielle de Vatican II, tant de la phase antépréparatoire (1959-1960) ([2]) que de la phase préparatoire (1960-1962) ([3]), et j'ai fait allusion aux premiers heurts qui se produisirent justement à ce moment-là à propos du schéma sur la liberté religieuse ([4]) et du schéma sur les juifs, supprimé temporairement pour ce dernier ([5]). Mais entretemps sont parus, sous la direction de Giuseppe Alberigo, les deux premiers volumes de *Storia del concilio Vaticano II* ([6]) dont le premier ([7]) me donne la possibilité d'approfondir ces thèmes que j'ai traités trop superficiellement jusqu'alors. Le troisième chapitre, rien moins que 202 pages (de la p. 177 à la p. 379), est dédié à l'examen du travail de la **Commission centrale préparatoire**; l'auteur, Joseph Komonchak, a donné à cette étude un titre significatif que j'ai repris pour cette partie de la biographie roncallienne: **La lutte pour le concile durant la préparation**; et c'est bien de cela qu'il s'agit: les heurts entre Pères dans l'aula conciliaire,

heurts rapportés par les journalistes du monde entier, ont été anticipés dans la discrétion des réunions des différentes commissions durant la période préparatoire; véritable anticipation du concile, particulièrement intéressante pour le biographe d'A. G. Roncalli, puisque ce dernier, s'il n'a présidé que la première session de Vatican II, a par contre géré pleinement sa préparation.

**Le climat à la veille de la phase préparatoire**

Mais d'abord quelle était la situation dans l'Eglise durant la période comprise entre l'annonce du concile et le début de la phase préparatoire? Au risque de me répéter (j'en ai parlé souvent, spécialement dans le n° 37) je voudrais signaler au lecteur quelques informations intéressantes trouvées dans *Storia del concilio Vaticano II*. Depuis longtemps s'opposaient deux partis: celui de ceux qui voulaient demeurer fidèles à la doctrine de l'Eglise, et celui des réformateurs désireux de se réconcilier avec la mentalité du monde moderne. Déjà sous Pie XI et Pie XII à l'occasion des vieux projets de concile, ces derniers rêvaient d'une réforme semblable, en partie du moins, à celle qui fut réalisée effectivement avec Vatican II: le cardinal Ehrle souhaitait "un desserrement de l'étau antimoderniste"; le cardinal Costantini, "une réévaluation de la fonction épiscopale", le "retour des protestants", la "langue vernaculaire dans la liturgie" ([8]). Dans *Storia del concilio Vaticano II*, Fouilloux signale la naissance et l'expansion des divers "mouvements" (biblique, liturgique, catéchétique, œcuménique) qui seront "consacrés" par Vatican II, d'une nouvelle "spiritualité conjugale", d'une "nouvelle théologie", signe d'un "malaise" "perceptible" "dès les années trente au sein du catholicisme nord-européen". Et Rome? Jusqu'à l'année 1950, face à ces mouvements Rome "hésite sérieusement entre la carotte et le bâton"; à partir de cette date, avec l'encyclique *Humani generis* c'est le "bâton" qui prédomine ([9]). A l'annonce du concile, les cardinaux comme Pizzardo augurent "une reprise de l'encyclique *Humani generis* " ([10]); les théologiens "romains" remplis d'illusions s'imaginent que le concile, reprenant Vatican I et les condamnations de Pie XII, fera table rase de la "nouvelle théologie" qui n'est qu'une réédition larvée du modernisme ([11]). Mais un représentant distingué du mouvement œcuménique, dom Beauduin, dont j'ai déjà beaucoup parlé pense que le "diplomate éloquent et mondain" qu'il a connu autrefois en Orient et à Paris, et devenu pour lors Jean XXIII, donnera "sa chance" au mouvement réformateur avec le concile ([12]). Les réponses des dicastères de la curie romaine, des évêques, des nonces et de l'université catholique à la consultation de la commission antépréparatoire du cardinal Tardini, les fameux *vota* ([13]), reflètent elles aussi la division mentionnée ci-dessus entre les évêques et les théologiens. J'ai déjà parlé des *vota* des évêques italiens fidèles dans leur grande majorité à l'enseignement de Pie XII ([14]). Fouilloux qui examine les *vota* provenant du monde entier, distingue entre ceux qui entendent "couronner quatre siècles d'intransigeance" (prédominant en Italie, en Espagne, en Irlande, dans les pays latino-américains hispanophones...) et ceux qui "vont dans le sens de Vatican II" (spécialement dans l'"Europe du Nord-Ouest", Allemagne, France, Hollande - avec l'Indonésie - et les églises de rite oriental); on trouve moins d'homogénéité dans les *vota* africains, asiatiques, brésiliens et américains des U.S.A. (favorables, quant à ces derniers, à la liberté religieuse). Les supérieurs des ordres religieux eux aussi sont divisés: il existe un "contraste stupéfiant" entre le *votum* du dominicain Browne et celui du franciscain Sepinski (tandis que celui du jésuite Janssens est habilement "jésuitique"! A un front (conservateur) appartiennent les universités romaines du Latran, de l'Angelicum, de l'Antonianum, du Marianum, du Salesianum, de Saint-Bonaventure, du collège de la Propagande; à l'autre, les jésuites de l'Institut Biblique (qui augurent, entre autres, une "profonde transformation du discours catholique sur le judaïsme") ([15]). Bref, à cette époque et quoique latents, tous les éléments d'un conflit existaient déjà. Conflit qu'une intervention décisive de Jean XXIII en faveur de l'orthodoxie (probablement encore majoritaire à cette époque) aurait pu éviter, en réprimant les efforts néo-modernistes qui ambitionnaient d'utiliser le concile à leurs propres fins. Mais un observateur attentif pouvait déjà comprendre où allaient les sympathies de Roncalli. Continuer Vatican I? Non, puisque le concile aurait pour nom Vatican II ([16]). Condamner les erreurs néomodernistes? Non, parce que le concile devait être essentiellement pastoral. Et la preuve en est que Jean XXIII avait accompli "**un**

**choix lourd de conséquences" en ne confiant pas la préparation du concile au Saint-Office**, comme l'avait fait par contre Pie XII seulement une dizaine d'années auparavant (en 1948), mais de la confier à la congrégation pour les affaires ecclésiastiques; ce choix laissait paraître la préférence du Pape pour un concile préparé dans un climat et un style différents de ceux traditionnellement doctrinaires et intransigeants du Saint-Office" ([17]). Après les premiers gestes de Jean XXIII, le père Congar rempli de clairvoyance écrivait de lui dans son journal qu'il était un "**pape qui menaçait d'abandonner un certain nombre de positions**" ([18]). L'institution du *Secrétariat pour l'unité des chrétiens*, confié au cardinal Béa, pesa davantage encore en ce sens dans la phase suivante, phase directement préparatoire du concile. Fouilloux écrit à ce propos: "Cependant il ne faudra pas toutefois oublier que le *votum* n'est pas le seul moyen dont disposent les évêques pour préparer le concile: au moment où ils répondent au cardinal Tardini, de nombreux prélats sont occupés au processus qui aboutira à la création du *Secrétariat pour l'unité des chrétiens*, processus de toute autre importance que leurs réponses à la consultation antépréparatoire, si intéressantes soient-elles" ([19]). C'est par le *Motu proprio Superno Dei nutu* du 5 juin 1960, qu'étaient constituées les commissions préparatoires parmi lesquelles figure le secrétariat de Bea.

**Le rôle du Secrétariat de Bea?**

Comme leur nom même l'indique, les Commissions préparatoires devaient "préparer" les schémas à soumettre à l'approbation des pères conciliaires. J'ai déjà dressé la liste de ces *Commissions préparatoires pontificales du Concile Œcuméniques Vatican II*, avec le nom de leurs présidents et secrétaires respectifs (*Sodalitium* n° 39, p. 27, 16ème partie). Initialement au nombre de 10 (la Commission cérémoniale fut ajoutée en novembre) elles étaient coordonnées par une commission centrale que présidait Jean XXIII; trois secrétariats y étaient adjoints, parmi lesquels celui de Bea. Si les Commissions étaient calquées sur les dicastères de la curie romaine (mise à part la commission sur l'apostolat des laïcs, voulue expressément par Jean XXIII), les Secrétariats étaient une innovation. Deux d'entre eux (moyens de communication et aspects économiques et techniques) n'avaient pas grande importance; restait le Secrétariat de Bea pour l'œcuménisme. Dès le discours du 25 janvier 1959, au cours duquel Jean XXIII manifesta sa décision de réunir un concile, Roncalli attribua à ce dernier une finalité œcuménique, finalité sur laquelle il insista ensuite dans de nombreux discours ([19]). Quel devait être alors le rôle du Secrétariat pour l'œcuménisme dans la préparation d'un concile qui comptait justement entre autres fins l'œcuménisme? Pourquoi Jean XXIII avait-il préféré l'appeler "Secrétariat", plutôt que "Commission" ([20]): que signifiait cette décision? un déclassement par rapport aux Commissions, comme le pensait le cardinal Ottaviani, ou bien une volonté de laisser au Secrétariat une plus grande liberté d'action, comme l'avait déclaré Jean XXIII au cardinal Bea? Le Secrétariat pourrait-il faire des schémas? Devait-il se limiter à informer les non catholiques de la marche du concile et de sa préparation, ou bien devait-il s'occuper de la discipline de l'Eglise et même de la doctrine que la Commission théologique du cardinal Ottaviani considérait être au contraire son apanage? Du poids qu'aurait le Secrétariat dans la préparation du concile dépendait pour une bonne part l'orientation du concile même, tout le monde s'en rendait compte... Or, non seulement, grâce à Jean XXIII, Bea réussit à proposer ses propres schémas, mais il chercha même à influencer ceux des autres commissions par le biais des "commissions mixtes". Et c'est précisément cette dernière innovation qui fit exploser les dissensions latentes. Comme nous le verrons, chaque commission comptait parmi ses membres des éléments "conservateurs" et des éléments "progressistes": la commission théologique, elle-même, citadelle des "conservateurs", comptait des "progressistes" parmi ses membres, tandis que la commission liturgique et le secrétariat de Béa, où dominaient les "progressistes", avaient quelques "conservateurs" dans leurs rangs. Cependant, calquée sur les dicastères de la curie, la grande majorité des commissions était substantiellement fidèle à Rome et les progressistes représentaient une minorité. C'est alors que Bea trouva le moyen d'influencer tout le travail préparatoire à son propre avantage, en mettant à profit l'institution des commissions mixtes qui permettaient à son secrétariat d'interférer dans le travail des autres commissions.

**Les Commissions mixtes et les ingérences de Bea**

Pour les matières d'intérêt commun l'existence de Commissions mixtes avait été prévue par le secrétaire de la Commission centrale, Pericle Felici ([21]). Le cardinal Bea les mit à profit pour tenter de faire passer ses idées dans les schémas des autres Commissions. La **commission théologique**, présidée par le cardinal Ottaviani et correspondant, dans la curie, au Saint-Office, refusa toute idée même de collaboration avec d'autres Commissions. Son secrétaire, le père Tromp, en expliquait les motifs en février 1961: la Commission "avait la compétence exclusive en matière doctrinale. (...) Les commissions mixtes étaient faites pour les cas où la même question disciplinaire concernait diverses commissions, mais pas lorsque le thème était purement dogmatique" ([22]). Qui plus est, précisait Ottaviani, il devrait revenir à la commission théologique de revoir les schémas des autres Commissions pour ce qui concerne leur contenu théologique. "Tromp ne référa pas publiquement à la commission théologique que c'était pour une autre raison qu'Ottaviani avait repoussé la demande pour la création d'une commission mixte avec le secrétariat pour l'unité des chrétiens: c'était que ce dernier n'était pas une commission. *Manebimus* - avait ajouté le cardinal - *domini in domo nostra*" ([22]). En réalité le problème n'était pas seulement formel, un problème de compétences, il était aussi doctrinal: "Cette réponse - remarque Komonchak dans la *Storia del concilio* - reflète la colère éprouvée dans la commission théologique contre la *propagande* (le terme est de Tromp) faite par Bea en faveur de ses opinions sur la condition de membre de l'Eglise ([23])" ([22]). La commission d'Ottaviani refusa toute ingérence du secrétariat de Bea, entre autres dans la rédaction des schémas sur les sources de la Révélation et sur l'Eglise: il s'ensuivit une "lutte ouverte" entre les deux organismes ([24]). Aux propositions de Bea les commissions n'opposèrent pas toutes un refus. La commission pour **la discipline des sacrements** forma une "commission mixte avec le secrétariat pour l'unité des chrétiens". Il en résulta la décision de proposer quelques changements dans le code de droit canon "pour éviter d'offenser la sensibilité œcuménique"; le président, le cardinal Masella, espérait contenter ainsi le cardinal Bea. Celui-ci au contraire mit "immédiatement la dissension, se montrant en désaccord sur de nombreux points de moindre importance et sur un très important", "la réforme du canon qui déclarait invalide un mariage mixte célébré *extra formam canonicam*" (par exemple, un catholique qui épouse une protestante devant le pasteur protestant). La commission pour la discipline des sacrements tint bon et refusa la suggestion du secrétariat ([25]). La collaboration avec la **commission pour les études et les séminaires**, présidée par le cardinal Pizzardo (d'une tout autre orientation!) fut sans conséquence ([26]). La **Commission pour les églises orientales**, présidée par le cardinal G. Cicognani, aurait dû collaborer davantage avec le secrétariat de Bea, ne serait-ce que parce que Jean XXIII avait confié à cette commission les relations œcuméniques avec les "orthodoxes". Mais "il n'y eut qu'une seule rencontre sans résultat entre la commission pour les églises orientales et le secrétariat pour l'unité des chrétiens. En dépit des requêtes du secrétariat (...) la commission (...) ne prit aucun contact avec les orthodoxes jusqu'au mois de juin 1961 (...). **A l'approche du concile et en partie pour satisfaire le désir des orthodoxes, le Pape Jean retira à la commission pour les églises orientales la charge d'instaurer les conversations avec eux et l'assigna au secrétariat pour l'unité des chrétiens**" ([27]). Cependant, malgré le médiocre activisme

*Jean XXIII se rendant à la dernière séance de la IIIème session de la Commission centrale préparatoire préconciliaire (à sa gauche Mgr Felici, secrétaire général de la commission)*

œcuménique de la commission, Bea réussit tout de même à faire passer son *votum* en faveur des privilèges des Patriarches orientaux (dans un but œcuménique et antiromain) ([28]). Bea eut plus de facilités dans ses rapports avec la **commission liturgique,** dont le secrétaire était Bugnini, futur père de la "nouvelle messe". Ici le secrétariat intervint dans la bataille contre le latin dans la liturgie, bataille qui fut particulièrement violente, comme nous le verrons. Une sous-commission liturgique du secrétariat de Bea demandait en février 1961 un "usage le plus large possible de la langue vulgaire". En avril Bea entrait personnellement en lice: "il faut - déclarait-il - insister fortement contre l'idée que la langue latine est un signe d'unité. Plus qu'un signe d'unité elle est un signe d'uniformité" ([29]). En cela, le *votum* du secrétariat et le projet de la commission liturgique concordaient, contredisant Pie XII qui avait enseigné que "l'usage de la langue latine (...) est un signe clair et noble d'unité" (enc. *Mediator Dei*). Avec ses "suggestions", le secrétariat de Bea réussit donc à influencer les autres commissions mais en partie seulement, disons-le. Les schémas les plus importants étaient en effet de la compétence de la **commission théologique**. "Il n'y eut pas de coopération entre la commission théologique et le secrétariat pour l'unité des chrétiens (...)" conclue Komonchak, et, "une fois qu'il eut pris conscience de l'absence totale de sensibilité œcuménique de la part de la commission théologique", le secrétariat "se vit finalement dans l'obligation de réaliser des textes **qui représentaient un défi clair et explicite** à la prétention de la commission théologique sur l'exclusivité de compétence en matière de doctrine" anticipant de cette façon "le conflit qui devait faire le drame de la première période du concile" ([30]). Et Jean XXIII? Mécontent de l'attitude de la commission théologique qui refusait les commissions mixtes avec le secrétariat de Bea ([31]), il autorisa explicitement le secrétariat à rédiger ses schémas de "défi" à la doctrine traditionnelle, passant "outre à la formulation explicite de *Superno Dei nutu*" en permettant "la préparation de textes sur des thèmes essentiels pour l'œcuménisme" ([31]). Ça ne sera pas la dernière fois qu'une intervention de Jean XXIII, allant contre les lois par lui-même édictées, favorisera nettement le parti œcuméniste, hypothéquant l'issue finale de Vatican II.

**Le travail des commissions préparatoires**

Je rappelle brièvement, pour éclaircir les idées du lecteur, ce que devait être le travail des commissions préparatoires. Durant la phase antépréparatoire, dirigée par le cardinal Tardini, c'est sur la base des *vota* des évêques qu'il avait été décidé des thèmes à traiter durant le concile; la tâche des commissions préparatoires, instituées le 5 juin 1960 mais mises en service le 14 novembre suivant seulement, consistait à préparer les schémas des futurs documents conciliaires que les Pères auraient à approuver. Après avoir été discutés et approuvés par chaque commission, ces documents furent envoyés à la commission centrale (présidée par Jean XXIII) dont les travaux débutèrent en juin 1961; au mois de novembre de la même année la commission centrale préparait le règlement du concile, traitait des matières mixtes et amendait les schémas reçus par l'intermédiaire de trois sous-commissions. La période préparatoire prenait ainsi fin en juin 1962 (le 6 août le règlement était promulgué et le 11 octobre commençait le concile proprement dit). Voyons maintenant "la lutte durant la préparation" au sein de chaque commission, en commençant par celles de moindre importance, pour nous arrêter ensuite sur le conflit doctrinal entre la commission théologique d'Ottaviani et le secrétariat pour l'unité de Bea (l'examen du travail de la commission liturgique est renvoyé à un prochain *Sodalitium*).

**Les commissions mineures**

**La commission sur les évêques.** Elle reprit le principe théologique traditionnel selon lequel "alors que l'office des évêques dérive directement de l'institution de Jésus-Christ, la juridiction particulière dont l'évêque jouit dans son propre diocèse, provient du pape comme cause prochaine"; nous sommes ici bien loin du concile! Sur la question, disciplinaire, des démissions à présenter une fois révolus les 75 ans d'âge ([32]), il y eut un important désaccord. Je ne m'étendrai pas sur les travaux de la **commission pour la discipline du clergé** ([33]).

**La commission pour les religieux.** Elle entendait suivre la doctrine de Pie XII: lutte contre l'activisme et le naturalisme, condamnation de l'opinion selon laquelle on doit honorer "davantage le mariage que la

virginité et le célibat" ([34]). Ici encore, nous sommes loin du concile!

**La commission pour la discipline des sacrements.** J'ai déjà parlé de l'influence néfaste exercée par Bea qui réussit à former une commission mixte avec la commission pour les religieux. Autre innovation: la proposition du diaconat permanent sans obligation de continence; cinq membres de la commission se trouvèrent en désaccord avec cette proposition qui est contraire à la tradition apostolique ([35]).

**La commission pour les études et les séminaires.** La commission présidée par le cardinal Pizzardo se montra fermement opposée au néo-modernisme. On y dénonçait les erreurs modernes: "le communisme athée, le socialisme, le naturalisme, le matérialisme, le laïcisme, le libéralisme, l'étatisme, l'évolutionnisme, l'humanisme exagéré, le rationalisme, le racisme, l'intellectualisme, le volontarisme, l'agnosticisme et le pragmatisme"; on y exposait "les droits du magistère officiel du pape et des évêques", "règle proche de vérité en matière de foi et de morale"; on y rappelait l'"assentiment religieux intérieur" dû "également au magistère non infaillible" et on voulait reprendre et même développer les 24 thèses de Saint Thomas (point qui fut "fortement critiqué" en commission centrale!) ([36]).

**La commission pour les missions.** La commission du cardinal Agagianian, refusant les nouvelles idées sur les missions, reprenait l'enseignement du magistère à ce sujet et refusait la "collaboration" avec les autres commissions. On y soulignait l'unicité du rôle du pape dans le soin des missions (ce qui provoqua, à la commission centrale, la colère du cryptoschismatique Maximos IV Saigh). Il y eut bien des "désaccords" (entre Paventi, Buijs et Kowalski d'un côté et Seumois de l'autre) mais les schémas de la commission reprirent tout de même le concept de mission finalisée au salut des âmes et à la *plantatio ecclesiæ* sous la dépendance de Rome, concept que le code de droit canon avait fait sien, mais qui était "inacceptable pour le concile" selon Seumois et, bien plus encore, selon Congar. En effet par la suite le concile s'attaqua à la conception traditionnelle des missions ([37]).

**La commission sur l'apostolat des laïcs.** "C'est au dernier moment, par désir exprès de Jean XXIII, que cette commission fut ajoutée aux commissions préparatoires" (note autographe du 1er juin 1960). "Probablement parce qu'elle ne correspondait à aucune congrégation romaine, 10% seulement de son personnel provenait de la curie". Cependant, "les théologiens qui, au cours de la dernière décennie, avaient fait les plus grands efforts pour approfondir la théologie du laïcat [dans le sens néo-moderniste, n.d.a.], y brillaient par leur absence: ainsi Congar, Philips, Rahner, Schillebeeckx, von Balthasar et Chenu" ([38]). Cependant dans le personnel figurait l'un des pères de la liberté religieuse, Pavan. Il y eut de "graves différends"; dans l'élaboration d'un texte, l'"objet principal de la dispute fut la participation des laïcs aux associations mixtes et neutres pour la justice sociale. Le texte final se déclarait en faveur des défenseurs de cette position, au moins en des endroits et des circonstances déterminés" ([39]), ceci à l'encontre de l'un des points forts du pontificat de saint Pie X.

**La commission pour les églises orientales**. J'ai déjà eu l'occasion de parler de cette commission et de sa faible activité "œcuménique", qui amena Jean XXIII à lui retirer le soin des rapports avec les "orthodoxes" pour le confier exclusivement au secrétariat de Bea. Cette commission confiée au cardinal Gaetano Cicognani, servit indirectement de champ de bataille entre les deux véritables protagonistes (et antagonistes) du concile et de sa préparation: la commission théologique d'Ottaviani et le secrétariat de Bea. Le schéma sur les patriarches orientaux, par exemple, porte les traces des deux positions antithétiques. Une préface du texte, rédigée par "un petit groupe d'experts romains", exposait la doctrine catholique conforme à celle de la commission théologique: "Par droit divin il n'existe que deux niveaux d'autorité juridictionnelle dans l'église, le *pontificatum supremum* et l'*episcopatum subordinatum* (le texte disait également que les évêques reçoivent leur autorité *mediante Romano Pontifice)*. Tous les autres grades d'autorité existent seulement *ex institutione ecclesiastica.* Dans cette catégorie entre l'autorité des patriarches, pouvoir supra-épiscopal qui est une participation à l'autorité primatiale du souverain pontife à laquelle il est donc soumis pour tout changement, toute augmentation ou diminution". Le texte même du schéma adoptait par contre les suggestions du "*votum* [lourdement antiromain et philo-oriental] préparé

par l'unité des chrétiens": valorisation de la dignité patriarcale, suppression des patriarcats latins, prééminence des patriarches sur les cardinaux mêmes, élévation des patriarches au cardinalat. D'autres réformes encore: nouveau rites, modification de la discipline des mariages mixtes et de la communication dans les choses sacrées avec les non-catholiques, distinction entre qui suscite un schisme et qui naît dans le schisme (considéré comme étant "de bonne foi") ([40]).

**Secrétariat pour la presse et les moyens de communication.** Honneur au mérite du petit organisme de Mgr O'Connor! "Parmi toutes les commissions préparatoires elle fut la seule" à conclure ses schémas par "des canons (*Si quis dixerit...*) qui censuraient tous ceux qui n'étaient pas d'accord avec les enseignements exposés...". Les canons de condamnation, communs à tous les conciles précédents, furent supprimés par la suite par la commission centrale ([41]). Ce petit épisode en dit long sur la mentalité qui régnait alors.

**La commission liturgique et la bataille au sujet du latin.** J'en parlerai, si Dieu le veut, une prochaine fois à propos des réformes liturgiques de Jean XXIII.

## La commission théologique

Sa tâche consistait à examiner "les questions regardant l'Ecriture Sainte, la Tradition sacrée, la foi et les mœurs" (S*uperno Dei nutu*) et pratiquement elle était le pendant de la Suprême Sacrée congrégation du Saint-Office. De par sa nature elle était donc le bastion de l'orthodoxie catholique même si elle comptait, bien qu'en nette minorité, parmi ses membres de célèbres représentants de la "nouvelle théologie" en la personne d'Yves Congar o.p. et de Henri de Lubac s.j., dont les idées avaient été condamnées par Pie XII dans l'encyclique *Humani generis*. La présence de ces théologiens dans une commission qui "rêvait de conciliariser *Humani generis*" ([42]) laisse perplexe: fut-elle due à une pression venue d'en haut (donc dans le cas du cardinal Ottaviani, en tant que président de la commission, de Jean XXIII en personne) ou bien était-ce une idée d'Ottaviani lui-même pour tenir sous contrôle les deux chefs de l'opposition et laisser croire que sa commission n'était pas 'obscurantiste' comme on le disait? ([43]). Quoiqu'il en soit voilà qui démontre comment, sous Jean XXIII, il était devenu impossible d'ignorer ou même de censurer les "nouveaux théologiens", comme cela se faisait (en douceur) sous Pie XII. Cependant la perspective de la commission demeurait celle d'un concile de condamnation des erreurs modernes, comme à Vatican I ([44]): "les pernicieuses théories modernes" sur l'Ecriture sainte, le "communisme, le laïcisme, l'existentialisme athée, le relativisme moral, le matérialisme, le naturalisme, le libéralisme, le nationalisme exagéré, le modernisme et la maçonnerie" ([45]). En vingt mois de travail la commission produisit huit textes qui expriment la foi de l'Eglise jusqu'au pontificat de Pie XII (inclus): une nouvelle formule de profession de foi et sept projets de constitutions conciliaires; nous traiterons à part ceux sur lesquels furent centrées les attaques hétérodoxes du secrétariat de Bea, c'est-à-dire ceux concernant les **sources de la révélation** et **l'Eglise**; pour les autres en voici un bref examen.

**La nouvelle formule de profession de foi** ([46]). Elle exprime "un abrégé utile de la vision de la foi que les *leaders* de la commission théologique croyaient nécessaire de présenter en réponse à la crise doctrinale qu'ils voyaient autour d'eux". Ottaviani en expliquait l'esprit: combiner la profession de foi tridentine avec le serment anti-moderniste (cité huit fois ainsi que l'encyclique *Pascendi)* mettant surtout l'accent sur les erreurs actuelles (extraites essentiellement de *Humani generis*, citée sept fois). Au credo de Nicée-Constantinople, faisaient suite treize paragraphes dont deux sur le magistère encadrant les autres. A propos du magistère, était rappelée la nécessité d'adhérer aussi au magistère ordinaire universel et aux encycliques. Quant aux erreurs, il est impressionnant de voir condamnées des idées aujourd'hui diffusées partout, pour ne pas dire approuvées ou favorisées par le concile ou le post-concile, parmi lesquelles "le laïcisme", "le refus de considérer l'Eglise catholique comme unique véritable église", "les nouvelles théories sur le salut des enfants qui meurent sans baptême", "les allusions aux péchés de l'Eglise" (dont Jean-Paul II doit nous rebattre les oreilles jusqu'au jubilé de l'an 2000!), "l'abandon de la doctrine de l'enfer"... L'idée de la commission théologique était de faire approuver cette profession de foi par le Pape avant le concile, ce qui était une façon de l'imposer à tous les pères conciliaires. "Tactiquement" il s'agissait d'"une action dé-

cisive" qui aurait hypothéqué tout Vatican II; pour Ottaviani c'était légitime étant donné que la nouvelle profession de foi "ne contenait pas de doctrines encore en discussion", mais des doctrines enseignées par le magistère. Mais là était justement le problème! La future majorité conciliaire n'acceptait pas le magistère de l'Eglise comme définitif et voulait le remettre en discussion. "Présentée en commission centrale (présidée par Jean XXIII), la nouvelle formule fut sévèrement critiquée précisément pour "sa tentative de conclure de nombreuses questions encore légitimement discutées" en faisant un "recours excessif à l'autorité d'encycliques" que, de toute évidence on voulait enterrer. On refusa surtout avec "indignation" la proposition que la profession de foi soit approuvée avant le concile (22 janvier 1962). Le 11 octobre 1962 encore, dans un article de *L'Osservatore Romano*, le futur *cardinal* Ciappi disait s'attendre à ce que Vatican II soit inauguré avec la nouvelle profession de foi: le lendemain, dans son fameux discours d'ouverture du concile contre les "prophètes de malheur", Jean XXIII démentait de la façon la plus sensationnelle les illusions des bons.

**Le schéma sur le dépôt de la foi** ([47]). Le but du schéma était de "reprendre et développer l'enseignement de Vatican I ou de confirmer, avec l'autorité suprême du concile, les enseignements de l'encyclique *Pascendi* [contre le modernisme] et plus particulièrement d'*Humani generis*, dont les tentatives d'anéantir la *nouvelle théologie* étaient demeurées sans effet". En cela les experts de la commission théologique n'avaient pas tort, puisque Vatican II approuvera les thèses de cette "nouvelle théologie" condamnée par Pie XII! Parmi ses membres, la sous-commission chargée de s'occuper de ce schéma, comptait justement un des chefs de file de cette "nouvelle théologie", le futur "cardinal" de Lubac. Mais il était en minorité et se sentait "comme un otage, parfois même comme un prévenu au sein de cette commission". Ce qui explique que l'ami Congar les trouva, lui Janssen et Delhaye "découragés et amers" parce que, et là le commentaire laisse paraître le vieil esprit gallican, "c'est une affaire entre romains", qui ne tiennent pas compte des suggestions de Lubac. Mais par ailleurs, comment faire? Chargé d'exposer les arguments rationnels sur l'existence de Dieu, de Lubac s'y opposa: "Le concile ne devait pas tenter de tracer, même sur un plan général, les preuves de l'existence de Dieu" (auxquelles, en bon moderniste, de Lubac ne croyait pas). Pour de Lubac Teilhard de Chardin, le *jésuite apostat*, était un "authentique témoin de Jésus-Christ"; le schéma avait par contre préparé la condamnation de ses thèses, en reprenant entre autres le monogénisme (tous les hommes descendent d'un premier couple créé par Dieu). A cette doctrine était liée celle du péché originel: un autre jésuite, de l'Institut biblique, le père Lyonnet avait nié que dans l'épître aux Romains V, 12, saint Paul ait parlé du péché originel; Mgr Spadafora (du Latran) lui rappela que telle était l'interprétation infaillible du Concile de Trente! Cette thèse de Lyonnet elle aussi aurait dû être condamnée. Conséquence du péché originel: le paradis est fermé aux enfants morts sans baptême. Le schéma réaffirmait cette doctrine contrairement aux théories récentes (1961) de Dander. Et contre de Lubac en personne, le schéma "repoussait les erreurs qui mettaient en discussion la gratuité de l'ordre surnaturel et en niaient la nécessité" et il réaffirmait le concept traditionnel de révélation comme "doctrine" et non comme "expérience". De Lubac comprit que la condamnation le concernait: "mais ses protestations énergiques et celles de Congar", allant jusqu'aux menaces (jamais mises à exécution!) de démissionner de la commission suffirent à faire effacer ce texte du schéma!

**Le schéma sur l'ordre moral** ([48]). Les tendances dangereuses que Pie XII et le Saint-Office avaient tenté d'extirper n'épargnaient pas non plus le domaine de la théologie morale. Le Pape Pacelli avait parlé des dangers d'une "nouvelle morale" (1952) que le Saint-Office disait être la morale ou éthique "de la situation" (1956). La tendance était à la répudiation du concept d'ordre naturel et de la valeur des normes objectives. Le père Hürt (principal collaborateur de Pie XII dans la rédaction des documents sur la morale), prit en mains les travaux de la commission pour reprendre les grandes lignes du magistère contre les erreurs modernes (Oraison et Teilhard sont expressément cités). Pour ce faire il dut isoler (et il le fit sans ménagements) certains membres ou consulteurs favorables aux doctrines condamnées par le récent magistère: Häring, Janssen, Delhaye, dont les positions étaient "incompatibles" avec celles du reste de la commission!

*La prière de l'"adsumus" avant une séance de la Commission centrale préconciliaire*

**Le schéma sur la chasteté, le mariage, la famille et la virginité** ([49]). Là aussi les théologiens "romains" Hürt et De Lio eurent à lutter pour imposer (dans le schéma seulement!) les thèses du magistère, spécialement de Pie XI et de Pie XII, contre les erreurs modernes: la "dénigration du sexe ou son exaltation mystique, pansexualisme et sexolâtrie, faux féminisme, la séparation sexe-mariage, le racisme et l'eugénisme, le psychologisme, le libertinisme sexuel, le déterminisme biologique, le faux personnalisme dans les matières sexuelles, le sensualisme hédonistique et l'immoralité publique". Les points les plus attaqués étaient: la négation de l'autorité paternelle dans la famille, la négation de la supériorité de la virginité sur le mariage, la question de la surpopulation, et surtout celle des fins du mariage. En effet certains auteurs, prenant la philosophie personnaliste comme modèle, cherchaient à dénier "à la procréation et à l'éducation des enfants" le rôle de fin première du mariage que lui donne la nature; parmi ces auteurs furent condamnés Hildebrand, Doms, Krempel, Michel, etc. Lorsque Häring, toujours le même, défendit en commission les nouvelles idées personnalistes, Hürt lui rappela très opportunément que sa position "contredisait l'enseignement de l'Eglise". Et c'est là que réside la tragédie de Vatican II, là que se fonde son illégitimité: Vatican II s'est permis, comme Häring, de considérer le magistère de l'Eglise comme l'opinion personnelle des Papes que le concile pouvait librement enterrer, oublier et contredire! Et aujourd'hui les erreurs du personnalisme sont ouvertement professées par Karol Wojtyla dans ses "encycliques," comme si elles n'avaient jamais été condamnées par Pie XII! ([50]).

**Le schéma sur la Sainte Vierge** ([51]). Dans les *vota* pour le concile, il y avait eu 280 évêques pour demander la définition solennelle de la médiation universelle de Marie, et 45 pour demander la définition de sa maternité spirituelle. Le schéma proposait donc cette vérité "contre les minimalistes et ceux qui le considéraient comme une entrave à l'unité chrétienne". Entre autres erreurs, on condamnait la négation de la virginité perpétuelle de Marie pendant et après l'Enfantement. Sur la doctrine concernant Marie médiatrice elle-même il y eut conflit en commission centrale: "Les principaux opposants étaient Liénart, Montini, Godfrey, Ritter, Julian et Alter, dont plusieurs firent valoir les difficultés œcuméniques que la déclaration aurait causées". Mais la commission théologique tint ferme: "Passer ce point sous silence [Marie Médiatrice de toutes grâces] serait scandaliser un grand nombre de fidèles, parce ce serait faire preuve d'un certain complexe d'infériorité vis-à-vis du protestantisme" et dans le même temps le fait de "réserver seulement à Jésus-Christ le titre de médiateur serait quasiment confesser implicitement que l'Eglise s'était trompée durant plusieurs siècles en matière de foi"! Nous savons qu'à une époque Roncalli avait jugé inopportunes les définitions de l'assomption au ciel de Marie et la fête de sa royauté (toutes deux œuvres de Pie XII) ([52]); on ne peut donc douter qu'à la commission centrale, il n'ait favorisé les positions antimariales du futur Paul VI, rendant vaine la demande explicite des 280 évêques dont nous parlions ci-dessus...

**Le schéma sur la doctrine sociale de l'Eglise** ([53]). Dans ce schéma les rapports entre état et Eglise ne devaient pas être traités (cf. le schéma sur l'Eglise). Dès le début il y eut des dissensions entre experts: "Pavan et Jarlot qui avaient pris part à la préparation de l'encyclique du pape Jean, *Mater et magistra*, se heurtèrent à l'opposition de Tromp et de Gundlach, principal auteur des documents sociaux de Pie XII, exclu par contre de tout rôle effectif dans la préparation de cette récente encyclique". Pavan,

futur “cardinal”, un des pères de la doctrine (hétérodoxe) sur la liberté religieuse, avait été nommé directement par Jean XXIII ([54]). Ce que pensait Gundlach, cette remarque venant de lui le montre clairement: “L’encyclique *Mater et magistra*, du fait de sa nature plus pastorale, n’est absolument pas un obstacle à ce que, dans la Constitution dogmatique également, soit proposée clairement la doctrine sociale de l’Eglise sanctionnée par les Souverains Pontifes à partir de Léon XIII, et même, en certains points elle requiert plutôt comme complément une exposition doctrinale fondée sur des principes immuables”. La commission produisit deux textes, présentés tardivement en commission centrale, textes fondés sur les lois naturelles et sur l’“enseignement social classique de l’église catholique”.

**Jugement général.** La commission théologique était certainement la plus importante des commissions préparatoires, de même que le Saint-Office était la “suprême” parmi toutes les congrégations de la curie. C’est déjà en son sein qu’eurent lieu les premiers conflits entre défenseurs du magistère (jusqu’à Pie XII inclus) et représentants de la “nouvelle théologie”; mais ces derniers étaient minoritaires et isolés. Avec la commission centrale, présidée par Jean XXIII en personne, les choses commencèrent à se gâter: “Bien que le président de la Commission théologique [Ottaviani] y répugnât, c’est la Commission centrale, nettement moins homogène dans sa composition, qui avait en toutes matières le dernier mot. L’école romaine y conservait l’avantage, mais elle devait y défendre le terrain au prix de débats parfois tendus” ([55]). Mais si la commission centrale contraignait la commission théologique à mettre de l’eau dans son vin, le Secrétariat pour l’unité des chrétiens devenait purement et simplement “une espèce de contre-Saint-Office” ([56]). Le secrétariat et la commission liturgique constituaient “deux organismes d’esprit hétérogène” par rapport aux autres; ils étaient porteurs d’un projet de Concile non seulement différent mais opposé et contradictoire avec celui de la commission théologique, comme nous le verrons dans le prochain numéro qui traitera des schémas sur la Révélation et sur l’Eglise.

## APPENDICES

*A mesure que j’écris l’interminable biographie de Roncalli, de nouveaux documents me permettent de compléter ce que j’ai déjà dit dans les numéros précédents. Je remercie l’abbé Donald Sanborn, Olivier Saglio et le Pr Zocco de m’avoir fourni les sources des deux éclaircissements suivants.*

**Roncalli et le modernisme** (appendice à la 2ème partie, publiée dans le n° 23 de *Sodalitium*).

Témoignage du célèbre écrivain, Romano Amerio, expert de l’évêque de Lugano au concile Vatican II et récemment disparu: “Je suis invité à déjeuner chez Mgr Jelmini avec le Nonce à Berne, Mgr Gustavo Testa. Dans la conversation conviviale on vient à parler de Manzoni et de Fogazzaro pour lesquels le Nonce manifeste un vif intérêt. Après le repas, Mgr Jelmini me demande d’emmener le Nonce visiter la Valsolda. Tout au long de la promenade qui nous conduit à la villa d’Oria puis à toutes les églises de la vallée, Mgr Testa me raconte des choses extrêmement intéressantes. Il est compatriote, contemporain, compagnon d’études, ami intime du Pape Jean XXIII qu’il appelle toujours familièrement *Jean*. (...) Entre autres confidences qu’il me fit à moi, un étranger, et qui me parurent indiscrètes il est un témoignage très particulier de la sympathie de Mgr Testa pour Fogazzaro. En 1903, alors que tous deux étaient clercs, Testa proposa à son ami de rendre visite à Fogazzaro en compagnie de Brizio Casciola. On était dans les années où la pensée religieuse de l’écrivain était vivement contestée et de nombreux ecclésiastiques sympathisants venaient, jusque de l’étranger, lui rendre visite à la villa Oria. Roncalli fut prompt à le dissuader, et voici ses paroles précises: “*Tu es fou? Tu ne comprends pas que nous compromettons notre carrière?*” A peine de retour à Lugano, je m’empressais de noter ici la stupéfiante révélation. (Samedi, 20 juin 1959)” (Romano Amerio, *Zibaldone II*, éditions du Cantonetto, Lugano 1991, n° 227, p. 37). On ne pourrait mieux résumer la personnalité d’Angelo Giuseppe Roncalli, que ne le fait, involontairement son ami Gustavo Testa. La visite manquée à Fogazzaro se situe en 1903, entre les deux romans *Piccolo mondo moderno* (1901) et *Il Santo* (mis à l’Index en 1905) où

le héros, l'ermite Piero représentait justement l'abbé Brizio Casciola, pionnier de l'œcuménisme et de la liberté religieuse, (ami aussi de Buonaiuti, futur prêtre assistant à la première messe de l'abbé Roncalli), dont j'ai parlé dans *Sodalitium* n° 41, p. 55. Ce n'est pas pour des motifs doctrinaux que l'abbé Roncalli dissuada ses amis de la visite à Fogazzaro, mais seulement pour des motifs... de carrière! Le Sénateur Andreotti a donc bien saisi les différences entre Roncalli et Buonaiuti lorsqu'il a écrit que ce dernier, contrairement à l'autre, "ne sut pas attendre l'évolution des temps et rompit à grand bruit avec l'Eglise" tandis que son ami bergamasque devint le "pape" rêvé par Fogazzaro dans *Il Santo*, et ce grâce à sa prudence et, disons-le, à son ambition.

**Roncalli et la maçonnerie** (appendice à la 19ème partie publiée dans le n° 42 de *Sodalitium*).

Le 26 septembre 1996, M. Olivier Saglio nous a expédié la traduction française d'une longue entrevue que lui a accordée le Père Malachi Martin à New York les 12 et 17 septembre de cette même année. Selon Malachi Martin, tant Giovanni Battista Montini qu'Angelo Giuseppe Roncalli auraient été initiés à la maçonnerie, ce dernier par Vincent Auriol, à Paris. J'ai pu vérifier personnellement les déclarations écrites et signées par Malachi Martin. Le Père Martin, auteur de nombreux ouvrages traduits également en italien, ancien professeur à l'Institut Biblique Pontifical, fut en relation étroite avec Bea de 1958 à 1964, alors qu'il appartenait encore à la Compagnie de Jésus. Il vit actuellement à New York. Comme pour les autres témoignages publiés dans *Sodalitium* n° 42, je ne considère pas les affirmations de Malachi Martin comme une preuve sur l'affiliation maçonnique de Roncalli; elles méritent cependant d'être ajoutées aux précédentes, augmentant ainsi le nombre des textes à charge...

**Roncalli et le B'naï B'rith** (appendice aux 17ème et 18ème parties publiées dans les numéros 40 et 41 de *Sodalitium*).

Je viens seulement de lire maintenant le livre très documenté de Rabbi Arthur Gilbert, *The Vatican Council and the Jews* (The World Publishing Company, Cleveland and New York 1968). Dommage que les deux parties sur les rapports entre Jean XXIII et le Judaïsme aient été déjà écrites. Rabbin 'reconstructionniste', Arthur Gilbert a été directeur du *National Department of Inter-Religious Cooperation of the Anti-Defamation League of B'naï B'rith*; donc membre de l'ordre maçonnique notoire réservé exclusivement aux juifs. J'ai rapporté dans le précédent numéro, à la p. 25, ce qu'écrit Beozzo (dans *Storia del concilio Vaticano II*) citant justement le rabbin Gilbert, à propos d'une entrevue entre Jean XXIII et une délégation du B'naï B'rith. Je peux maintenant me référer directement au livre de Gilbert (spécialement aux pp. 34-36, 42 et 292). Le 24 décembre 1959, la veille de Noël, la synagogue de Cologne, en Allemagne, fut barbouillée de croix gammées. Peu après, le phénomène se reproduisit en Allemagne et aux Etats-Unis provoquant les déclarations habituelles d'appui à la communauté juive de la part du Conseil Mondial des Eglises, de l'archevêque "orthodoxe" Iakovos (sur ce dernier cf. *Sodalitium* n° 43, p. 24), du luthérien Dibelius et, parmi les catholiques, des évêques des Etats-Unis et du cardinal Liénart qui y consacra une lettre pastorale anticipant le document conciliaire *Nostra ætate* (cf. *La Documentation catholique* 1960, colonnes 297 à 302). La Radio vaticane ne s'unit pas au chœur. Alors le B'naï B'rith s'adressa en haut lieu, demandant et obtenant une audience avec Jean XXIII, audience accordée le 18 janvier 1960 (par une étrange coïncidence, la Conférence épiscopale italienne a fixé au 18 janvier, à partir de 1990, la date annuelle de la "Journée de réflexion et d'approfondissement des rapports entre judaïsme et christianisme") pour discuter de la résurgence de l'antisémitisme démontrée par l'"épidémie de croix gammées" débutée à la veille de Noël (le phénomène semble s'être répété récemment avec la profanation des pierres provisoires du cimetière juif de Rome, profanation survenue peu après la "messe" célébrée pour Erik Priebke par le prêtre salésien, l'abbé Composta. Dans les quotidiens de Milan et de Rome, *Il Giornale* et *Il Tempo*, une polémique féroce a éclaté entre ceux qui soutiennent que la profanation était une mise en scène et ceux qui répondent indignés par cette hypothèse). Gilbert rapporte les paroles de Jean XXIII adressées à la délégation du B'naï B'rith: "Vous êtes de l'Ancien Testament et moi du Nouveau Testament, mais j'espère que nous progresserons vers la fraternité de l'humanité; je prie

en ce sens... Les événements récents m'ont beaucoup attristé et affligé, car non seulement ils violent un droit naturel de l'être humain, mais ils ruinent également la compréhension entre frères devant Dieu" (p. 42).

Dans son livre, Rabbi Gilbert expose les réformes liturgiques voulues par Jean XXIII pour favoriser les juifs et il en fait l'éloge (pp. 30-31), il ne fait pas d'estimation générale des membres des commissions préparatoires, mais il définit certains comme bien connus et appréciés de la communauté juive américaine: John Coutney Murrey (père de la liberté religieuse au Concile), John Mc Kenzie et Jean Daniélou, l'un des pionniers des relations judéo-chrétiennes en France (p. 46). Mais surtout il donne une appréciation de la création par Jean XXIII du Secrétariat: "Ce fut une proposition **révolutionnaire**", écrit-il (p. 49) en rapportant le discours de la Pentecôte de 1960. En novembre 1961 eurent lieu les contacts entre le représentant de Jean XXIII, Agostino Bea, et ceux de la communauté juive: Nahum Goldmann, pour le Congrès Mondial Juif (WJC) et Label Katz pour le B'naï B'rith (BB) (p. 56). Il y fut décidé d'envoyer un *Memorandum* de ces deux associations (p. 57) le 27 février 1962; Gilbert cite les paroles suivantes extraites de ce *Memorandum*: "En tant que juifs, nous considérons la lutte contre l'antisémitisme comme partie intégrante des aspirations humaines à un monde meilleur. Ce qui est pour nous et ce devrait l'être pour l'Eglise, une source de profonde affliction, est le fait qu'à quelques rares exceptions près l'agitation et les incidents antisémites se produisent dans les pays européens où le Christianisme a eu la plus forte influence formatrice. Nous osons exprimer la conviction que dans le monde contemporain, partout où l'antisémitisme constitue une menace pour la communauté juive, il est en même temps un défi à l'Eglise. Si nous nous adressons à l'Eglise catholique en particulier en ce qui concerne la question juive, c'est parce que dans sa liturgie, dans de nombreuses formules de ses catéchismes et dans certaines pratiques commémoratives, sans parler des manuels de dévotion largement en usage, on trouve des références qui dénigrent les juifs et leur position dans l'histoire. On ne peut malheureusement le nier: les ignorants et les malveillants peuvent mal interpréter ou déformer et mettre à profit ces références pour fomenter la haine des autres et promouvoir des causes en conflit ouvert avec l'enseignement de l'Eglise sur la fraternité entre les hommes" (p. 57). L'*American Jewish Committee* envoya deux autres *Memoranda*, qui reprenaient en détail l'analyse du B'naï B'rith: il convenait de corriger l'enseignement catéchétique de l'Eglise ("*The image of the Jews in Catholic Teachings*" du 27 juin 1961) et sa liturgie ("*Anti-Jewish Elements in Catholic Liturgy*" du 17 novembre 1961); Gilbert publie une bonne partie des deux textes (pp. 58-59) nous informant encore sur l'influence de rabbi Hechel et de Jules Isaac; la réponse de Bea fut d'inclure les *desiderata* des juifs dans le schéma *de Judæis* préparé par son secrétaire (pp. 59-61). Après l'enterrement provisoire du schéma dû à l'intervention des pays arabes et à l'imprudence de l'israélien Wardi, Jean XXIII le relança, comme nous le savons, l'exemptant de tout contrôle de la commission théologique. Gilbert est enthousiasmé par le début du Concile (p. 67) et surtout par le discours d'ouverture de Jean XXIII (contre les "Prophètes de malheur", cf. pp. 68 à 71). C'est avec enthousiasme aussi que le rabbin Toaff rappela la demande déjà présentée par le *memorandum* du BB: "Les juifs espèrent que le Concile prendra des décisions favorisant la paix, la compréhension, la coopération et la tolérance entre les hommes... Aujourd'hui judaïsme et christianisme sont unis dans une même lutte pour soutenir la liberté religieuse, une des expressions fondamentales de la civilisation". Toaff exhorta également le Concile à éliminer "toutes les expressions dénigrantes encore présentes dans la liturgie et l'enseignement du catéchisme... Les juifs attendent encore des Pères du Concile la condamnation solennelle et non équivoque de toutes les formes d'antisémitisme..." (p. 71). Le 19 octobre 1962, rappelle Gilbert, Jean XXIII élevait le secrétariat au rang de commission conciliaire, tandis que se dessinait au Concile une majorité que Gilbert appelle, explicitement, "libérale" (pp. 72-73). Au cours de la seconde session du Concile, après la mort de Jean XXIII, Bea put présenter son chapitre sur les juifs "non pas sur notre initiative, mais sur un ordre exprès du Pape Jean XXIII, d'heureuse mémoire" (p. 96). Les jeux étaient faits. Rabbi Gilbert parlant de la mort de Jean XXIII put écrire: "**Certainement, tout au long de l'histoire, aucun**

**Pape n'avait montré envers le judaïsme et le peuple juif une attitude d'amitié si claire et ferme que Jean XXIII**" (p. 85).

## Notes

1) G. De Luca et G. B. Montini, *Carteggio 1930-1962*, édité par P. Vian, Brescia 1992, p. 232, cité par Giuseppe Alberigo, *L'annuncio del concilio. Dalle sicurezze dell'arroccamento al fascino della ricerca*, in *Storia del concilio Vaticano II*, dirigée par G. Alberigo, Il Mulino, Bologna 1995, vol. I, p. 38. Il existe une édition française mais nous n'avons pas pu la consulter; nous traduisons donc à partir de l'édition italienne chaque fois qu'il y a citation.

2) *Sodalitium* n° 37, XIVème partie.

3) *Sodalitium* n° 39, XVIème partie, pp. 26 à 29.

4) *Sodalitium* n° 39, XVIème partie, p. 30.

5) *Sodalitium* n° 41, XVIIIème partie, pp. 15 à 18.

6) Voir la note 1. L'œuvre sera publiée en cinq volumes avec la collaboration de 51 auteurs par l'*Istituto per le scienze religiose* de Bologne; et elle est déjà éditée en plusieurs langues grâce à la collaboration des maisons d'édition Il Mulino, de Bologne, et Peeters, de Louvain.

7) *Il cattolicesimo verso una nuova stagione. L'annuncio e la preparazione (gennaio 1959-settembre 1962).*

8) Etienne Fouilloux, *La fase ante-preparatoria (1959-1960); Il lento avvio dell'uscita dall'inerzia*, in *Storia del concilio Vaticano II*, *op. cit.*, pp. 79-80.

9) E. Fouilloux, *op. cit.*, pp. 96-105.

10) Giuseppe Alberigo, *L'annuncio del concilio. Dalle sicurezze dell'arroccamento al fascino della ricerca*, in *Storia del concilio Vaticano II*, *op. cit.*, p. 36.

11) E. Fouillox, *op. cit.*, p. 110, qui cite Piolanti, Gillon, Mayer, Di Fonzo, Roschini, Philippe de la Trinité.

12) E. Fouilloux, *op. cit.*, p. 104. Sur dom Lambert Beauduin, cf. les 4ème et 7ème parties in *Sodalitium* n° 25, pp. 10 à 13 et n° 28, p. 21.

13) Elles occupent huit volumes des *Acta et documenta concilio Vaticano II apparando*.

14) Cf. *Sodalitium* n° 37 pp. 22 à 25 (XIVème partie).

15) J'ai résumé ici ce qu'écrit Fouilloux de la p. 124 à la p. 164.

16) Jean XXIII mentionna sa décision sur son journal le 4 juillet 1959, il la communiqua à Tardini le 14 juillet (qui la communiqua aux présidents de la faculté ecclésiastique trois jours plus tard) et l'annonça publiquement lors d'une allocution à la basilique des XII Apôtres le 7 décembre de la même année. Cf. G. Alberigo, *op. cit.*, pp. 66-67). Comme je l'ai rappelé dans les dernières parties, Vatican I n'avait été que suspendu par Pie IX en 1870, et à plusieurs reprises il avait été projeté de le porter à son terme.

17) G. Alberigo, *op. cit.*, pp. 63-64.

18) Yves Congar o.p., *Mon journal*, p. 3, in G. Alberigo, *op. cit.*, p. 40.

19) *Op. cit.*, p. 112. Outre ce que j'ai déjà écrit sur ce sujet (cf. *Sodalitium* nn° 38 et 39) voir, à propos des précurseurs du *Secrétariat*, G. Alberigo, *op. cit.*, pp. 52 et suiv.

20) Sur la question et sa portée, cf. *Sodalitium* n° 39, p. 24 et note 37.

21) J. Komonchak, *op. cit.*, p. 183.

22) *Ibidem*, pp. 183-184 et note 27.

23) Sur la question, voir *Sodalitium* n° 39, pp. 24 à 26. J'y reviendrai dans le prochain *Sodalitium*.

24) J. Komonchak, p. 291 et suiv.

25) *Ibidem*, pp. 199-200. Le nouveau "code de droit canon" a accédé au désir du secrétariat avec le canon 1127.

26) *Ibidem*, p. 201.

27) *Ibidem*, p. 213; voir également pp. 346-347: "en réalité il y avait eu bien peu de coopération entre le secrétariat pour l'unité des chrétiens et la commission pour les églises orientales tant sur le thème des observateurs que sur tout autre question quelle qu'elle soit".

28) *Ibidem*, p. 216

29) *Ibidem*, pp. 234-235.

30) *Ibidem*, pp. 304-305.

31) *Ibidem*, p. 377, et note 631.

32) *Ibidem*, pp. 192-193.

33) Elle entendait réserver au Saint-Siège la question de l'ordination des pasteurs protestants convertis et aux conférences épiscopales celle de l'habit ecclésiatique et de la tonsure. Cf. *ibidem*, p. 196.

34) *Ibidem*, p. 198.

35) *Ibidem*, p. 199.

36) *Ibidem*, pp. 202-203, notes 97 et 102.

37) *Ibidem*, p. 205-208.

38) Congar et Philips étaient cependant membres de la commission théologique, et Rahner de celle sur les sacrements.

39) J. Komonchak, *op. cit.*, pp. 208-212.

40) *Ibidem*, pp. 213-217.

41) *Ibidem*, p. 218 et note 158.

42) Claude Barthe, *Trouvera-t-Il encore la foi sur la terre?*, François-Xavier de Guibert éd., Paris 1996, p. 80.

43) Cf. J. Komonchak, *op. cit.*, p. 243, note 245. Parmi les "anti-romains" on peut compter aussi G. Philips et L. Cerfaux (cf. pp. 249-249), C. Colombo, Häring, Delhaye, etc. Des divisions, bien sûr de moindre importance, il y eut même entre les représentants de la même "école romaine", opposant d'un côté le P. Tromp et l'Université grégorienne (jésuites), et de l'autre le Saint-Office et l'Université du Latran (Parente, Piolanti, etc.); cf. Komonchak, p. 242 n. 242, p. 245, n. 253, p. 248, etc.

44) *Ibidem*, p. 250.

45) *Ibidem*, p. 244.

46) *Ibidem*, pp. 252-256, dans lesquelles se trouvent toutes les citations que je rapporte sur ce sujet.

47) *Ibidem*, pp. 256-262, comme ci-dessus.

48) *Ibidem*, pp. 263-268, comme ci-dessus.

49) *Ibidem*, pp. 268-264, comme ci-dessus.

50) Sur les positions à propos de Jean-Paul II, cf. *Sodalitium* nn° 36, 37, 38 rubrique "L'Osservatore Romano". Le schéma de la commission condamnait, entre autres, quiconque pensait que "la distinction des sexes" était "une dimension de l'image de Dieu dans l'homme" (*op. cit.*, p. 272), thèse qui est le vrai "cheval de bataille" de Wojtyla!

51) J. Komonchak, *op. cit.*, pp. 274-278.

52) Cf. *Sodalitium* n° 27, pp. 16-17, et n° 29, p. 18.

53) J. Komonchak, *op. cit.*, pp. 278-280.

54) *Ibidem*, p. 278, n° 356.

55) C. Barthe, *op. cit.*, p. 89.

56) *Ibidem*, p. 107.

# LE CULTE DE LA LIBERTE

*Par M. l'abbé Donald J. Sanborn*

La liberté est un dogme du monde moderne. On la porte aux nues, on la met au rang des grands biens à chérir en cette vie, un bien pour lequel il vaut la peine de mourir. C'est pour la sauvegarde de la liberté qu'eut lieu la Guerre de l'Indépendance américaine. C'est pour la liberté qu'eut lieu la Deuxième Guerre Mondiale, et c'est par les "Liberty Bonds" qu'elle fut partiellement financée. Longtemps notre monnaie a porté l'effigie d'une femme personnifiant la liberté, et qui portait même sur la tête une couronne où était inscrit le mot liberté. Cette "Miss Liberty" portait aussi bien un "bonnet phrygien" qui figure également sur l'emblème de nombreux états, ceux de New York et du New Jersey entre autres. Au milieu du port de New York se dresse la colossale Statue de la Liberté, une torche à la main, initialement dénommée "La Liberté éclairant le Monde". Le drapeau américain avec ses raies rouges et blanches dérive du drapeau des "Fils de la Liberté". Patrick Henry disait: "Donnez-moi la liberté ou la mort".

C'est Thomas Jefferson qui consacra la liberté dans la Déclaration d'Indépendance en la mettant au nombre des *droits inaliénables*: vie, liberté, et poursuite du bonheur. Cette Déclaration des Droits exalte liberté de religion, liberté d'expression, liberté de la presse en tant que grands biens à préserver. Sur une suggestion de Franklin D. Roosevelt, Norman Rockwell réalisa un tableau qui en représente les quatre points essentiels: l'affranchissement de la misère, l'affranchissement de la crainte, la liberté de culte, la liberté d'expression. Enfin c'est la "Cloche de la Liberté", devenue relique nationale et lieu de pélerinage, qui sonna la Déclaration d'Indépendance.

L'attachement à la liberté représente une grande partie, sinon l'essence, de la culture américaine, mais ne se cantonne pas pour autant en Amérique. La France continue à graver sur sa monnaie le mot *liberté* avec ceux d'*égalité* et de *fraternité*. Presque toutes les démocraties européennes sacralisent d'une façon ou d'une autre le concept de liberté.

Toute culture devant faire l'objet d'un examen minutieux de la part de la Foi catholique, il est nécessaire d'examiner un peu ce culte de la liberté qui fait partie intégrante de la culture américaine et de la culture occidentale depuis le XVIIIème siècle.

## La notion catholique de liberté

Ce qui, à première vue, paraît un peu étrange dans le culte de la liberté est qu'il n'existait pas avant le XVIIIème siècle. Nulle part dans la grande culture catholique de l'Europe médiévale on ne trouve un *culte* de la liberté. Pourquoi, tout à coup, dans l'Europe du XVIIIème, trouve-t-on ce culte poussé au point de "diviniser" le concept par l'intermédiaire de la représentation d'une femme glorifiée?

Tout catholique un peu versé en histoire devrait y voir là comme un signal d'alarme. Le dix-huitième siècle est en effet le siècle de la Révolution, de la Franc-Maçonnerie, du naturalisme et du rationalisme. C'est le siècle de la guillotine. C'est le siècle du Jansénisme qui, outre le fait d'être, dans le domaine religieux, une forme du Protestantisme, exerça également une influence politique puissante aux côtés du libéralisme. En bref, le dix-huitième siècle est le siècle du ferment intellectuel contre l'autorité légitime de l'Eglise et un siècle de gouvernement de l'Etat.

Ce culte de la liberté nouveau genre laissait entendre que l'Eglise catholique et la culture catholique jusqu'au XVIIIème siècle avaient en quelque sorte loupé le coche en ce qui concerne la liberté. C'est comme si quelque chose manquait à la vie, comme s'il y avait des contraintes dans la vie catholique dont il fallait se débarrasser. Autrement dit, *de quoi* les adorateurs du culte de la liberté du XVIIIème siècle cherchaient-ils à se libérer?

Cependant l'Eglise catholique n'a rien négligé en matière de liberté. Toujours pour la défense du libre arbitre, en particulier à l'encontre des protestants, l'Eglise catholique n'a manqué en aucune façon de traiter le problème de la liberté de la volonté humaine dans les écrits de ses grands esprits. Elle a toujours enseigné que l'homme est doté de libre arbitre et qu'il est par conséquent responsable de ses actions. A cause de son libre arbitre, il est capable de mérite, et donc capable, avec l'aide de la grâce divine, de parvenir au salut éternel. Par conséquent il est aussi capable de démérite, et capable de se damner par sa propre faute pour toute l'éternité.

La philosophie catholique enseigne que la volonté humaine est une faculté aveugle qui doit être informée par l'intellect sur ce

qui est bien et ce qui est mal. L'intelligence est cette faculté de l'âme par laquelle elle appréhende la réalité. L'intellect informe et commande la volonté en fonction des objets qu'elle doit poursuivre.

En outre la philosophie catholique enseigne que le fondement de la liberté de la volonté est l'*indifférence à l'égard de l'objet.* Cela signifie simplement que les biens créés, à la différence de Dieu, n'ont pas un pouvoir d'attraction nécessaire sur l'âme, comme un aimant sur le métal, mais simplement un pouvoir d'attraction limité, tel qu'il peut être refusé par l'intellect, et donc par la volonté.

Prenons un exemple. Lorsque vous posez de la nourriture devant un chat affamé, le chat s'approche *nécessairement* de la nourriture, sans aucune liberté ni délibération, car il perçoit seulement le bien sensuel de la nourriture. Le chat est attiré par la nourriture comme le métal par l'aimant. Le chat n'est pas libre de cet acte. Par ailleurs, si vous posez une assiette de nourriture devant un homme affamé, si fortement attiré qu'il soit de par sa nature sensuelle, il demeure capable de percevoir avec son intelligence le fait que la nourriture est seulement un bien limité. Il est capable de discerner en quoi cette nourriture est bonne et en quoi elle est mauvaise. Par exemple, il pourrait percevoir qu'elle est nourrissante, et dans le même temps qu'elle a mauvais goût. Il doit alors prendre une décision délibérée, une décision libre: ou bien il supporte le mal que représente le mauvais goût et mange l'aliment parce qu'il est nourrissant; ou bien c'est le mal que représente le mauvais goût qui l'emporte et il rejette l'aliment nourrissant. C'est ainsi que, même affamé, il a la possibilité de refuser librement de manger.

L'homme est donc libre en face des biens créés limités; la raison en est que son intelligence est faite pour connaître l'être universel, et sa volonté faite pour aimer le bien universel. Lorsqu'il manque quelque chose au bien pour être universellement bon, qu'il est seulement un bien limité, la volonté demeure libre, c'est-à-dire non contrainte, devant cet objet. La volonté peut librement refuser un bien qui l'attire d'une façon limitée. Les martyrs ont par exemple librement renoncé au bien de préserver leur vie naturelle pour posséder un bien plus grand, Dieu. Aucun animal ne peut faire une telle chose, car aucun animal ne peut comprendre le bien merveilleux qu'est le fait de posséder Dieu. En fait, seule la vision de Dieu qui est Etre Subsistant et Bien Subsistant, est capable d'attirer nécessairement l'attention de l'intelligence humaine et l'adhésion de sa volonté.

Si nous passons maintenant à la liberté dans les domaines social et politique, il est évident que les êtres humains devraient être libres dans les sphères qui sont réellement indifférentes, mais contraints en ce qui concerne les choses nécessaires. Ainsi, l'observance de la loi de Dieu et de la loi naturelle se rattachant *nécessairement* au bien commun, il est du devoir des gouvernements civils de proscrire les transgressions de ces lois. Les hommes ne devraient pas être "libres" de désobéir à la loi de Dieu et à la loi naturelle. Ainsi le meurtre qui est contre ces deux lois, est proscrit par la loi civile. D'autre part, les gouvernements civils outrepassent les limites de leur autorité lorsqu'ils tentent de dicter aux citoyens des pratiques qui ne sont pas nécessairement liées au bien commun, comme de décider si les gens doivent boire ou non des boissons alcooliques, s'ils doivent porter ou non la ceinture de sécurité en voiture.

Est-ce là la liberté à laquelle tend le culte de la liberté? Le culte de la liberté consiste-t-il dans le désir de libérer l'homme des excès du gouvernement en matière de réglementation de la vie des citoyens?

Non, les faits de l'histoire nous disent tout autre chose. Le monde n'a jamais connu de gouvernements plus oppresseurs ni d'administrations aussi énormes que celles qui professent le culte de la liberté. Aucun gouvernement ne s'est jamais autant immiscé dans la vie des citoyens. Depuis l'abolition des monarchies et l'instauration des démocraties, l'individu moyen, la famille et le travail ont fait l'objet d'une oppression tyrannique, de taxations qui l'épuisent, aussi bien que de "manœuvres" économiques et sociales qui affectent tous les aspects de la vie. Comparés aux démocraties des deux derniers siècles, les régimes monarchiques les plus dictatoriaux semblent des fêtes de la liberté. Avec la démocratie est apparu le tandem du libéralisme et du socialisme, deux sources d'oppression pour des centaines de millions de gens, pour ne pas dire de milliards, tout au long des deux derniers siècles.

Voilà qui nous montre que la liberté recherchée par le culte de la liberté n'est pas la liberté de l'individu moyen vis-à-vis des énormes administrations oppressives et tyranniques. C'est une liberté vis-à-vis de tout autre chose.

## La Franc-maçonnerie

Au XVIIIème siècle, le culte de la liberté est intimement lié à la Franc-maçonnerie. L'objectif politique et social de la Franc-maçonnerie était et est encore de "libérer" l'homme de la "tyrannie" de l'Eglise catholique et de toute autorité civile non démocratique. Par définition pour le franc-maçon une église ou un régime est tyrannique s'il cherche à instaurer des dogmes ou bien à commander sans le consentement des gouvernés. Aussi les franc-maçons ont-ils toujours détesté l'Eglise catholique romaine, puisqu'elle prétend tenir du ciel son pouvoir d'enseigner des doctrines surnaturelles et d'instaurer des lois contraignantes auxquelles l'humanité entière doit adhérer. Les franc-maçons se sont opposés de même à toute monarchie qui ne s'est pas d'elle-même démise du pouvoir (comme l'a fait l'actuelle monarchie anglaise, dont l'impuissance est absurde). C'est pourquoi toutes les monarchies qui refusèrent d'accéder à leur exigence de démocratie socialiste, où le pouvoir est considéré comme venant du peuple et non de Dieu, eurent affaire à la réprobation solennelle de la Franc-maçonnerie. Les francs-maçons commencèrent par l'exécution de Louis XVI en 1793, pour ne plus cesser d'œuvrer contre les monarchies

*Le système de monnaie américain illustre bien ce culte de la liberté; les exemples suivants en témoignent. Ci-dessous, le dollar Continental de 1776, un modèle de monnaie proposé pour les Colonies unies après la révolution américaine. La pyramide maçonnique est en évidence sur la pièce côté face.*

*Sur les exemples suivants on peut voir l'effigie de la femme personnifiant la "liberté", coiffée du bonnet ou le tenant enfilé à l'extrémité d'une pique.*

*Le "Dollar Morgan"*

*Le demi-dollar de la Confédération (1861). La Confédération était franchement influencée par les principes maçonniques comme le montrent ses pièces de monnaie. Noter le bonnet phrygien au bout de la pique.*

d'Europe et d'ailleurs qui ne se conformaient pas à leurs principes. L'une après l'autre, ces monarchies s'écroulèrent au cours du XIXème siècle et jusqu'à la fin de la Première Guerre Mondiale qui vit, pour terminer, la chute de l'empereur d'Autriche, du tzar de Russie et du kaiser d'Allemagne en tant que chefs d'Etats cédant la place, comme toujours, aux démocraties libérales socialistes, avec une curieuse prépondérance des Juifs au gouvernement.

"Libérer" le monde de la "domination du tzar" et de la "domination du kaiser", voilà quel était, à en croire du moins la propagande des alliés de l'époque, le motif de la Première Guerre Mondiale. Wilson disait que la raison pour laquelle nous devions entrer en guerre contre l'Allemagne était de "sauver le monde au profit de la démocratie".

Il ne faudrait pas cependant déduire de ces commentaires que les régimes monarchiques de l'Europe du XIXème et du début du XXème étaient absolument parfaits. L'empereur d'Autriche, le tzar et le kaiser avaient causé de grosses difficultés à l'Eglise, mais sûrement pas plus de difficultés que les démocraties socialistes de France et d'Angleterre. L'Italie avait elle aussi persécuté l'Eglise, et bien que demeurée monarchie comme l'Angleterre, elle était virtuellement démocratique, son monarque étant entre les mains des francs-maçons et autres sociétés secrètes anti-catholiques du même genre. Il est simplement à remarquer que tout pouvoir, ecclésiastique ou civil, prétendant détenir son autorité de Dieu, et ne dépendant pas d'une façon ou d'une autre du peuple, a droit à la haine de la Franc-maçonnerie. La Franc-maçonnerie cherche à "libérer" le peuple sur les plans politique et social de "liens" de ce type, de façon à ce qu'il puisse "jouir" de la "liberté" d'un régime démocratique.

Cette haine de la Franc-maçonnerie pour la papauté et pour la monarchie apparaît bien évidente dans les rites d'initiation

des chevaliers Kadosh du 30ème degré, au cours desquels il est enjoint au chevalier de passer l'épée au travers de deux crânes coiffés l'un de la tiare, l'autre de la couronne. Le symbolisme de ce geste ne requiert aucun commentaire.

Le culte de la liberté a toujours été l'un des thèmes favoris de la Franc-maçonnerie. La liberté qu'ils recherchent n'est pas la liberté légitime et due vis-à-vis des contraintes écrasantes des administrations socialistes, liberté qu'un citoyen est parfaitement en droit de désirer, mais plutôt la liberté vis-à-vis de l'autorité de Dieu, la "liberté" du diable, la *liberté de perdition*, comme l'appelle saint Augustin. Ils ne désirent pas la liberté des enfants de Dieu, mais la "liberté" qui nous rend esclaves du péché.

**La Statue de la Liberté - Une déesse toute maçonnique**

La Statue de la Liberté est l'une des nombreuses preuves de l'existence du culte de la liberté et aussi de l'influence profonde qu'il exerce sur notre culture et sur notre mentalité. Ce colosse dressé en plein port de New York fut conçu par les franç-maçons et sa mise en place, par les francs-maçons, fit l'objet d'une cérémonie franc-maçonne.

C'est Frédéric-Auguste Bartholdi, franc-maçon, qui en fut l'auteur. Il avait déjà réalisé pour la ville de New York une statue du marquis de Lafayette, autre franc-maçon, à l'occasion du centenaire de la signature de la Déclaration d'Indépendance.

A l'incitation de congénères francs-maçons et autres esprits similaires en France, il fit voile pour l'Amérique avec l'idée de proposer le projet. D'après son biographe, un maçon encore, il n'avait aucun plan lorsqu'il prit la mer, mais à l'entrée du port de New York "il eut la vision d'une magnifique déesse brandissant une torche qui accueillerait tous les visiteurs du pays de la liberté et de l'opportunité".

Rentré en France et grâce à une puissante propagande maçonnique, il réussit à rassembler la somme de 3.500.000 francs français, très grosse somme pour l'époque car on est en 1870. Pour le visage de sa "Déesse de la Liberté" il choisit sa propre mère comme modèle. C'est le franc-maçon Gustave Eiffel, rendu fameux par l'édification de la tour de 300 mètres portant son nom, qui pourvut à la charpente.

Bien que le support financier ait été mis à disposition par la France, l'Amérique ne voulait pas fournir l'argent pour le piédestal. Et c'est Joseph Pulitzer, propriétaire et directeur du *New York World*, qui s'arrangea pour trouver la somme de 100.000 dollars pour le projet.

En 1877, jour de l'anniversaire de Washington, le Congrès acceptait la statue en tant que don du peuple français. Pour l'ériger, c'est l'Ile de Bedloe, aujourd'hui Ile de la Liberté, qui fut choisie par le général Sherman, l'incendiaire bien connu d'Atlanta. Entre-temps, à Paris, le travail progressait. Levi P. Morton, alors ambassadeur en France, posait le premier rivet. Le 21 mai 1884, la statue était achevée et le 4 juillet de la même année elle était présentée à l'ambassadeur Levi Morton par Ferdinand de Lesseps, le constructeur du Canal de Suez.

Côté américain, le président du Comité mandaté à recevoir la statue contactait la Grande Loge de la Maçonnerie Libre et Acceptée de l'Etat de New York. Depuis la pose de la première pierre du Capitole en 1793 par le franc-maçon George Washington en personne, avec l'assistance de la Grande Loge de Maryland, il est de tradition, en Amérique, que la première pierre des bâti-

ments publiques et privés d'une certaine importance soit "consacrée" selon tous les rites maçonniques. C'est également une cérémonie maçonnique qui a marqué la pose de la première pierre du Monument de Washington.

La cérémonie pour la pose de cette première pierre fut fixée au 5 août 1884. Il tombait des cordes. Le vaisseau *Bay Ridge*, tout décoré, transporta à l'Ile de Bedloe une centaine de francs-maçons accompagnés de quelques officiels. Le Franc-maçon Richard M. Hunt, architecte principal du piédestal, tendit les outils aux officiers maçons.

Le franc-maçon Edward M. L. Ehlers, Grand Secrétaire et membre de la Loge Continentale 287, lut alors la liste des documents qui devaient être déposés dans le coffret en cuivre inséré dans la pierre, c'est-à- dire: une copie de la Constitution des Etats-Unis; le discours d'adieu de George Washington; vingt médailles de bronze des divers présidents ayant précédé Chester A. Arthur (Washington, Monroe, Jackson, Polk, Buchanan, Johnson et Garfield inclus, tous francs-maçons); des copies du journal New York City; un portrait de Bartholdi; une copie du *Poème sur la Liberté* de E. R. Johnes; enfin une liste sur parchemin des officiers de la Grande Loge.

On procéda à la cérémonie maçonnique traditionnelle. Après qu'on eût vérifié si la pierre était bien carrée, lisse et d'aplomb, le Grand Maître appliqua le mortier et la pierre fut mise en place. Il la frappa alors par trois fois et la pierre fut déclarée dûment posée. Les éléments de la "consécration", maïs, vin, huile, furent alors présentés.

Puis le "Très Honorable" Grand Maître dit quelques mots: "Pourquoi faire appel à la Fraternité maçonnique pour poser la première pierre d'un édifice comme celui qui vient d'être érigé?" Question à laquelle il donna lui-même cette réponse: "Aucune institution n'a jamais fait autant pour promouvoir la liberté et libérer l'homme des entraves et des chaînes de l'ignorance et de la tyrannie que la Franc-Maçonnerie".

Mais l'allocution principale fut faite par le Grand Maître Député:

*"Toute énorme que soit cette statue, ses proportions physiques ne sont rien à côté de la noblesse de ce qu'elle représente. La liberté éclairant le monde! Quelle pensée grandiose! Etre libre est la première, la plus noble aspiration du cœur humain. Et c'est dorénavant une vérité universellement reconnue: les hommes ne deviennent civilisés, éclairés et utiles que dans la mesure où ils possèdent la liberté".*

*Les révolutionnaires français coiffés du bonnet phrygien mènent leurs victimes à la guillotine.*

La statue arriva en juin 1885, en pièces détachées. Elle fut inaugurée officiellement le 28 octobre 1886. Le Président Grover Cleverland (franc-maçon) présidait la cérémonie et c'est le franc-maçon Henry Potter, Evêque de New York qui fit la dédicace. Le franc-maçon Bartholdi retira le drapeau tricolore français qui recouvrait le visage de la statue. Et c'est le franc-maçon Chauncey M. Depew, Sénateur des Etats-Unis, qui prononça le principal discours.

**Le bonnet phrygien**

Que la notion de liberté - affranchissement par rapport aux lois de Dieu, de l'Eglise, et du gouvernement civil légitime - ait profondément influencé notre culture, il en existe un autre signe. C'est la représentation du "bonnet phrygien" sur de nombreux sceaux officiels américains, ainsi que sur des gravures du XVIIIème siècle reproduisant des scènes de la Révolution Américaine.

Le bonnet phrygien est un bonnet mou, peu profond, quelque chose qui ressemble au bonnet de laine du skieur. Son origine est très ancienne et remonte à l'époque où l'on faisait porter cette espèce de chapeau aux esclaves affranchis en signe d'émancipation. D'où le symbolisme: celui qui le porte est affranchi d'une sorte d'esclavage. Mais de quel esclavage s'agit-il?

Au XVIIIème siècle, ce bonnet était porté par les radicaux qui penchaient résolument pour la destruction des monarchies en faveur des régimes républicains ou démocratiques, en accord avec les préceptes des philosophes libres-penseurs et athées de ce même siècle.

C'était un symbole de révolte contre l'ordre établi, un appel à un ordre nouveau, un ordre radical dans lequel le pouvoir viendrait du peuple et non de Dieu. On peut trouver un équivalent moderne dans la faucille et le marteau ou dans le symbole de la paix des années 1960.

En général ou bien ce bonnet coiffe le chef de la Déesse de la Liberté (bien que la Déesse de New York ne le porte pas), ou, plus souvent, il est enfilé au bout d'une pique. C'est sous cette dernière forme que ce symbole du radicalisme du XVIIIème siècle apparaît sur un grand nombre de sceaux des Etats-Unis: sceaux des Etats de New York, de New Jersey, de la Caroline du Nord, de l'Idaho, de Hawaï, de l'Iowa, du Colorado, de la Virginie de l'Ouest, de l'Arkansas, et de la Virginie sans oublier les sceaux du Sénat et de l'Armée des Etats-Unis. On le trouve également sur la tête de la Déesse de la Liberté représentée sur le Dollar Morgan (dollar d'argent en circulation durant la dernière partie du XIXème siècle) de même que sur la Déesse de la Liberté "en marche" [c'est ainsi qu'elle est représentée] figurant sur le demi-dollar du milieu du XXème, ainsi que sur le dime Mercury [pièce de dix cents] de la même période. (Mercure est, soit dit en passant, l'un des dieux favoris de la ménagerie des divinités maçonniques).

Pendant la Révolution française, en devenant la coiffure en vogue de tout partisan favorable à la Révolution, puis celle des Jacobins cruels et sanguinaires, chefs du Règne de la Terreur, le Bonnet phrygien fut confirmé comme symbole du radicalisme.

Le bonnet phrygien occupe une grande place dans le symbolisme maçonnique, cela va sans dire. La fameuse "Marianne", symbole féminin de la République révolutionnaire française, porte évidemment le bonnet. En 1884, le gouvernement français, *bourré* de francs-maçons, fit faire des bustes de cette femme diabolique arborant sur les épaules et sans vergogne une écharpe maçonnique portant les trois dates glorieuses pour la fraternité malfaisante: 1789, date de la Révolution française, 1848 et 1870, dates des révolutions subséquentes dans lesquelles les francs-maçons et leurs principes luciférien prirent le pouvoir en cette France autrefois catholique. Comme d'habitude Marianne était coiffée du bonnet en question.

**Le Grand Sceau**

Le Grand Sceau des Etats-Unis regorge de symbolisme maçonnique. Il figure au dos du billet d'un dollar. Les hommes chargés par le Congrès Continental de réaliser ce sceau des Etats-Unis étaient tous francs-maçons: Thomas Jefferson, John Adams, ainsi que Benjamin Franklin (débauché sans pudeur et goujat par dessus le marché), qui en était le président. Un certain nombre de modèles se succédèrent avant que soit adopté le sceau actuel qui date de 1782. C'est Jefferson lui-même qui ajouta le triangle autour de l'œil en 1776, ainsi que l'inscription *E Pluribus Unum*.

Pour décrire fidèlement le symbolisme maçon et occulte contenu dans le Grand Sceau, il faudrait écrire un article à part. Mon but ici en parlant de la présence des symboles maçonniques sur le Grand Sceau, est seulement de donner d'autres preuves de la profonde influence qu'a eue la Maçonnerie sur la culture américaine.

Pour celui qui douterait du caractère maçonnique de ces symboles, je me contenterai de citer le magazine officiel de la Maçonnerie dans sa publication d'avril 1960, curieusement intitulée *New Age*:

Symboles maçonniques figurant sur le billet d'un dollar

*13 feuilles sur la branche d'olivier*
*13 barres et rayures dans l'écusson*
*13 plumes dans la queue*
*13 flèches*
*13 lettres dans le "E Pluribus Unum" sur le ruban*
*13 étoiles au-dessus, à l'intérieur du blason vert*
*32 longues plumes représentant le 32ème degré de la Maçonnerie*
*13 pierres de granit dans la Pyramide ornée de l'"Œil" maçonnique*
*13 lettres dans Annuit Cœptis, "Dieu a approuvé".*
*Sur l'autre face du billet est représenté le sceau du Ministère du Trésor des Etats-Unis comportant une clé, une équerre, la Balance de la Justice, ainsi qu'un compas, symbole évidemment important de la Maçonnerie.*

*James B. Walker 32°*

*Joseph Pulitzer immigré russe et juif*

**Même le drapeau**

Old Glory [le drapeau américain] n'a pas échappé lui non plus, je crains bien, à l'influence des principes maçonniques de libération de l'asservissement à Dieu. L'origine des étoiles et des rayures demeure obscure, mais nous savons que les Hollandais protestants sont les premiers à avoir employé les rayures rouges et blanches horizontales lors de leur rebellion contre l'Espagne catholique. Ces rayures refont surface arborées par les vaisseaux anglais venus au secours des Huguenots français en lutte contre leurs compatriotes catholiques. Elles réapparaissent ensuite sur le drapeau des Fils de la Liberté, groupe maçonnique qui organisa la 'Tea-Party' de Boston.

Le drapeau a donc lui aussi une part historique dans cette culture libérant de l'"asservissement" à l'Eglise catholique, et en définitive de tout gouvernement civil non démocratique, c'est-à-dire de tout gouvernement qui ne se contente pas d'être un instrument de la volonté du peuple.

**Le problème du catholique américain et de son attachement à des idéaux condamnés par l'Eglise**

Si j'ai cité ces exemples de l'influence de la Maçonnerie dans nos institutions, c'est pour faire remarquer au catholique américain que des principes étrangers à la Foi catholique ont profondément pénétré la culture dans laquelle nous vivons. Aux Etats-Unis, c'est un problème avec lequel l'Eglise catholique doit se débattre et qui lui occasionne de grosses difficultés. Au XIXème siècle le clergé se partageait en deux camps, les libéraux et les anti-libéraux (nous employons ces termes faute de mieux). Les libéraux ne voyaient pas le problème que posait le fait d'incorporer dans le catholicisme les principes du culte américain de la liberté; les anti-libéraux voyaient bien le problème et dénonçaient ces principes qui affaiblissaient la Foi catholique. Pour finir, ce sont les libéraux qui prévalurent, en particulier avec l'émergence d'une personnalité comme le Cardinal Gibbons de Baltimore. Le camp libéral comptait aussi d'importants personnages comme le Cardinal Farley de New York et l'Archevêque Ireland de Saint Paul.

Il ne faut pas prendre le mot "libéral" au sens où on l'entend de nos jours. En cette fin de siècle, à l'époque où vivaient ces hommes, être libéral signifiait être convaincu que les principes animant les hommes politiques et la mentalité américaine en général sont compatibles avec le catholicisme. Ces libéraux considéraient en fait le système américain de l'indifférence du gouvernement vis-à-vis de toutes les religions comme un idéal à suivre pour toutes les nations. Dans un tel système - disaient-ils - l'Eglise peut et doit s'épanouir, car elle n'a pas pour la contrer la résistance d'un gouvernement hostile. Voilà qui sonnait bien aux oreilles de ce côté de l'Atlantique. Depuis un siècle leur parvenaient d'Europe d'horribles histoires de gouvernements civils persécutant l'Eglise catholique. Le système américain du "pas touche aux religions" semblait un peu meilleur.

S'il est vrai que l'Eglise catholique s'est effectivement épanouie dans ces pays dont le gouvernement professait cette soi-disant indifférence vis-à-vis des religions, il faut reconnaître que cette "liberté d'essor" lui a coûté cher. Le prix en fut l'oubli de la doctrine de l'Eglise sur l'union de l'Eglise et de l'Etat, l'oubli du devoir du gouvernement de professer la seule et unique foi, et l'absence totale de répression des religions non-catholiques. On disait aux catholiques que le système américain de liberté de religion était le système idéal, et les catholiques portaient bien ancrée dans leur tête l'idée que vous avez le droit civilement d'être protestant, juif, musulman ou même sataniste, puisque la religion n'a rien à voir avec l'état, et réciproquement.

Mais cette opinion fut condamnée par le Pape Grégoire XVI et par le Pape Pie IX:

*De cette source empoisonnée de l'indifférentisme, découle cette maxime fausse et absurde ou plutôt ce délire qu'on doit procurer et garantir à chacun la liberté de conscience.*

*Grégoire XVI - Mirari vos.*

*Et de fait, Vous le savez parfaitement, Vénérables Frères, il s'en trouve beaucoup aujourd'hui pour appliquer à la société civile le principe impie et absurde du "naturalisme", comme ils l'appellent, et pour oser enseigner que "le meilleur régime politique et le progrès de la vie civile exigent absolument que la société humaine soit constituée et gouvernée sans plus tenir compte de la Religion que si elle n'existait pas, ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie et les fausses religions".*

*Pie IX - Quanta cura.*

*Et contre la doctrine de la Sainte Ecriture, de l'Eglise et des Saints Pères ils affirment sans hésitation que: "la meilleure condition de la société est celle où on ne reconnaît pas au pouvoir le devoir de réprimer par des peines légales les violations de la loi catholique, si ce n'est dans la mesure où la tranquillité publique le demande".*

*Pie IX - Quanta cura.*

*En conséquence de cette idée absolument fausse du gouvernement social, ils (les tenants du naturalisme) n'hésitent pas à favoriser cette opinion erronée, on ne peut plus fatale à l'Eglise catholique et au salut des âmes, et que notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, appelait un délire, savoir que "la liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme; qu'il doit être proclamé et assuré dans tout Etat bien constitué; et que les citoyens ont droit à la pleine liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions, quelles qu'elles soient, par la parole, par l'impression ou autrement, sans que l'autorité ecclésiastique ou civile puisse le limiter".*

*Pie IX - Quanta cura.*

De ces textes il ressort clairement que l'Eglise catholique condamne la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'expression et la liberté de la presse. Pourtant ces "libertés" sont considérées comme sacrosaintes dans la culture américaine. Dans ses efforts pour ne pas paraître non-américain, le clergé catholique des Etats-Unis dans son ensemble a négligé ces condamnations, de même qu'il a négligé l'enseignement de l'Ecriture sainte, et celui de l'Eglise et des Pères de l'Eglise qui en sont le support.

C'est en vain que l'on cherche dans les catéchismes catholiques d'avant Vatican II, même au niveau des lycées, l'enseignement de l'Eglise sur les devoirs des états envers la religion catholique. La plupart des catéchismes catholiques et des manuels d'histoire pré-Vatican II ou bien gardent un silence complet sur le sujet, ou bien exaltent le système américain de l'indifférence à toutes les religions, de la liberté de conscience, de la liberté de religion, de la liberté d'expression et de la liberté de la presse.

Pourquoi cela? Pourquoi ces enseignements et ces condamnations étaient-ils volontairement ignorés par le clergé catholique de ce pays, au point qu'à l'issue de douze ou seize années passées dans les écoles catholiques, les étudiants n'en connaissaient rien? La réponse est que les catholiques du XIXème siècle et du début du XXème ressentaient un besoin urgent de convaincre l''establishment' protestant de ce pays que les catholiques étaient de bons américains, et qu'ils n'avaient aucun problème à accepter la mentalité et la culture américaine. Les immigrants irlandais, allemands et italiens, pour la plupart catholiques, étaient extrêmement désireux d'assurer à l'Eglise paix et prospérité dans un pays peuplé par des gens qui, en grande part, avaient fui l'Europe pour échapper à l'influence catholique. Et puisque le culte de la liberté, l'attachement à la liberté de religion, à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, et à la liberté de conscience était d'une importance suprême dans la culture protestante et maçonnique préexistant en Amérique, les catholiques considéraient comme une nécessité de marier en quelque sorte leur catholicisme au culte de la liberté. La conséquence en fut le délaissement, par un silence quasiment total, d'enseignements très importants de la morale de l'Eglise catholique romaine. De plus cela nécessitait d'épurer, de tirailler, d'élargir, bref d'accommoder les faits historiques et les événements des XVIIIème et XIXème siècles pour leur donner une apparence de compatibilité avec les principes catholiques.

L'Archevêque Ireland, figure en vue à ce tournant de siècle, fut la personnification de toute cette mentalité. Il était tellement imbu de ces idées que, dans un discours intitulé "Catholicisme et Américanisme" prononcé à Milwaukee en 1913, il fut capable de faire les déclarations suivantes:

*La liberté religieuse est nécessairement la vie de base de l'Amérique, le ciment parcourant tous ses murs, la sauvegarde de sa paix et de sa prospérité. Violez la liberté religieuse contre les catholiques: nos épées sont aussitôt dégainées. Violez-la en faveur des catholiques, contre les non-catholiques: elles sont tout aussitôt prêtes à jaillir de leur fourreau.*

Si j'avais été dans l'auditoire, j'aurais demandé: "Votre Excellence, lorsque dans soixante ou soixante-dix ans, au nom de la liberté de religion, les ennemis de l'Eglise feront des films faisant de Notre-Dame une courtisane et de Notre-Seigneur un fornicateur, les catholiques dégaineront-ils pour protéger le droit qu'ont ces blasphémateurs

*Mgr Ireland*

de faire de tels films?" Qu'aurait répondu l'Archevêque à cette question? On frémit rien que d'y penser. Plus loin il affirme:

> *La conscience individuelle est le dernier asile de l'âme en présence de l'autorité civile ou ecclésiastique. L'américanisme et le catholicisme s'inclinent tous deux devant la prédominance de la conscience individuelle.*

*S'incline devant la prédominance de la conscience individuelle?* "Votre Excellence, lorsque dans soixante ou soixante-dix ans, au nom de la liberté de conscience, les femmes tueront leur bébé dans leur ventre, l'autorité civile ou ecclésiastique s'inclinera-t-elle devant la prédominance de la conscience individuelle?" Qu'un évêque catholique, vivant en 1913, ait pu proférer de telles paroles, voilà qui est incroyable. Quel est l'objet de l'Eglise catholique si elle doit *s'incliner devant la prédominance de la conscience individuelle*? L'origine d'une telle idée est complètement protestante et maçonnique. C'est à ce principe, que la conscience individuelle est au-dessus de l'autorité de l'Eglise, que Luther fit appel dans son hérésie et dans sa révolte contre l'Eglise catholique.

Ailleurs, le même archevêque déclare:

> *Si nous le pouvions, changerions-nous quelque chose à la Constitution en sa partie qui traite de la religion, changerions-nous les principes de l'Américanisme en ce qui regarde la liberté de religion? Je réponds catégoriquement Non.*

*Non?* "Votre Excellence, en tant que catholiques, n'avons-nous pas le devoir de désirer la reconnaissance publique et légale de l'Eglise catholique romaine comme la seule vraie Eglise du Christ?" A cette question, il répond:

> *Cependant, avons-nous jamais demandé des privilèges spéciaux non accordés aux autres citoyens d'Amérique? Non - jamais - pas plus que nous ne consentirions aux autres des privilèges spéciaux qui ne nous seraient pas accordés à nous - je dirais même que nous le demanderions encore moins pour nous que pour les autres. Si les membres d'une église, ou d'une organisation religieuse ou semi-religieuse quelconque, viennent à réclamer des privilèges spéciaux, que la honte du non-américanisme soit leur partage. Ce genre de contestation ne fera jamais la disgrâce du catholicisme.*

*La disgrâce du catholicisme?* Demander pour Notre-Seigneur Jésus-Christ notre Roi et pour Son Eglise la reconnaissance légale qui leur est due, est-ce là la *disgrâce du catholicisme?* Mgr Ireland, c'est plutôt vous qui êtes la disgrâce du catholicisme.

Il est impossible de réconcilier ces déclarations avec les condamnations du Pape Pie IX que j'ai citées plus haut. Il condamnait de son autorité apostolique la proposition selon laquelle *le meilleur régime politique et le progrès de la vie civile exigent absolument que la société humaine soit constituée et gouvernée sans plus tenir compte de la Religion que si elle n'existait pas, ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie et les fausses religions.* L'Archevêque Ireland, lui, serait absolument d'accord avec cette proposition condamnée.

Ce qui rend le problème terrible, c'est que l'Archevêque Ireland n'était pas simplement un "insensé" mais qu'il représentait tout un système de pensée très populaire dans une grande partie du clergé catholique américain. Ce mariage du catholicisme avec le culte de la liberté devait l'emporter, au point d'être sanctionné en tant que "doctrine catholique" à Vatican II dans le document *Dignitatis Humanæ*. Rien de surprenant à ce que le document ait été préparé par des prêtres américains, et qu'il ait obtenu l'appui des évêques américains dans leur ensemble, le Cardinal Spellman en tête. Le honteux compromis de doctrine catholique de l'Archevêque Ireland avait remporté la victoire dans la basilique du Vatican.

C'est précisément cette doctrine de liberté religieuse qui discrédita Vatican II. Cette assemblée de malheur avait produit d'autres doctrines hérétiques, c'est certain, et même

plus profondes et de plus grande portée que celle-ci. Mais la Liberté religieuse porte cependant une marque distinctive, celle d'avoir été *spécialement condamnée* par le Pape Pie IX. Résultat? La conscience catholique demeure perplexe: dois-je écouter l'autorité apostolique du Pape Pie IX qui me dit que la liberté de religion est une folie, une erreur monstrueuse, une erreur des plus fatales à l'Eglise catholique et au salut des âmes? Ou bien dois-je écouter l'"autorité apostolique" de Vatican II qui me dit que la liberté religieuse est un droit que possède chaque individu en vertu de sa dignité humaine, un droit "qui a son fondement réel dans la dignité de la personne humaine telle que la parole de Dieu révélée et la raison la font connaître"? *(Dignitatis Humanæ* n° 2, qui dit plus loin, "cette doctrine de la liberté a ses racines dans la révélation divine, c'est pourquoi elle doit être gardée d'autant plus fidèlement par les chrétiens"). C'est sur ce dilemne, sur cette contradiction qu'est basé tout le problème de Vatican II.

**Liberté religieuse contre tolérance religieuse**

Il faut ici distinguer entre liberté religieuse et tolérance religieuse. La liberté religieuse est cette doctrine qui affirme que tout homme a le *droit* de professer et de pratiquer la religion que bon lui semble, en accord avec la voix de sa conscience. La tolérance religieuse est cette doctrine qui affirme qu'une société civile peut moralement tolérer en son sein, si une raison suffisante le justifie, le *mal* que représente le fait qu'un certain nombre de ses citoyens professent et pratiquent de fausses religions (autrement dit des religions non-catholiques). Une raison suffisante de tolérer un mal si grand serait la nécessité d'éviter un plus grand mal, la guerre civile par exemple. Le terme même de *tolérance* implique un *mal*, et par conséquent nous ne parlons pas d'un droit à professer de fausses religions, puisque tout droit est fondé en Dieu. Il est inconcevable que Dieu concède à quelque chose le droit d'être faux: le droit, par exemple, de dire que Sa Mère Immaculée est une courtisane, ou que le Christ est adultère.

L'Eglise a toujours reconnu la prudence de la tolérance en certaines circonstances, et la situation des Etats-Unis est assurément l'une de ces circonstances. Le Pape Léon XIII enseigne:

> *Bien que l'Eglise prononce le jugement que différents cultes ne peuvent pas demeurer sur le même plan d'égalité avec la vraie religion, elle ne condamne pas cependant ces chefs d'Etat qui, en vue de procurer un plus grand bien ou d'éviter un mal, tolèrent en pratique la coexistence de différents cultes.*

Le territoire des Etats-Unis couvrant une vaste étendue et incluant des myriades de religions, il est permis à son gouvernement de tolérer, par prudence, de nombreuses religions.

Mais la tolérance religieuse ne dispense pas un gouvernement de l'obligation de professer la seule vraie Foi, de reconnaître le Christ comme le seul vrai Dieu et l'Eglise Catholique Romaine comme Sa seule véritable Eglise.

C'est là que réside l'erreur-clé des tenants du culte de la liberté. Ce n'est pas qu'ils prônent la prudence de la tolérance religieuse pour éviter une guerre civile, ils prônent plutôt l'indifférence même du gouvernement à toute religion, comme si l'indifférence était l'une des grandes vertus de la Constitution. Ils exaltent le *droit* de tout homme à ouvrir la bouche pour dire *tout ce qui lui plaît,* à écrire tout ce qui lui plaît (ou en faire un film), à croire et à pratiquer la religion qui lui plaît quelle qu'elle soit. Tel est, selon les champions du culte de la liberté, le droit qui doit régir la société. Sous les régimes monarchiques, lorsque l'Eglise catholique était reconnue comme l'unique vraie religion, les êtres humains étaient "opprimés".

**La liberté: une fin en soi**

Comme je l'ai déjà dit, l'Eglise catholique n'a jamais été ennemie de la liberté, bien au contraire, elle fut un défenseur acharné de la doctrine du libre arbitre contre un grand nombre de ceux qui la dénie. Elle n'a jamais favorisé non plus ni les tyrans ni les régimes oppressifs. Saint Louis, Roi de France, à l'apogée du Moyen-Age "oppressif", fut même admonesté par un pape parce qu'il châtiait trop sévèrement les blasphémateurs.

Là où l'Eglise et les partisans du culte de la liberté sont en désaccord, c'est lorsque l'Eglise enseigne que la liberté humaine est un *moyen pour aboutir à une fin* tandis que les champions du culte de la liberté voient la liberté humaine comme un *fin en soi.*

L'Eglise enseigne que la liberté ou le libre arbitre est une faculté dont l'objet est de choi-

sir les bons moyens pour arriver à une fin prédéterminée. Pour nous la fin est déjà fixée: c'est le bien universel qui n'est autre que Dieu. Le moyen qui tend à cette fin est l'observance de la loi de Dieu: la loi éternelle, la loi naturelle, les Dix Commandements, les lois du Christ, la loi morale, les lois de l'Eglise. C'est la fonction de notre libre arbitre, telle qu'elle est voulue par Dieu, de choisir librement d'obéir à ces lois de telle sorte que nous atteignions la fin qui nous est assignée. Lorsque je dis "choisir librement", je ne veux pas dire qu'il est pour nous facultatif de choisir de leur obéir ou pas. Je veux dire que nous sommes censés les choisir par libre élection, et non par simple mécanisme ou instinct, comme le font d'autres créatures en suivant la loi établie par Dieu. Dieu l'a ainsi établi, car l'amour que Lui porte une créature Lui procure plus de gloire qu'une simple obéissance mécanique ou instinctive à sa loi, comme celle des rochers ou des animaux.

Que nous soyions capables de nous tromper en ne choisissant pas les bons moyens pour arriver à notre fin, est donc un *défaut* de la liberté. La liberté ne peut pas être alors définie comme l'aptitude à choisir entre le bien et le mal, car, si telle était sa définition, nous devrions dire que Dieu n'est pas libre, puisqu'Il ne peut choisir le mal.

Les partisans du culte de la liberté ont une toute autre idée de la liberté. A Dieu, ils ont substitué la liberté humaine. La fin de l'homme, pour eux, consiste à être libre. Peu importe ce qu'il fait du moment qu'il le fait librement et sans contrainte. La "liberté de choix" est la plus grande qualité de l'être humain, issue de sa dignité même en tant que personne humaine, et doit être préservée coûte que coûte. Aussi la liberté n'est-elle plus une faculté de choisir des moyens pour arriver à une fin, mais une fin en soi.

Substituons le mot "manger" à celui de "liberté" et nous verrons à quel point cette notion est absurde. L'aptitude à manger et à digérer est une faculté qu'ont les êtres humains de se nourrir. Le fait de manger est moralement bon s'il est ordonné à une bonne fin et moralement mauvais si ordonné à une fin mauvaise. Si nous mangeons une nourriture saine avec modération, l'exercice de notre faculté de manger participe de l'excellence de la fin qui est la santé du corps. Si, au contraire, nous mangeons quelque chose de mauvais pour nous, ou si nous abusons de quelque chose de bon, le fait de manger devient moralement mauvais, puisqu'il participe à cette fin mauvaise. Imaginez alors que quelqu'un vous dise: "Peu importe ce que vous mangez ou quelle quantité vous mangez, ce qui est bon c'est le fait que vous mangiez".

Par son absurdité, cet exemple montre l'absurdité du libéralisme selon lequel le libre arbitre de l'homme est le bien le plus excellent; ce que l'homme choisit de faire est secondaire; ce qui est d'une souveraine importance c'est qu'il choisit librement ce qu'il est en train de faire.

**Le Culte de la liberté - cause de l'effondrement moral.**

Les seules contraintes que les champions du culte de la liberté imposent à leur déesse-liberté résident dans le fait d'empêcher les gens d'assassiner ou de voler, du moins pour le moment. Je dis bien "du moins pour le moment" car nous avons déjà légalisé le meurtre en légalisant l'avortement.

En effet, au nom de la liberté de choix, nous avons assisté à la dissolution, l'une après l'autre, de contraintes imposées par des lois en vigueur il y a cinquante ans aux Etats-Unis ou dans d'autres pays. En 1920 par exemple, un pharmacien pouvait être arrêté pour vente de moyens ou de médicaments contraceptifs. A l'heure actuelle il risque l'emprisonnement s'il n'en vend pas, et ces produits démoniaques ont leur place dans les annonces publicitaires télévisées entre les cornflakes et les détergents, ils sont exposés en premier plan dans les drugstores à côté de l'aspirine et du shampoing, de telle sorte que les adolescents peuvent entrer et se servir d'un geste vif, sur le champ et sans aucune gêne.

Au nom de la liberté, il est plus facile à de futures mères d'entrer dans les cliniques-abortoires pour tuer leur enfant que d'aller chez le coiffeur. A ma connaissance, on serait arrivé, aux dernières nouvelles, à quelque chose comme vingt-cinq millions d'avortements. Dans ce pays quatre mille bébés sont assassinés chaque jour. Je le répète, il y a cinquante ans, ces mères auraient été arrêtées et poursuivies en justice, et les avorteurs avec elles.

Il n'est pas jusqu'au divorce pour lequel, en ce pays pourtant protestant, il n'ait fallu donner les preuves d'une "raison suffisante". Il y a cinquante ans le divorce, bien que légal, était considéré comme quelque chose de scandaleux, même parmi les protestants.

Pour les catholiques il n'existait même pas. Aujourd'hui ce n'est plus une faute.

Il y a cinquante ans, vous pouviez être arrêté pour comportement homosexuel ou parce que vous portiez les vêtements du sexe opposé. Tout récemment à San Francisco est passé un décret interdisant la discrimination contre les travestis. Autrement dit, si le vice-président de votre compagnie décide de porter une robe, des hauts talons, de se mettre du rouge à lèvres et du parfum, vous n'y pouvez rien faire. Je me demande si le franc-maçon Patrick Henri avait tout cela en tête lorsqu'il déclarait: "Donnez-moi la liberté ou donnez-moi la mort!"

La raison pour laquelle ces contraintes étaient en place, il y a une cinquantaine d'années, est que la population, naturellement conservatrice, insistait d'une façon illogique sur ces contraintes. Je dis "illogique", car, une fois que vous avez posé le principe du culte de la liberté, il n'y a plus rien pour *arrêter* la liberté de choix pour *quoique ce soit*. Si on allègue la loi naturelle contre les avorteurs, les homosexuels, les divorcés, ceux qui pratiquent le contrôle des naissances, on vous répond tout simplement: "Nous ne croyons pas à la loi naturelle".

A cela, les tenants du culte de la liberté ne peuvent rien répondre puisqu'en vertu du principe de liberté de conscience et de liberté d'expression, les gens ont le droit civil de rejeter la loi naturelle. Civilement, ils ont le droit de professer l'athéisme, de dire que Notre-Dame était une courtisane, que Notre-Seigneur était un fornicateur, que les enfants peuvent être tués dans le ventre de leur mère, que l'homosexualité vaut autant que l'hétérosexualité, que peu importe la façon dont vous vous habillez, en homme ou en femme - comme cela vous dit ce jour-là. Quelle loi les partisans du culte de la liberté peuvent-ils alléguer contre ces gens dès lors que depuis deux cents ans l'évangile de la liberté de conscience, de la liberté de religion, d'expression et de la presse, n'a cessé d'être prêché partout, présentant ces libertés comme ce qu'il y a de plus élevé et de plus ennoblissant en matière de qualité de vie humaine?

Ici on pourrait peut-être objecter que ni la culture ni la Constitution américaines n'entendent arriver à un tel abus de la liberté humaine, mais qu'elles s'efforcent seulement de faire respecter les libertés vraies et bonnes. C'est cet argument qu'oppose le conservateur au libéral qui lui jette à la tête ce culte de la liberté.

Mais voyons où se trouve le fondement d'une telle objection. Où est-il statué dans la Constitution ou dans tout autre document important des Etats-Unis d'Amérique que les libertés garanties à ses citoyens doivent être limitées par une loi éternelle de Dieu, ou par la loi naturelle? Où, dans ces documents, trouve-t-on une simple mention de Notre-Seigneur Jésus-Christ?

Où est-il dit dans la Constitution américaine que la loi naturelle existe, et que le Congrès, le Président et la Cour Suprême sont tenus d'observer la loi naturelle dans leurs actes respectifs de législation, de mise en vigueur des lois, dans leur interprétation? Nulle part. Ces trois entités sont trois agents libres, qui ne sont liés par aucune loi, mais qui sont en eux-même la loi.

Non, la tentative du conservateur de limiter la liberté tellement chérie par la culture américaine est fallacieuse. Liberté de religion signifie que vous avez le droit de rendre un culte au dieu de votre choix, même à Satan. Liberté d'expression signifie que vous avez le droit de dire tout ce que vous voulez, même des blasphèmes. Liberté de la presse signifie que vous avez le droit d'imprimer ce que vous voulez, même de la pornographie, des blasphèmes et des hérésies. Aucun Congrès, ni aucun corps législatif d'Etat ne peuvent logiquement mettre un frein à ces choses, puisque une telle retenue serait une dénégation arbitraire du droit à la liberté d'un individu.

Les effets de ce culte de la liberté sont désastreux. Car aussi longtemps que le peuple américain demeurait naturellement conservateur, probe et religieux, il était suffisamment d'accord sur les questions morales et religieuses pour contenir au moins la marée des maux les plus graves. C'est de ces temps, avant 1960, ou mieux avant Roosevelt, que la plupart des conservateurs américains rêvent pour former leurs opinions politiques. Mais ces temps sont révolus. Nous vivons maintenant le règne de Satan, règne dans lequel les gens se sont livrés à une débauche indescriptible avec une absence éhontée d'égard aux lois de Dieu et simplement même à la loi naturelle, un égoïsme et une dureté qui vont jusqu'à justifier le meurtre des enfants non désirés. Dans la voie où s'achemine cette population sans Dieu il n'y a plus la possibilité de remettre en place les restrictions qui étaient en vigueur il y a cinquante ans. Une seule chose reste à espérer pour les conservateurs: le réveil moral des Etats-Unis.

**Le Grand Sceau**

*Ci-dessous sont représentés les sceaux des Etats de l'Idaho, du Colorado, de l'Iowa, de la Virginie et de la Virginie de l'Ouest. Ces grands sceaux qui sont utilisés comme marque écrite évidente d'authenticité ou de ratification, portent bien en vue le symbole maçonnique du radicalisme - le bonnet phrygien - (Généralement au bout d'une pique ou sur le chef de la Déesse Liberté).*

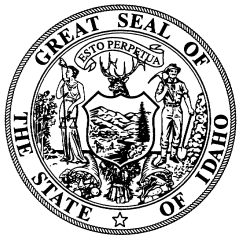


*IDAHO*
*(A gauche, noter le bonnet phrygien fiché au bout d'une pique)*

*IOWA*
*(Le bonnet phrygien coiffe le mât du drapeau)*

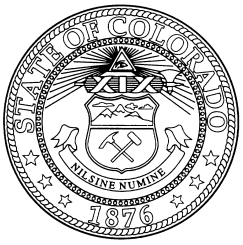


*COLORADO*
*(Noter l'œil universel au centre du triangle)*

*VIRGINIE*
*(Sur l'envers, noter le bonnet phrygien au bout de la pique)*

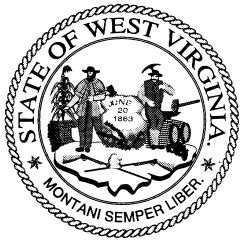


*VIRGINIE de l'OUEST*
*(Remarquer le bonnet phrygien en plein milieu)*

A l'appui de ce fait il y a que récemment dans ce pays, ladite renaissance "conservatrice" a concentré presque tous ses efforts sur des problèmes économiques. On veut supprimer la "sécurité sociale". Bravo, mais pourquoi pas supprimer l'avortement? Les droits des homosexuels? Le contrôle des naissances et les moyens contraceptifs? L'éducation sexuelle? Les films pornographiques et la TV? La libération de la femme? L'humanisme laïque dans les écoles? C'est là que résident les véritables plaies de la société américaine, et non dans les impôts élevés ou la sécurité sociale, et ces maladies sont l'effet de l'effondrement général des mœurs. Et le problème est qu'il n'y a pas moyen d'éradiquer légalement et logiquement ces infections si ce n'est par un *principe, un principe qui limite la liberté humaine aux objets qui sont bons*. Car aussi longtemps que le culte de la liberté est en place, ces influences pernicieuses et bien d'autres encore qui pèsent sur notre vie quotidienne doivent se perpétuer sous le couvert protecteur de la liberté humaine.

Le principe qui nous fait durement défaut est la *loi de Dieu*. Mais étant donné que le Congrès se doit de ne jamais établir de religion, il ne peut même pas appliquer les Dix Commandements à nos vies, il ne peut même pas mentionner Notre Roi et Seigneur Jésus-Christ, et moins encore l'Eglise catholique romaine. Non, notre pays est condamné à rendre un culte à la déesse maçonnique Liberté, et, par là-même, à être précipité dans la corruption morale et la destruction finale. L'Amérique - et tout pays qui rend un culte à la déesse Liberté - ne peut éviter cette destruction que si elle abandonne le Culte de la Liberté.

**Une politique vraiment catholique**

Je n'entends pas détourner les gens de travailler activement à supprimer l'avortement ainsi qu'à éliminer de leur vie les autres influences libérales. Cependant, je pense que le catholique devrait comprendre les principes politiques et moraux qui sont en jeu dans la culture américaine. Il n'y a pas à espérer une paix permanente de 'loi et ordre' tant que le culte de la liberté dominera la mentalité du peuple américain, ou du peuple de toute autre nation d'ailleurs. Je ne pense pas que les conservateurs catholiques américains doivent soutenir, en tant

qu'idéal, le système même du culte de la liberté qui nous a occasionné ce problème épouvantable, qui nous a valu l'avortement, les droits des homosexuels, l'éducation sexuelle, la pornographie et tout le reste.

Sur le plan politique la seule position vraiment catholique consisterait à désirer pour son propre pays une Constitution qui reconnaisse Notre-Seigneur Jésus-Christ comme Roi et l'Eglise Catholique Romaine comme seule et unique vraie Eglise du Christ, une Constitution qui soumette la nation aux lois du Christ, c'est-à-dire aux lois promulguées par Son Eglise. Si éloigné et impossible que semble être cet état de choses, tel doit être cependant, par définition, l'idéal catholique - je dis bien *par définition* - car on ne peut se dire catholique si l'on ne désire pas cet état de choses pour son pays.

Tout ce qui est au-dessous n'est pas un idéal, mais une simple demi-mesure, un mieux que rien qui n'est cependant pas encore suffisant. Surtout, les hommes politiques catholiques devraient s'opposer avec acharnement à tout système de gouvernement qui a le culte de la liberté humaine et met sur un piédestal l'indifférence de l'état vis-à-vis de la religion. Car logiquement un tel système conduit précisément à ce que nous avons aujourd'hui: l'anarchie des mœurs.

Cependant, loin de perdre espoir et énergie, les catholiques devraient lutter autant qu'ils le peuvent pour maintenir la ligne de rectitude morale dans les lois locales et nationales. S'il est vrai en effet que logiquement le culte de la liberté conduit à l'anarchie des mœurs, il est cependant vrai aussi que les peuples ne sont pas toujours conséquents et logiques. Une forte pression de la part des catholiques et d'autres gens qui croient au moins à la loi naturelle, pourrait amener effectivement des changements considérables en faveur du bien. Ma seule préoccupation est que la mentalité du catholique ne soit pas empoisonnée par les idéaux protestants et maçonniques concernant la liberté humaine et l'état laïciste, non religieux.

Et puisque nous sommes sur ce sujet, j'aimerais profiter de l'occasion pour dire un mot de mise en garde contre l'animateur d'une causerie émise par une radio nationale "conservatrice". Si les commentaires de cet individu sur les libéraux sont franchement amusants, une chose me gêne en lui: il a l'esprit mal tourné, et fait des plaisanteries obscènes sur un mode tout ce qu'il y a de plus répugnant. Il est deux fois divorcé, trois fois "marié", ce qui ne correspond pas à l'idée que je me fais d'un "conservateur". Je remarque aussi qu'avec lui les questions morales sont en majeure partie laissées en veilleuse au profit des problèmes économiques les vrais sujets en vedette. Cet homme est malheureusement représentatif d'un grand nombre de conservateurs: des gens qui, tout comme les libéraux, ont fait banqueroute sur le plan moral, des gens à la poursuite d'argent et de succès, qui désirent simplement maintenir le gouvernement hors de leurs affaires. Chose alarmante, sur un certain nombre de points c'est également un "globaliste". Je crains qu'il n'éduque les conservateurs pour en faire des gens à son image: des adeptes acharnés du culte de la liberté, moralement pervertis, des égoïstes cherchant à écarter le gouvernement de leur chemin vers le bonheur, un bonheur qui consiste dans l'argent, le prestige et le succès.

**Dénigrement de l'Amérique?**

Je dois maintenant répondre à l'objection que j'ai suscitée en dénigrant l'Amérique. Le terme même implique qu'il n'y a rien qui cloche vraiment dans le système américain. Il implique qu'en elle-même l'Amérique est grande et belle, et que ses problèmes viennent seulement du fait que le peuple américain, politiciens et particuliers, a abandonné l'idéal américain d'origine.

Mais j'affirme qu'il y a dans le système américain quelque chose de très imparfait, en ce sens que c'est un pays qui ne professe aucune religion. Un pays qui se flatte d'être sans religion. Fier de ce que ses lois ne sont pas réglées par un principe supérieur. Fier de ne pas reconnaître Notre-Seigneur Jésus-Christ comme Roi. Ce qui, à mes yeux est une abomination, un caractère que le peuple américain a en commun avec la foule hurlante des Juifs perfides dans le Prétoire de Pilate.

*Emblème maçonnique*

Même Pilate, tout païen et peureux qu'il était, eut le cran de faire placer sur la croix l'inscription, *Jésus de Nazareth, Roi des Juifs.* Et lorsque le grand prêtre protesta, réclamant que fût mis plutôt, "Il disait 'Je suis le Roi des Juifs'", manifestement pour protéger la liberté religieuse du Judaïsme, Pilate eut le courage de leur dire, "Ce que j'ai écrit, je l'ai écrit" - une manière très éloquente et très romaine de leur dire de se taire.

De même, à mon sens, les Américains devraient placer cette inscription au-dessus du mot Amérique: Jésus de Nazareth, Roi des Etats-Unis d'Amérique. Et s'ils sont accusés de dénigrer l'Amérique (ce serait en effet une gifle pour la Déesse-Liberté), je pense qu'ils devraient avoir le cran de répondre: "Ce que nous avons écrit, nous l'avons écrit". Car il n'est en aucune façon contraire à la justice due à son propre pays, de signaler ses erreurs, en particulier ces erreurs systématiques qui risquent d'entraîner sa destruction. Par ailleurs ce serait pécher que d'aimer, tant dans un pays que dans un individu, ce qui en lui est péché, ce qui en lui n'est pas de Dieu. Personne ne me convaincra jamais que l'indifférence du gouvernement américain et de la culture américaine vis-à-vis de Dieu est une chose qui Lui agrée.

Léon XIII l'a dit:

*Sans religion, une société bien réglée est impossible*

Tous nous avons le devoir d'être attachés à notre patrie, source d'un si grand nombre de biens dans la vie de chacun. La patrie est une extension de notre propre famille; c'est pourquoi elle devrait être toujours considérée avec respect, amour, loyauté et admiration. Mais de même qu'il est de notre devoir de charité de faire remarquer leurs fautes graves aux membres de notre propre famille, il est de notre devoir de charité de signaler les fautes importantes de notre propre pays. Pour l'Amérique - et toutes les autres nations occidentales - il en est une d'importance: c'est qu'elle se glorifie de son indifférence envers le Christ-Roi. Les catholiques ne peuvent pas reléguer ce défaut flagrant au rang d'un simple écart de politique, il doivent désirer pour leur pays ce que leur Foi Catholique désire: la répudiation du culte maçonnique de la liberté, et la reconnaissance publique du Christ-Roi et de Sa Sainte Eglise Catholique.

*C'est pour nous un plaisir de publier dans ce numéro de Sodalitium l'article de théologie intitulé "Liberté et Vérité" qui marque, en septembre 1971, le début de la collaboration du Père Guérard avec la revue "Vigilia Romana" (anno III, n° 9, pp. 8 et 9). Cette excellente revue, dirigée par Franco Andreini et Franco Antico, a offert aux catholiques "traditionalistes" italiens des articles de personnalités telles que Mgr Celada, Mgr Spadafora, le Père Coccia, le Père Cinelli, le Père Barbara, l'abbé Coache, le Père Saenz, et comme de juste le Père Guérard des Lauriers. Elle était née dans le climat spécial des "Pèlerinages Romains", pèlerinages qui pendant plusieurs années amenèrent à Rome des milliers de catholiques "traditionalistes" venus manifester leur foi et leur fidélité à la Messe Romaine. A environ trente ans de distance, la rédaction de Sodalitium entend rendre ainsi un hommage sincère à qui l'a précédée dans cette rude entreprise. Cet article du Père Guérard a vraisemblablement été écrit en français, mais publié seulement en italien. Ceci est une traduction effectuée par nos soins.*

# LIBERTE ET VERITE

*Mgr Guérard des Lauriers*

La liberté n'exclue-t-elle pas toute forme de restriction? N'est-ce pas là chose évidente? Et surtout, cette façon de voir n'est-elle pas quelque peu séduisante? De fait c'est ainsi que raisonnent à l'heure actuelle bon nombre de chrétiens; et qui plus est ils conforment leur vie à cette conception, et allèguent même à son appui des arguments apparemment solides. "Là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté" (2 Cor. 3, 17); "Le vent souffle où il veut et tu entends sa voix... ainsi en est-il de quiconque est né de l'Esprit" (Jn 3, 8). "Peuple de Dieu", "peuple de prophètes", "peuple d'adultes mus par l'Esprit, pour toi la liberté ne consiste-t-elle pas à supprimer toute restriction et toute loi?"; "Aime et fais ce que tu veux"; n'est-ce pas Saint Augustin, le Docteur de la Grâce qui s'est exprimé ainsi? Mais là n'est que le premier aspect de la question. Il en existe en fait un second: "Pour vous, mes frères, vous avez été appelés à la liberté; seulement ne faites pas de cette liberté un prétexte pour vivre selon la chair" (Gal. 5, 13). Et c'est encore Saint Paul qui nous recommande de pratiquer, à travers la charité, l'aide mutuelle qui est inévitablement, et pour tous, onéreuse et

astreignante. Du reste, le comportement manifestement *préjudiciable* pour tous qui consiste à rejeter toute règle et qui voudrait se justifier par le droit à la liberté, montre à lui seul que ce prétendu droit est fondé sur une fausse conception de la liberté. "Aime et fais ce que tu veux"; "Si tu aimes, tu ne peux faire ce que tu veux". Est-il possible que Saint Augustin ait contredit Saint Paul? Alors lequel des deux a-t-il raison? En somme, l'homme, le chrétien, est-il libre ou ne l'est-il pas? Ou bien existe-t-il une autre alternative entre le devoir et la liberté, entre le conformisme et la contestation? Avant tout efforçons-nous de ne pas nous emballer. C'est seulement de cette façon que la Grâce, qui n'est jamais refusée à personne, peut porter ses fruits. Il faut apprendre directement de l'Esprit en quoi consiste la liberté, qui ne se trouve précisément que là où l'Esprit est présent (cf. 2 Cor., 3, 17). L'"Esprit du Seigneur", qui garantit "cette liberté" dont jouit le chrétien, "par laquelle le Christ nous a affranchis" (Gal. 5, 1), est évidemment l'"Esprit de Jésus-Christ" (cf. Phil. 1, 19); c'est l'Esprit du Fils qui crie en nous "Abba, Père!" (cf. Gal. 4, 6). Il s'agit donc de l'"Esprit de Vérité" (Jn 15, 26), puisqu'il procède non seulement du Père mais aussi du Fils qui est la Vérité (cf. Jn 16, 13). Et l'Esprit de la Vérité mène à la plénitude de la vérité (cf. Jn 16, 13). Etant fruit de l'Esprit, la liberté du chrétien est donc réglée par la Vérité pour la raison impérative que l'Esprit ne peut être qu'Esprit de Vérité, étant donné qu'Il procède du Fils qui est Lui-même la Vérité. Insister sur ce point est nécessaire. L'Esprit est Vérité par son essence intime. En effet son être procédant "du Fils", comme "du Père", rien ne Lui est plus intrinsèquement propre qu'être la Vérité par le fait même qu'Il vient "de Celui qui est la Vérité". Par conséquent si le chrétien est constitué de façon à pouvoir aller où il veut, parce qu'il suit le souffle de l'Esprit, cela n'est qu'à la seule condition que la liberté dont il jouit consiste pour lui à être intégrée dans l'Esprit, à épouser - si l'on peut s'exprimer ainsi - l'Esprit intégralement, tant dans Sa Source que dans ses fruits. Et puisque l'Esprit, où qu'Il nous conduise, ne peut conduire qu'à la Vérité parce qu'Il est Esprit de Vérité, de la même façon la liberté, qui réside dans l'Esprit, procède de la Vérité. Cette liberté, en vertu précisément de sa genèse permanente, est intimement conforme à la Vérité. Par conséquent, à cause de ce que comporte son essence intime, la liberté, en quiconque en revendique le privilège, doit être absolument conforme aux exigences de la Vérité. Et si le chrétien (c'est-à-dire celui) qui est libéré par le Fils, est libre dans la vérité, c'est parce que l'Esprit, qui donne cette liberté, conduit à la plénitude de la Vérité (cf. Jn 16, 13). La conclusion, de nécessité, est unique: *la vraie liberté est réglée par la Vérité*. Et c'est là - il faut le préciser clairement - un principe essentiel: principe inclus - de droit - dans l'essence même de la liberté, principe formant une partie concrète de la nature de celle-ci, et principe qui joue par conséquent un rôle immanent dans l'évolution même de la vie. Et l'on doit dénoncer comme erreur pernicieuse l'opinion courante selon laquelle la liberté n'est pas ancrée à des règles, quand elle n'est pas considérée même, en poussant les choses à leur limite logique, comme consistant dans le fait de refuser tout règlement. Ces réflexions théologiques donnent au chrétien, à la lumière de la Foi, une conviction profonde et même la conviction la plus profonde. En effet ces réflexions ne sont pas du tout en contradiction avec lesdits "arguments de raison", ce rapport ne serait-il que sous-entendu. Il est extrêmement opportun de rappeler - avec Saint Thomas - que la liberté réside dans le libre arbitre seulement comme dérivation. L'acte du libre arbitre consiste en effet dans le fait de choisir. Or l'exercice de cet acte est précisément fondé sur l'affinité qui existe de façon positive entre celui qui choisit et la chose qu'il choisit. La chose choisie est en effet considérée comme "le bien" et "la fin" tandis que ce qui demeure exclu du choix est justement ce qui n'est pas assimilé à la finalité choisie. Le "bien" est exactement l'objet de la volonté, et la "fin" qui dans la pensée de chacun définit le "bien", est, concrètement, la loi immanente de la volonté. Il s'ensuit que l'acte du libre arbitre, loin de se réduire à une pure option inconditionnée dans laquelle on voudrait faire consister la liberté, est en fait l'expression de la volonté, laquelle est elle-même, en un jeu spontané, conforme au "bien" et à la "fin". La liberté réside à l'origine dans la volonté et elle y est réglée par le rapport entre la volonté même et la nature, c'est-à-dire par ce qui fait, de la créature raisonnable et de sa volonté elle-même, de façon divine, une seule chose. *La*

*Mgr Guérard des Lauriers pendant un sermon*

*liberté est réglée par la vérité*. Il est tout autant nécessaire, en ces temps de crise, de rappeler que la liberté, selon saint Augustin, consiste en choisir ce qui ne peut être éliminé. Certes la définition est transrationnelle, mais elle convient parfaitement du point de vue existentiel. L'exigence de liberté qui vibre au plus intime de chacun, doit en fait être satisfaite parce qu'elle est sanctionnée par notre sainte vocation, qui a son origine non dans nos œuvres mais dans le décret de Dieu et dans Sa Grâce (cf. II Tim. 1, 9).

Et cette exigence est tellement absolue qu'elle exclut tout contraste externe. Ceci comporte et présuppose nécessairement que le désir ne doit pas être frustré et ceci, à son tour, présuppose que l'homme ne désire que ce qui ne peut être éliminé. Saint Augustin admet donc clairement que la liberté ne supporte pas de contrainte; mais, d'autre part, l'absolu de la liberté est, selon lui, greffé sur un désir qui ne voit que les biens ne pouvant être éliminés, c'est-à-dire un désir réglé par des Lois supérieures. Et puisque seuls ne peuvent être éliminés les vrais biens, les biens valides pour une créature dotée de l'immortalité, il s'ensuit encore que *la liberté n'a de place que dans la Vérité*. L'opposition créée entre le "devoir" et la "liberté", la nécessité d'opter qui découle de cette opposition, les comportements pratiques qui expriment cette option et vont souvent bien au-delà, tout ceci a pour origine une véritable confusion: "*Parvus error in principio, fit magnus in fine*". La confusion dérive du fait de ne pas savoir distinguer entre deux types de nécessité. L'une s'impose à un être autonome commençant au point où il cesse d'être lui-même, l'autre est immanente à la nature dont il ne fait qu'exprimer la détermination. Corrélativement, pour chaque opération, il y a deux types de lois. Celles qui la circonscrivent de l'extérieur et sont soumises à restriction, et celles qui sont concomitantes au principe même de l'opération et sont, par rapport à celle-ci, critère de mesure. Si l'on confond ces deux types de lois et de nécessités, si l'on observe - non sans raison - que restriction et liberté sont des termes incompatibles, la logique conclusive ne peut être que la suivante: la liberté doit être privée de réglementation. La conclusion est juste si ce n'est que, la première prémisse étant fausse, il s'ensuit que la conclusion à laquelle on arrive est également fausse. La liberté n'est pas dénuée de réglementation; elle est dépourvue de réglementation externe, parce qu'elle porte en elle-même la réglementation valide. Saint Thomas exprime merveilleusement ce concept par ces mots: "*Lex nova est instinctus Spiritus Sancti*", la nouvelle loi est instinct de l'Esprit Saint. *Il ne nous semble pas nécessaire de rappeler que pour saint Thomas, comme pour tous les chrétiens, le Saint Esprit est l'Esprit de Vérité.* Par conséquent la liberté, et particulièrement la liberté chrétienne, qui est celle de la Jérusalem céleste (cf. Gal. 4, 26) et de la Nouvelle Loi, la liberté est donc, comme nous le disions, réglée par la Vérité, par toute la Vérité. Et tous ceux qui, refusant toute restriction, refusant aussi la Vérité comme régulatrice de la liberté, sont dans l'erreur, ne sont en réalité pas libres du tout, étant donné qu'ils aspirent continuellement à devenir tels, comme le prouve l'expérience. Ils aspirent - inconsciemment bien sûr - à être "affranchis du péché" (Rom. 6, 22), à être libérés du mal (cf. Mt. 6, 13), de tout mal et en particulier de la corruption (cf. Rom. 8, 21) mentale qui réside dans le fait de méconnaître la nature de la créature spirituelle et, par conséquent, la nature même de la liberté. Ces malheureux égarés ne pourront être satisfaits dans leur désir légitime qu'en se convertissant; ils ne pourront être satisfaits que s'ils suivent ce conseil que le Saint-Esprit (on ne peut s'empêcher de l'espérer) leur donne silencieusement (cf. Jn 14, 26). Alors ils connaîtront la Vérité et la Vérité les rendra libres (cf. Jn 8, 32). Et nous, les chrétiens, sommes-nous libres? Certainement nous ne le sommes

pas au point de ne pas devoir le devenir encore davantage. En effet la liberté qui est "la gloire des enfants de Dieu" (Rom. 8, 21) est infinie comme en est le désir et absolue comme est la Vérité. Sa grandeur qui ne peut s'estomper réside dans le fait d'être réglée par la Vérité, mais seulement par la Vérité et par le fait de n'avoir pas d'autres critères de mesure. Double exigence à laquelle nous devons, par vocation intime, satisfaire en toutes circonstances. En cette époque de "crise", et comme en tous temps, être libre signifie être l'instrument à travers lequel Dieu réalise son dessein, signifie s'être conformé à ce dessein et donc être réglés par la Vérité: être libre, en pratique, veut donc dire se soumettre à tout ce que Dieu manifeste être Sa volonté. En temps de "crise" comme toujours et partout, mais plus particulièrement lorsque cette crise provient du fait que c'est l'autorité même qui n'est plus réglée par la Vérité, être libre signifie ne pas demander comme une faveur ce qui est seulement un droit sacré, droit dont le principe nécessitant est la Vérité même. Ce ne serait qu'aduler l'Autorité que de lui reconnaître indirectement le droit de forger des lois fausses, contraires à la Vérité; en dernière analyse, il s'agirait de reconnaître, comme fait légitime, que la Vérité n'est pas l'unique régulatrice de la liberté, mais qu'une quelconque contrainte peut lui être substituée: ce serait là un péché contre la Vérité, et ce serait renoncer à la liberté.

En temps de "crise", et particulièrement dans la crise actuelle, *c'est la Vérité qui rend libre*. La liberté "de faveur" peut tromper la faim de ceux qui soupent avec le "Père du mensonge" (Jn 8, 44); mais elle ne peut absolument pas satisfaire tous ceux que Dieu a appelés des ténèbres pour les conduire à Sa Lumière incomparable (1 Pierre 2, 9), et qui, sous peine d'être jetés dehors, doivent demeurer en Celui (cf. Jn 15, 6) qui est la Vérité (cf. Jn, 14, 6).

Il n'y a pas d'autre vraie Liberté que celle de "connaître la Vérité" (cf. Jn 8, 3), il n'y a pas d'autre liberté que celle de faire briller la Lumière dans toute sa splendeur, en faisant triompher la Vérité.

# L'OSSERVATORE ROMANO

*La rédaction de cette rubrique devient toujours plus difficile, puisque les déclarations de Jean-Paul II méritant la censure augmentent. Heureusement, un livre du "vaticaniste" Luigi Accattoli nous évite une rude fatigue. Lisez donc de Luigi Accattoli "Quando il Papa chiede perdono. Tutti i mea culpa di Giovanni Paolo II" (Mondadori, saggistica Leonardo, Milano 1997). Après avoir fait allusion aux précurseurs (dans l'ordre: les Protestants, Roncalli, Montini, le Concile), Accattoli énumère les 21 sujets sur lesquels Jean-Paul II s'est déjà prononcé: Croisades, dictature, divisions entre les Eglises, femmes, juifs, Galilée, guerre et paix, guerres de religion, Hus, Calvin et Zwingli, Indiens de l'Amérique du Sud, injustices, Inquisition, intégralisme, Islam, Luther, Mafia, racisme, Rwanda, Schisme d'Orient, histoire de la papauté, traite des noirs". Seuls défauts du livre: Accattoli approuve ces "mea culpa" (premier défaut) et est désormais dépassé par les "mea culpa" successifs qui se sont succédés ces derniers mois (second défaut). Nous attendons un Accattoli avec les mises à jour! Entre-temps, contentez-vous de ces commentaires...*

**"Contraception": peut-on laisser les pénitents dans leur "bonne foi"?**

Le *Conseil Pontifical pour la Famille* a publié, le 12 février 1997, un *Vade-mecum pour les confesseurs sur certains sujets de morale liés à la vie conjugale* (*L'Osservatore Romano*, éd. fr. 11-3-97). Dans ce document on parle surtout du péché d'onanisme, pratique appelée aujourd'hui "contraception". Télévision et journaux ont rapporté que le Vatican modifiait ou pour le moins adoucissait sa condamnation de la "contraception". Qu'y-a-t-il de vrai?

Dans le document romain, en réalité, revient la condamnation de la "contraception", même si c'est dans la nouvelle vision personnaliste dont nous avons déjà longuement parlé (*Sodalitium* n° 38, pp. 42-51).

La nouvelle se trouve dans le chapitre 3, intitulé *Orientations pastorales des Confesseurs*. Les passages discutables du *Vademecum* sont les suivants:

*"En principe il n'est pas nécessaire que le confesseur cherche à savoir si les péchés,*

*quant à leur malice, ont été commis à cause d'une ignorance invincible* [c'est-à-dire non coupable, n.d.r.] *ou par une erreur de jugement non coupable*" (n. 7).

"*Sur le plan de la chasteté conjugale aussi, on doit considérer le principe toujours valable selon lequel il est préférable de laisser les pénitents dans leur bonne foi pour les cas où l'erreur est due à une ignorance subjectivement invincible, quand on prévoit que le pénitent, même s'il entend vivre de sa foi, ne changerait pas de conduite et en viendrait même à pécher formellement. Toutefois, dans ces cas aussi, le confesseur doit encourager ces pénitents, par la prière, par l'exhortation à la formation de la conscience, par le rappel de l'enseignement de l'Eglise, pour qu'ils accueillent dans leur vie le plan de Dieu, y compris dans ces exigences concrètes"* (n. 8).

Ces passages ont pour objet le devoir du confesseur d'interroger le pénitent et de l'aviser sur la gravité du péché d'onanisme. Le *Vade-mecum* soutient que même dans cette matière on peut appliquer le principe (valide sans doute dans d'autres cas) selon lequel on peut ne pas avertir le pénitent qui erre de bonne foi si l'on prévoit que, une fois averti, il ne se corrigera pas, mais péchera, cette fois-ci, avec pleine conscience du mal commis. Les documents du magistère ecclésiastique enseignent le contraire. Pie XI écrivit:

"*C'est pourquoi, en vertu de Notre suprême autorité et de la charge que Nous avons de toutes les âmes, Nous avertissons les prêtres qui sont attachés au ministère de la confession (...) de ne point laisser dans l'erreur touchant cette très grave loi de Dieu les fidèles qui leur sont confiés, et bien plus encore de se prémunir eux-mêmes contre les fausses opinions de ce genre, et* ***de ne pactiser en aucune façon*** *avec elles. Si d'ailleurs un confesseur, ou un pasteur des âmes - ce qu'à Dieu ne plaise! - induisait en ces erreurs les fidèles qui lui sont confiés, ou si du moins,* ***soit par une approbation, soit par un silence calculé,*** *il les y confirmait, qu'il sache qu'il aura à rendre à Dieu, le Juge suprême, un compte sévère de sa prévarication; qu'il considère comme lui étant adressées ces paroles du Christ: 'Ce sont des aveugles et ils sont les chefs des aveugles: or, si un aveugle conduit un aveugle, ils tomberont tous deux dans la fosse' (Matth. XV, 14)"* (encyclique *Casti connubii*, 31 décembre 1930).

Ces paroles sévères du Pape sont rendues encore plus claires par une précédente intervention du magistère. Un évêque français s'adressa à la Sacrée Pénitencerie en affirmant que "*le cœur de la difficulté*" qu'il présentait était "*la difficulté d'interroger et de mettre en garde les pénitents*". Le prélat exposait à la Curie romaine que tous les confesseurs étaient d'accord sur le fait de condamner l'onanisme, mais qu'ils débattaient sur ce point: le silence est-il permis (sur le fait d'interroger et de mettre en garde) si le pénitent est de bonne foi et si averti il désertera les sacrements, ou le silence n'est-il pas permis? La Sacrée Pénitencerie avait déjà répondu le 14 décembre 1876 qu'il n'est pas "permis de favoriser la bonne foi" desdits pénitents. Maintenant l'évêque demande plus d'éclaircissements. Voici les doutes qu'il propose: "*1) Lorsqu'il y a un soupçon fondé, selon lequel le pénitent s'adonne au crime d'onanisme, et qu'il ne mentionne pas le fait, le confesseur a-t-il le droit de s'abstenir d'un interrogatoire prudent et discret, lorsqu'il craint que certaines personnes de bonne foi soient troublées, et que beaucoup d'autres abandonnent les sacrements? Ou, plutôt, le confesseur n'est-il pas tenu d'interroger avec prudence et discrétion?*

*2) Si, à la suite d'une confession spontanée ou d'une prudente interrogation, le confesseur sait que le pénitent est onaniste, est-il tenu de l'avertir de la gravité de ce péché, comme de n'importe quel autre péché mortel; de le réprimander, comme le voudrait le Rituel romain, avec une charité paternelle, et de ne lui donner l'absolution que lorsqu'il aura montré des signes évidents de repentir pour le passé et de ferme propos pour l'avenir?*"

La Sacrée Pénitencerie répondit le 10 mars 1886: "*Au premier doute la réponse est normalement négative pour la première partie* [on ne peut donc négliger d'interroger s'il y a soupçon fondé que le pénitent, qui se tait, soit onaniste même s'il est de bonne foi et ne se corrigera pas, n.d.a.] *et affirmative pour la seconde* [on est obligé d'interroger prudemment]. *Au second doute la réponse est affirmative, suivant l'enseignement des auteurs approuvés* [il faut avertir le pénitent de la gravité du péché, et ne pas l'absoudre s'il n'est pas repenti]. (H. Batzill, *Decisiones S. Sedis de usu et abusu matrimonii*, Marietti, 1944, pp. 27-31, doc. n. XII; A. Vermeersch, *Catechismo del matrimonio cristiano*, Marietti, 1944, pp. 138-143).

Le *Vade-mecum* innove donc par rapport au magistère de l'Eglise.

**Chrétiens et juifs: un discours de Jean-Paul II**

Le 11 avril 1997, Jean-Paul II a reçu en audience les membres de la *Commission pontificale biblique* conduits par le *Cardinal* Ratzinger. A cette occasion, il leur a adressé un discours, publié par *L'Osservatore Romano* (éd. fr. 06/05/97, p. 7), sur la *"nature des relations entre chrétiens et juifs"* (n. 1). Pour Jean-Paul II, la *"tentation du marcionisme est à nouveau présente, hélas, à notre époque"* (n. 2): une tentation consistant dans l'acceptation du Nouveau Testament et dans le refus de l'Ancien. Il ne semble pas que, aujourd'hui, existe cette tentation: c'est plutôt le contraire! En réalité le problème qui préoccupe Jean-Paul II est autre: le fait que, nonobstant le Concile, qui a essayé de combler le profond fossé qui divisait chrétiens et juifs (cf. n. 2), chez certains subsiste *"l'impression que les chrétiens n'ont rien en commun avec les juifs"* (n. 2). J.-P. II essaye de démontrer au contraire les points en commun; ils seraient: 1) l'Ancien Testament, les *"Ecritures juives"* (n. 4).

2) l'introduction du chrétien dans le peuple d'Israël (n. 4). Enfin, 3) il répond à une objection.

Analysons ces trois points.

1) J.-P. II cache un fait d'importance capitale: les "juifs non-chrétiens" (pour utiliser son expression, cf. n. 5) qui ne sont pas totalement athées, préfèrent le Talmud et la Cabale à l'Ancien Testament, interprété, en tout cas, à la lumière de la tradition rabbinique, et donc, entre autre, contre le Nouveau Testament. Quant à l'Ancien Testament lui-même, J.-P. II soutient que l'Eglise *"a considéré les Ecritures juives comme une parole de Dieu éternellement valable, qui s'adressait à elle-même, ainsi qu'aux fils d'Israël"* (n. 4). Là aussi J.-P. II évite de dire toute la vérité: oui, l'Ancien Testament est parole de Dieu, et en tant que tel est "éternellement valable". Mais il ne précise pas que, si les préceptes moraux de l'A. T. ont été perfectionnés par le N. T. (cf. n. 3) les préceptes cérémoniels et judiciaires sont abrogés (St Thomas, I-II, q. 103, a. 3 et 4, q. 104, a. 3), et, même, sont devenus mortifères. Enfin, il nous présente un Jésus homme qui apprit l'A. T. dans la synagogue, et pour qui "*l'opposition* [de qui?] *toujours plus forte, à laquelle Jésus a dû faire face jusqu'au Calvaire, a été comprise par lui à la lumière de l'Ancien Testament, qui lui révélait le sort réservé aux prophètes"* (n. 3). En réalité Jésus n'était pas "un des prophètes" mais "le Fils du Dieu vivant" (c'est cela la profession de foi de Pierre, le premier Pape, cf. Matth. XVI, 14-16), et lui-même distingue sa mort violente de celle, semblable, des prophètes: ils étaient les serviteurs, lui était le Fils (voir la parabole des vignerons homicides, Matth. XXI, 33-46). Et qui furent, de grâce, les assassins des serviteurs et du Fils, des Prophètes et de Jésus?

2) "*Le chrétien* - écrit ensuite J.-P. II - *doit savoir que, par son adhésion au Christ, il est devenu 'la descendance d'Abraham' (Ga 3, 29) et qu'il a été greffé sur le bon olivier (cf. Rm 11, 17-24), c'est-à-dire introduit dans le peuple d'Israël, pour 'bénéficier avec elles [les branches] de la sève de l'olivier' (Rm 11, 17)"*. De cette prémisse, une conséquence: *"si telle est sa ferme conviction, le chrétien ne pourra plus accepter que les juifs, en tant que juifs, soient méprisés, voire pire, maltraités"* (n. 4).

Prémisse et conséquence sont ambiguës, parce que sont ambigus, dans le contexte, les termes "chrétien", "juif" et "Israël". Saint Paul invite les Gentils à ne pas se glorifier: il a été greffé sur le "bon olivier", le peuple élu; mais nous ne devons pas croire que les chrétiens sont greffés sur le judaïsme actuel et sur les juifs non-chrétiens! Ces derniers sont *"des rameaux* [qui] *ont été arrachés"* (Rm. 11, 17), et ne sont pas le "bon olivier" comme J.-P. II veut le faire croire.

3) Et maintenant, l'objection:*"je n'entends pas ignorer que le Nouveau Testament conserve les traces de tensions évidentes qui ont existé entre les communautés chrétiennes primitives et certains groupes de juifs non-chrétiens. Dans ses Epîtres, Saint Paul lui-même atteste, qu'en tant que juif non-chrétien, il avait été fier de persécuter l'Eglise de Dieu (cf. Ga 1, 13; Co 15, 9; Ph 3, 6)"* (n. 5). Voici comment, présentée de cette manière, la difficulté est falsifiée. En effet:

a) là où l'Ancien Testament est dit éternellement valable comme parole de Dieu, ces passages du N. T. sont au contraire historicisés et, comme nous le verrons, lui est niée une valeur théologique. Il s'agirait seulement d'une chronique des temps qui furent, sans valeur pour aujourd'hui.

b) le contraste n'était (n'est) pas entre certaines "communautés chrétiennes" et "certains groupes de juifs non-chrétiens". Le contraste était (est) entre l'Eglise et la Synagogue, conduites chacune par leurs au-

torités propres. L'unique persécuteur de l'Eglise que J.-P. II ose désigner par son nom est... Saint Paul.

c) Encore plus grave serait cette phrase si elle voulait affirmer, de manière seulement plus nuancée, ce qui est enseigné par le document du Vatican *Juifs et judaïsme dans la prédication et la catéchèse de l'Eglise catholique* (24 juin 1985) où l'on soutient que *"certaines références hostiles ou peu favorables aux juifs"* qui se trouvent dans le N. T. ne rapportent pas fidèlement la pensée de Jésus, mais *"reflètent des conditions de rapports entre juifs et chrétiens, bien postérieures à Jésus"*. Dans ce cas, J.-P. II nierait l'historicité et la véridicité des Evangiles.

La solution que propose J.-P. II concernant des passages du N. T. hostiles aux juifs non-chrétiens est celle-ci: *"ces souvenirs douloureux doivent être effacés dans la charité (...)"*; il faut *"amoindrir les tensions et dissiper les malentendus"* (n. 5).

Cette solution, apparemment charitable, est en réalité ce qui puisse se faire de plus nocif contre les juifs non-chrétiens: ne pas leur rappeler le "souvenir douloureux" du reniement du Dieu incarné et du Messie d'Israël ne favorisera certainement pas leur conversion au Christ. Cette façon d'agir n'est pas selon la pédagogie divine qui toujours, dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, a reproché à Israël ses trahisons et ses fornications, pour la rappeler à son Epoux divin.

## Chrétiens et juifs: le discours de Jean-Paul II aux participants au Symposium sur *"Racines de l'antijudaïsme en milieu chrétien"*

Le 31 octobre 1997 Jean-Paul II a reçu en audience les participants au Symposium sur *"Racines de l'antijudaïsme en milieu chrétien"*. A cette occasion, il leur a adressé un discours en français, publié sur *L'Osservatore Romano* (éd. ital.) du 1er novembre (p. 6). Alors que nous parlons du congrès (dont nous ne connaissons pas les actes) dans l'éditorial et dans la *"revue de presse"*, nous nous contenterons dans cette rubrique de commenter le discours wojtylien.

Après avoir inscrit le symposium dans le climat de la préparation au Jubilé, Jean-Paul II a dit: *"L'objet de votre symposium est l'interprétation théologique correcte des rapports de l'Eglise du Christ avec le peuple juif, dont la déclaration conciliaire Nostra ætate a posé*

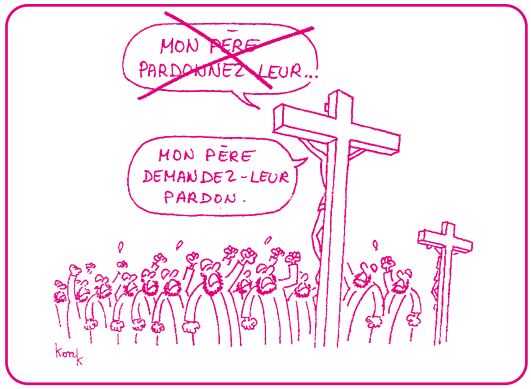


*Vignette parue dans le journal "Minute"; elle décrit admirablement l'état d'esprit du Symposium du Vatican.*

*les bases, et sur lesquels, dans l'exercice de mon magistère, j'ai moi-même eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises* (n. 1). L'objet en question est de la plus grande importance, puisqu'il concerne le donné révélé (les rapports entre l'Eglise et le peuple juif); toutefois, pour Jean-Paul II, le Magistère de l'Eglise ne se serait jamais exprimé à ce propos, avant Vatican II. En réalité, ce dont il est question ici, c'est de l'antijudaïsme chrétien, ainsi décrit par Jean-Paul II: *"En effet, dans le monde chrétien - je ne dis pas de la part de l'Eglise en tant que telle - des interprétations erronées et injustes du Nouveau Testament relatives au peuple juif et à sa prétendue culpabilité ont trop longtemps circulé, engendrant des sentiments d'hostilité à l'égard de ce peuple"* (n. 1). Jean-Paul II essaye de distinguer les responsabilités de "l'Eglise en tant que telle" de celles du "monde chrétien" (ou, comme le dit le titre du colloque, du "milieu chrétien"). En vain. Parce que la thèse de la responsabilité morale collective du peuple juif dans la mort du Christ (le "déicide"), dans la mesure où il refuse encore aujourd'hui le Christ, se trouve dans l'interprétation que les Pères de l'Eglise, les Saints, les Papes et les Docteurs ont toujours donnée, unanimes, du Nouveau Testament. Le P. Cottier lui-même, organisateur du colloque sur l'antijudaïsme, reconnaît que "Notre but est de comprendre comment il fut possible que des évêques, des papes et des saints aient justifié les persécutions". On ne voit pas comment l'Eglise "en tant que telle" puisse ne pas être comprise dans la condamnation wojtylienne. *"Vos travaux"* - ajoute Wojtyla - *"complètent la réflexion menée notamment par la Commission pour les Rapports Religieux avec le Judaïsme, tra-*

*duite, entre autres, dans les Orientations du 1er décembre 1974 et dans les 'Notes pour une correcte présentation des Juifs et du Judaïsme dans la prédication et la catéchèse de l'Eglise Catholique' du 24 juin 1985"* (n. 1). Il confirme donc, avec son "magistère" ordinaire, les documents ci-dessus. J'ai déjà fait allusion à l'un d'eux, mais cela vaut la peine de citer en entier la proposition que Jean-Paul II fait sienne: *"Les évangiles sont le fruit d'un travail de rédaction long et complexe. (...) Il n'est donc pas exclu que certaines références hostiles ou peu favorables aux juifs aient comme contexte historique les conflits entre l'Eglise naissante et la communauté juive.* ***Certaines polémiques reflètent des conditions de rapports entre juifs et chrétiens, bien postérieures à Jésus"*** (IV, 1, a). Cette affirmation, faite précisément par Jean-Paul II, est d'une extrême gravité.

D'abord on insinue (*il n'est donc pas exclu...*) et puis on affirme clairement (*certaines polémiques reflètent...*) qu'une partie des Evangiles, celle hostile aux 'juifs, n'est pas authentique, dans la mesure où elle attribue à Jésus des paroles et des idées que Lui, en réalité n'aurait jamais prononcées ni imaginées. Mais si les choses sont ainsi, c'est l'historicité des Evangiles qui est compromise, de même que leur inspiration divine; toute la foi chrétienne s'écroulerait, donc, misérablement, et les Juifs auraient donné avec raison au Christ le titre peu honorable d'"imposteur" (Matth. XXVII, 63), et aux chrétiens la faute d'être encore plus dupeurs que leur Maître (cf. Matth. XXVII, 64). Que ce document ait été proposé par un organisme du "Saint-Siège" est stupéfiant; que "le Pape" l'ait approuvé et fait sien est un vrai "mystère d'iniquité"; que la majorité des catholiques ne s'en soit pas même aperçue ou qu'elle ne sourcille pas en lisant de tels blasphèmes, est véritablement une honte...

*Les participants au symposium*
*"Racines de l'antijudaïsme en milieu chrétien"*

Mais le discours de Jean-Paul II ne se limite pas à cela. *"**Ce peuple*** - ajoute-t-il - ***est** convoqué et **conduit par Dieu**, Créateur du ciel et de la terre. (...) Ce peuple persévère envers et contre tout du fait qu'**il est le peuple de l'Alliance et que, malgré les infidélités des hommes, le Seigneur est fidèle à Son Alliance.** Ignorer cette donnée première, c'est s'engager sur la voie d'un marcionisme contre lequel l'Eglise avait réagi aussitôt avec vigueur..."* (n. 3). Cette phrase de Jean-Paul II, qui exprime un concept qu'il a déjà exprimé plusieurs fois est, *sicut sonat*, contraire à la divine Révélation. Jean-Paul II veut probablement faire allusion à ce qu'écrit Saint Paul (Rm. XI, 28-29): *Selon l'Evangile, ils sont ennemis à cause de vous, mais selon l'élection, ils sont très aimés à cause de leurs pères parce que les dons et la vocation de Dieu sont sans repentir.* Jean-Paul II, tout d'abord, mutile dans ce point la doctrine de Saint Paul: les juifs non chrétiens sont **ennemis** pour ce qui est de l'Evangile. Ensuite, il déforme la pensée de l'Apôtre. Saint Paul, comme on le voit dans le contexte, annonce la future conversion du peuple juif, maintenant incrédule (Rm. XI, 25 ss): en cela se manifeste l'amour de Dieu, et sa miséricorde (vv. 31-32), à cause des pères. Mais il n'entend pas du tout déclarer éternelle l'ancienne alliance avec le peuple juif. Il n'est plus le peuple élu (cf. Matth. XXI, 41; Rm. IX, 25-26; I Thess. II, 15-16; Pie XI: décret du Saint-Office du 25 mars 1928, et 'Acte de consécration au Sacré-Cœur de Jésus'). Judas aussi fut choisi comme Apôtre, et *les dons et la vocation de Dieu sont sans repentir;* et pourtant il perdit l'apostolat (Actes I, 20 et 25) à cause de son infidélité. Telle est l'interprétation traditionnelle et authentique de ce verset (cf. St Thomas, *ad Romanos, lectio IV, n. 925*; Mgr Landucci, *La vera carità verso il popolo ebraico*, in *Renovatio*, n° 3, 1982, pp. 360-363; MGR SPADAFORA, *Cristianesimo e giudaismo*, éd. Krinon, Caltanissetta 1987: voir le commentaire de l'Epître aux Romains pp. 83-106, spécialement pp.103-106 concernant *Rom. XI, 28-29*; le texte de Landucci est repris par Spadafora pp. 107-126; *Sodalitium*, n° 27, pp. 41-42).

Dernière observation. Jean-Paul II conclut l'enseignement de son allocution par cette exhortation: *L'enseignement de Paul dans la Lettre aux Romains nous indique quels sentiments fraternels, enracinés dans la foi, nous devons nourrir envers les fils d'Israël (cf. Rm 9, 4-5). L'Apôtre le souligne: 'à cause de leurs pères' ils sont aimés de Dieu, dont les dons et*

*la vocation sont irrévocables (cf. Rm 11, 28-29)* (n. 4). Quant à la dernière citation, nous avons déjà remarqué l'omission (les juifs son ennemis, dit St Paul) et la distorsion (les dons de Dieu sont irrévocables de la part de Dieu, mais peuvent être perdus par l'homme) du texte paulinien faites par Jean-Paul II. Quant à Rm 9, 4-5, St Paul précise tout de suite après (vv. 6-12) que *tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas Israélites. Ni ceux qui appartiennent à la race d'Abraham ne sont pas tous ses enfants*: Ceux qui rejettent le Christ ne sont pas des descendants de Jacob mais d'Esaü, rejetés par Dieu (cf. v. 13): appliquer frauduleusement aux juifs infidèles ce que l'Ecriture n'attribue qu'à ceux qui sont fidèles est une tromperie que confirme le mensonge stigmatisé par St Jean: *ceux qui se disent Juifs et ne le sont pas, mais qui sont de la synagogue de Satan* (Apoc. II, 9).

**Jean Hus, hérétique ou réformateur de l'Eglise?**

Prague, 27 avril: rencontre de prière œcuménique à la Cathédrale. J.-P. II a répété les célèbres erreurs œcuméniques.

1) *"La recherche de la vérité nous fait sentir que nous sommes pécheurs. Nous sommes divisés à cause d'incompréhensions réciproques, dues souvent à la méfiance, sinon à l'inimitié. Nous avons péché. Nous nous sommes éloignés de l'Esprit du Christ"* (n. 2). Ces paroles sont gravissimes. J.-P. II attribue indistinctement aux catholiques et aux hérétiques la faute de la séparation de ceux-ci de l'Eglise catholique. Il présente cette séparation comme si l'Eglise s'était divisée (cf. n. 3: *"Communauté chrétienne encore indivise"*). Il attribue aussi à l'Eglise un "éloignement de l'Esprit du Christ" incompatible avec sa sainteté et son indéfectibilité.

2) J.-P. II a répété l'inammissible éloge d'un hérétique qu'est Hus, défini "réformateur de l'Eglise" (n. 4), en répétant ce qu'il avait déjà dit en 1990. Il a même rappelé son *mea culpa* de Olomouc (1995) *"au nom de l'Eglise de Rome"* pour les *"torts infligés aux non catholiques"*.

Ces paroles de J.-P. II, désormais si fréquentes au point que nous n'y faisons plus attention, sont scandaleuses, injurieuses pour l'Eglise, favorables aux hérétiques, et insinuent de nombreuses hérésies, parmi lesquelles la plus grave serait un présumé éloignement de l'Eglise de "l'Esprit du Christ". Si cet éloignement fut au XVème-XVIème siècle qui peut exclure qu'il ne soit pas encore maintenant, avec J.-P. II?

**La Très Sainte Vierge est-elle morte?**

C'est ce qu'affirme Jean-Paul II dans sa catéchèse, durant l'audience générale du 25 juin 1997 (cf. *L'Osservatore Romano*, éd. fr. 1er juillet 1997, p. 12). Il rappelle (n. 1) comment Pie XII, en définissant le dogme de l'Assomption, et Vatican II (*Lumen gentium*, 59), évitèrent de parler de la mort de Marie, utilisant la circonlocution *après avoir achevé le cours de sa vie terrestre*. Mais, Wojtyla a estimé opportun de sortir de la réserve de ses prédécesseurs, et de nier ouvertement ce privilège marial (nn. 2-5), en qualifiant la thèse mortaliste de *"tradition commune"* et en discréditant la thèse opposée en tant qu'elle est *"inconnue jusqu'au XVIIème siècle"* (n. 1). L'opinion de Jean-Paul II est légitime. Cependant, nous ne la partageons pas. Elle s'insère, en vérité, dans le courant "minimaliste" qui a triomphé à Vatican II: l'école des Roncalli et des Montini, qui s'opposèrent, respectivement, à la définition de l'Assomption et de la Médiation de Marie. Wojtyla passe pour un grand dévot de la Sainte Vierge: le discours du 25 juin va dans le sens opposé à cette réputation. Il va également dans le sens opposé à Pie XII: s'il est vrai qu'il ne se prononça pas explicitement sur la question de la mort de Marie, il est tout aussi vrai qu'il fit changer les mots *"après votre bienheureuse mort"* dans une prière qu'il indulgencia en décembre 1950. En effet, le grand développement de la mariologie, qui a conduit aux définitions dogmatiques de l'Immaculée Conception et de l'Assomption, a permis de mieux mettre en lumière que par le passé le problème de la "mort de Marie", qui est comme un corollaire de ces deux dogmes déjà définis. La mort, en effet, est une conséquence du péché originel: Marie, immaculée, ne devait pas mourir. Et de fait elle ne mourut pas. Implicitement, c'est affirmé par la définition dogmatique de l'Assomption: Marie, *"après avoir achevé le cours de sa vie terrestre, a été élevée, avec son corps et son âme, à la gloire du ciel"*. Si Marie est morte, conclut le Père Oblat de l'Immaculée Mario De Rosa dans son livre de 1961, *La trionfatrice della morte* [où il donne une dizaine d'arguments probants en faveur de la thèse selon laquelle Marie n'est pas morte], alors son âme se serait séparée, même un seul instant, de son corps. A

cet instant, son âme aurait joui du Paradis (puisqu'Elle ne finit certainement pas au Purgatoire!) sans son corps, contrairement au dogme de l'Assomption, qui affirme comment "au terme de sa vie terrestre" (et non un moment après) elle jouit du Ciel avec son corps et son âme. Contre cette conclusion, on ne peut pas objecter que le Christ mourut; le cas de Jésus et celui de Marie ne peuvent pas être comparés; le Christ pouvait mériter même dans la mort, il n'en est pas de même pour Marie. De plus, fait remarquer le P. Roschini, servite, sauf dans le cas de Jésus, en qui le Corps et l'Ame restèrent unis à la Personne divine, la séparation de l'âme et du corps (la mort) détruit la personne: la personne de Marie, dans la mort, n'aurait pas existé, son corps se serait métaphysiquement corrompu, et même Sa virginité physique, pour laquelle le Seigneur fit tant de miracles. Pour ces motifs et pour d'autres encore, d'excellents mariologues contemporains comme Roschini (cf. *Dizionario di Mariologia,* ed. Studium, à l'article *Morte*), Landucci, Lattanzi, Guérard des Lauriers, Laurentin, et la majorité des théologiens qui s'occupa de la question après 1950, soutinrent que Marie ne mourut pas. L'argument de tradition avancé aussi par Jean-Paul II ne vaut rien; en effet, même une ancienne tradition opposée existe (cf. Roschini, p. 363) et, qui plus est, la tradition "mortaliste" dépend toute des écrits du pseudo Denys l'Aréopagite, que l'on considérait, à tort, comme un témoin oculaire de la mort de la Très Sainte Vierge. L'Institut *Mater Boni Consilii,* avec Pie XII, pense donc que Marie n'est jamais morte, mais que, *après avoir achevé le cours de sa vie terrestre, elle a été élevée, avec son corps et son âme, à la gloire du ciel.*

### La petite Sainte Thérèse, "Docteur de l'Eglise"... Un précepte apostolique a-t-il été violé?

Le 19 octobre 1997, Jean-Paul II a "proclamé" Ste Thérèse de Lisieux, "docteur de l'Eglise" à l'occasion du centenaire de la mort de la grande Sainte. Nous ne voulons pas discuter ici si la doctrine spirituelle de Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus peut être comparée à celle d'un St Thomas ou d'un St Bonaventure: Jean-Paul II lui-même ne cache pas que Ste Thérèse n'eut pas un *corpus* doctrinal complet et systématique. Le problème est autre: une femme peut-elle, même si c'est une grande Sainte, être nommée "docteur de l'Eglise"?

Il paraît que quelqu'un avait proposé à Pie XI, qui considérait Thérèse de Lisieux comme la plus grande sainte de notre temps, d'attribuer à l'humble carmélite le titre de "docteur de l'Eglise". Le Pape aurait refusé la proposition en répondant: *obviat sexus,* une femme ne peut être "docteur" de l'Eglise. Cette doctrine fut l'apanage incontestable de l'Eglise jusqu'à Vatican II: aucune femme, même éminente en sainteté et sagesse, ne fut incluse parmi les Pères de l'Eglise ou parmi les Docteurs. Le premier à enfreindre cette règle fut Paul VI, qui proclama "docteur de l'Eglise" d'abord Ste Thérèse d'Avila (le 27 septembre 1970) et ensuite Ste Catherine de Sienne (le 4 octobre suivant).

A dire vrai, Paul VI n'évita pas la difficulté: "Sainte Thérèse d'Avila - déclara-t-il le 27 septembre 1970 - est la première femme à laquelle l'Eglise confère le titre de docteur. Et alors on ne peut pas ne pas penser à ce sévère avertissement de Saint Paul: *Que les femmes se taisent dans les assemblées* (I Cor. 14, 34), ce qui veut dire, aujourd'hui encore, que la femme n'est pas destinée à avoir dans l'Eglise des fonctions hiérarchiques de magistère et de ministère. **Ce précepte apostolique serait-il violé aujourd'hui?** Nous pouvons répondre clairement: non. En réalité, il ne s'agit pas d'un titre qui comporte des fonctions hiérarchiques de magistère" (cf. *Documentation Catholique,* n° 1572, 18-10-70, p. 908). Paul VI pose le problème. Le résout-il correctement?

Voyons d'abord l'enseignement de la Sainte Ecriture. St Paul enseigne: *Que les femmes se taisent dans les assemblées* (I Cor. XIV, 34) et *Je ne permets point à la femme d'enseigner ni de dominer sur l'homme* (I Tim. II, 12). Comment l'Eglise a-t-elle interprété ces passages du Nouveau Testament? St Thomas, le docteur commun, résume ainsi la doctrine catholique: "*Le discours peut être exercé de deux façons: 1. En particulier, à l'adresse d'une ou de quelques personnes, dans un entretien familier. Dans ce cas, la grâce du discours peut convenir aux femmes. 2. En public, devant toute l'assemblée... Cela est interdit aux femmes: a), Tout d'abord et principalement, parce que la femme doit être soumise à l'homme, comme on le lit dans la Genèse (Gen. III, 16). Or enseigner et persuader publiquement dans l'assemblée convient, non aux sujets mais aux prélats. Si cependant des hommes qui ne sont pas prélats mais* ***sujets*** *peuvent accomplir cet*

*office, c'est en vertu d'une commission; et cela leur convient mieux qu'aux femmes, car ce n'est pas, comme pour elles, à raison du sexe naturel qu'ils sont en sujétion, mais par suite d'une cause accidentelle...*" (II-II, q. 177, a. 2). Dans le même passage, St Thomas ajoute: "*les femmes qui ont reçu le don de sagesse et de science peuvent en faire usage pour l'enseignement privé, mais non pour l'enseignement public*" (ad 3).

Paul VI, comme nous l'avons vu, essaye d'éluder la difficulté en expliquant les textes scripturaires dans un sens restrictif: St Paul n'interdirait aux femmes que l'enseignement **hiérarchique.** Or, il est bien vrai que les passages susmentionnés de St Paul interdisent aux femmes tout pouvoir hiérarchique (de juridiction comme d'ordre); mais ce barrage ne se limite pas à ce domaine! Ceci apparaît avec évidence du contexte. Dans l'épître à Timothée: *que la femme écoute en silence et dans une entière soumission. Je ne permets point à la femme d'enseigner ni de dominer sur l'homme; mais qu'elle garde le silence*". St Paul fait une affirmation générale: la femme est subordonnée à l'homme, en particulier dans l'enseignement, et non seulement à la hiérarchie. Et même dans l'épître aux Corinthiens: "*que les femmes se taisent dans les assemblées*". Et pourquoi? "*Car il ne leur est pas permis d'y prendre la parole; mais qu'elles se tiennent dans la soumission, comme le dit aussi la loi*". Soumises à qui? Peut-être seulement à l'Eglise hiérarchique, à l'Eglise enseignante? Non: "*si elles veulent s'instruire sur quelque point* poursuit St Paul - *qu'elles interrogent leurs maris à la maison; il est, en effet, inconvenant pour une femme de prendre la parole dans une assemblée*". La femme, donc, ne peut enseigner non seulement "avec fonction hiérarchique de magistère et de ministère", comme prétend Paul VI, mais de toute manière publique, puisqu'elle doit se soumettre en cela (et "*en tout*": cf. Eph. V, 23) à son mari, qui au contraire n'a pas l'interdiction de parler dans les assemblées, même en n'étant pas évêque ou prêtre! St Thomas, dans le passage cité, soutient que l'homme, même s'il est **sujet** et non prélat, peut, en un certain sens, enseigner: il n'en va pas ainsi pour la femme. Et de fait, des 29 docteurs proclamés par l'Eglise jusqu'à Pie XII, certains n'étaient pas des évêques (c'est-à-dire des prélats, membres de l'Eglise enseignante) mais seulement des prêtres et l'un d'eux, même, seulement diacre. Le titre de "docteur de l'Eglise", donc, n'est pas réservé, c'est vrai, à ceux qui ont eu un pouvoir hiérarchique d'enseignement authentique; mais il inclut, par sa nature, d'avoir joué un rôle d'enseignement à toute l'Eglise: un enseignement public donc, et non seulement privé.

Nous voudrions, nous autres à *Sodalitium*, avoir la sainteté et la sagesse infuse de Catherine et des deux Thérèse! Cependant, ces dons supérieurs qu'elles ont reçus du Seigneur ne les habilitent pas au rôle de "docteur" de l'Eglise, officiellement reconnu par Elle, rôle qui, comme le sacerdoce, est interdit aux femmes par la volonté de Dieu. Ceci n'enlève pas que beaucoup de femmes soient plus grandes devant Dieu que beaucoup d'hommes: il suffit de penser à la dignité unique de la Mère de Dieu; seulement, elle n'a pas eu, dans l'Eglise et dans la société, le même rôle que l'homme. A notre avis, un vrai successeur de Pierre ne peut déclarer une femme, aussi sainte soit-elle, "docteur de l'Eglise".

**En bref**

"*L'Islam n'est pas un ennemi, mais le partenaire d'un dialogue indispensable pour la construction de la nouvelle civilasation humaine*" (aux évêques de la hiérarchie catholique d'Egypte, *O. R.* 25/6/97, p. 5).

# Revue de Presse

## BLASPHEMES

• **I.** Le metteur en scène Alessandro D'Alatri (qui, malgré son nom se dit baptisé) fera un film sur l'adolescence du Christ, intitulé *"I giardini dell'Eden"*. Question de l'intervieweur: *"Vous ferez-vous aider par des conseillers biblistes?"* Réponse*: "Non. Avec moi collabore uniquement l'expert de religion juive Miro Silvera".*

*Il Giornale, 23/6/1997, p. 17.*

• **II.** *"Jérusalem. La publication d'une image provocatrice qui représente la Sainte Vierge avec une tête de vache (!!) sur la revue scientifique juive 'Galileo' a soulevé une vague de réprobation et d'indignation de la part des autorités chrétiennes et musulmanes. (...) Le Père Iliyas Awdah, curé de la communauté latine de la ville de Raynah dans le district de Nazareth, a commenté la publication de l'image en disant qu''elle transmet une mentalité qui voit dans les juifs le peuple élu de Dieu et dans les autres des étrangers dont on ne doit pas respecter les sentiments et la sensibilité'. (...) Si la chose avait concerné une offense aux juifs tout le monde aurait protesté et les cris et les discours sur l'antisémitisme auraient recommencé, et on nous demanderait de nous prosterner pour expier..."*

*Al-Quds, Jérusalem, 5/7/97, p. 1s.*

• **III.** Polémiques au Conseil municipal de Turin, où le conseiller Silvio Viale (Verts) demande d'enlever le Crucifix. A cette occasion le conseiller Marta Levi (Pds, ex-communistes) déclara en parlant du Crucifix: *"Je le supporte depuis quatre ans, mais je me battrai de toutes mes forces pour réussir à éliminer ce symbole dans lequel je ne me reconnais pas".*

*La Stampa, 12/10/97, p. 39.*

## EGLISE

• **Le Congrès sur l'antijudaïsme. I**. L'annonce de ce congrès au mois d'avril: "*Notre but - a déclaré le dominicain Georges Cottier, théologien de la Maison Pontificale - est de comprendre comment il fut possible que des évêques, des papes et des saints aient justifié les persécutions*" [comment est-il possible - plutôt - qu'un vrai Pape désavoue "évêques, papes et saints"?, n.d.r.].

*Il Corriere della Sera, 10/4/97, p. 31.*

• **II.** Le thème: *"...le cardinal Roger Etchegaray, président du Comité pour le Jubilé, a dit que 'partir de l'antijudaïsme plutôt que de l'antisémitisme veut dire centrer l'étude sur les motivations religieuses' et 'tenter de pénétrer* ***jusqu'aux textes du Nouveau Testament***. *La plus grande partie des communications concerne en effet les textes du Nouveau Testament qui contiennent des invectives antijuives. L'audace de cette initiative du Pape est évidente: scruter l'existence d'un gène antijuif dans l'Ecriture est une entreprise bien plus ardue que le 'mea culpa' lui-même auquel l'enquête pourrait conduire. Il y a quelques décennies que la théologie catholique s'interroge sur ce 'douloureux sujet' comme le qualifiait il y a plus de 30 ans le théologien Hans Urs von Balthasar (fait cardinal par le Pape Wojtyla), qui le résumait ainsi: 'Le front antijuif de tous les Evangiles et de tous les auteurs apostoliques n'est peut-être pas responsable du terrible phénomène de l'antisémitisme qui se rencontre dans l'histoire de l'Eglise et qui certainement reste la tache de honte de l'Eglise empirique, mais qui garantit aux instincts de haine des chrétiens une apparence de justification théologique d'obéissance biblique'?"*

*Il Corriere della Sera, 31/10/97, article de Luigi Accattoli.*

• **La "déclaration de repentance"** de "l'épiscopat français" (Drancy, 30 septembre 1997, sur l'attitude de l'Eglise de France sous le régime de Vichy). Voici les passages les plus impressionants de l'abjuration des "évêques" français: *"...nous avons en particulier à nous interroger sur les origines religieuses de cet aveuglement. Quelle fut l'influence de l'antijudaïsme séculaire? (...). Force est d'admettre en premier lieu le rôle, sinon direct au moins indirect, joué par les lieux communs antijuifs coupablement entretenus dans le peuple chrétien dans le processus historique qui a conduit à la Shoah. En effet, en dépit (et en partie à cause) des racines juives du christianisme, ainsi que de la fidélité du peuple juif témoin du Dieu unique à travers*

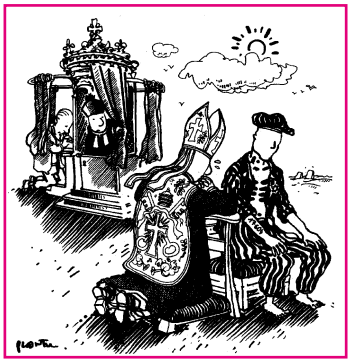

*Dessin paru dans "Le Monde" (1/10/97)*

*son histoire,* ***le 'schisme primordial' surgi dans la seconde moitié du Ier siècle****, a conduit au divorce, puis à une animosité et une hostilité multiséculaire entre les chrétiens et les juifs. (...) Aux jugements des historiens, c'est un fait bien attesté que, pendant des siècles, a prévalu dans le peuple chrétien,* ***jusqu'au Concile Vatican II,*** *une tradition d'antijudaisme marquant à des niveaux divers la* ***doctrine et l'enseignement chrétiens, la théologie et l'apologétique, la prédication et la liturgie. Sur ce terreau, a fleuri la plante vénéneuse de la haine des juifs"****.* (*Le Monde*, 1/10/97, p. 19). Remarquons que pour les "évêques français" les Juifs sont restés fidèles, tandis que ce sont les chrétiens (à commencer par les Apôtres) qui sont schismatiques depuis le premier siècle; ensuite l'Eglise aurait dans sa doctrine et sa liturgie (documents officiels) fait naître la plante vénéneuse de la haine. Jamais document plus radicalement antichrétien n'a probablement été écrit.

Intéressant le commentaire d'*Actualité Juive* (n° 534, 9/10/97, pp. 2-3): d'après F. Rausky, contre celui qui nie *"toute spécificité à l'extermination des juifs"*, l'Eglise reconnaît qu'il s'agit *"d'une question centrale".* Contre la thèse selon laquelle la "Shoah" fut occasionnelle (Nolte), l'Eglise se rallie à Poliakov pour qui la Shoah fut intentionnelle: *"mise en œuvre avec préméditation"* (Jean-Paul II). Face à l'argument selon lequel l'Eglise ne pouvait pas dénoncer l'"extermination", *"la déclaration de l'Eglise semble abandonner totalement cet argument défensif".* Selon Rausky la déclaration est une nouveauté: *"le pape Paul VI, en visite à Jérusalem, déclina... l'invitation de se rendre au Hekahl Schlomo, siège du grand rabbinat d'Israël. Paul VI ne se rendit même pas à Yad Vashem, haut-lieu de la mémoire israélienne de la Shoah, préférant envoyer sur place le cardinal Tisserand... Les temps ont changé, essentiellement, depuis la visite historique du Pape Jean-Paul II à la synagogue de Rome".* Une critique: la condamnation de l'antisémitisme de 1928 et le discours de Pie XI de 1938 ("spirituellement nous sommes des sémites"), cités par le document "épiscopal". Rausky rappelle que le premier document condamnait l'association *Amis d'Israël,* et le second admettait de la part des Etats, à l'égard du judaïsme, *"le droit de se défendre, de prendre les moyens de se protéger contre tout ce qui menace ses intérêts légitimes".* Fallait-il *Actualité Juive* pour nous le rappeler?

• **Le "cas Mattioli"**, ou "les puissantes manœuvres occultes" (*Avvenire*) de qui l'on sait. Mgr Vitaliano Mattioli, enseignant de théologie morale à l'Université Pontificale Urbanienne, a récemment publié un livre intitulé *Les juifs et l'Eglise. 1933-1945"* (éd. Mursia). Immédiatement, la revue *Shalom* (n° 4, Avril 1997, pp. 14-15) réagit violemment contre *"l'incroyable étude"*, en concluant ainsi son intervention: *"Face aux affirmations de ce genre on ne peut rester que bouleversé et incrédule, d'autant plus qu'elles vont exactement dans le sens opposé à celui qui semblait prévaloir depuis longtemps dans le monde catholique. Il n' y a que quelques semaines, par exemple, que l'on a eu connaissance de l'institution d'une commission théologico-historique pour aborder le thème de l'antisémitisme chrétien et celui des inquisitions, en vue du Jubilé. En mettant les deux choses l'une à côté de l'autre, on pourrait dire que le livre de Mattioli est le dernier soubresaut d'une mentalité en voie de disparition. Mais pouvons-nous être si optimistes?".* Outre les réactions manifestes, celles plus discrètes et efficaces, qui ont conduit à retirer le livre du commerce. *"L'affaire, qui a fait frôler un incident diplomatique entre le Saint-Siège et l'Union présidée par Tullia Zevi, s'est formellement terminée par la décision de la maison d'édition de Fiorenza Mursia de retirer des librairies le volume 'Les juifs et l'Eglise' paru en février dernier. Malgré la bonne marche des ventes, Mursia a décidé de manière autonome cette action, sans toutefois fournir d'explications sur les motivations. Même si les explications sur le retrait n'ont pas été fournies, le volume a été au centre d'un 'débat' épistolaire entre les juifs et le Vatican. La première à se signaler avec la Secrétairerie d'Etat a été Tullia Zevi, qui a demandé l'intervention des cardinaux Angelo Sodano, secrétaire d'Etat, et Edward Idris Cassidy, président des commissions pour les relations avec le judaïsme. (...) A la protestation de l'union des communautés juives italiennes, s'est ajoutée ensuite celle de l'****Anti-Defamation League*** [du B'naï B'rith] *qui s'est adressée aux sommets du Vatican et au président de la Conférence Episcopale Italienne*

Revue de presse

*(CEI), le cardinal Camillo Ruini. 'Ce livre - affirme l'organisation juive - se vend bien dans les plus grandes librairies, même dans celles proches du Vatican, et empoisonne sûrement l'esprit de la plupart des lecteurs parmi les plus naïfs' (...)"* (*Il Mattino,* 15/7/97). Lisa Palmieri Billig, représentante de l'Anti-Defamation League (et collaboratrice de *Studi Cattolici,* de l'*Opus Dei*), dans une lettre à *Avvenire,* publiée le 31 juillet écrit: *"Le jugement le plus dur contre Mattioli vient justement de l'Eglise elle-même. Le secrétaire de la Commission Pontificale pour les rapports religieux avec le judaïsme, le Père Remi Hoeckman dit: 'Je dénonce avec force la clé antisémite avec laquelle est écrit le livre. C'est une honte!'. Mgr Giuseppe Chiaretti, président du Secrétariat pour l'œcuménisme et le dialogue de la CEI, a exprimé 'le vif regret du secrétariat, outre le mien personnel, pour cette façon de pratiquer la théologie et l'histoire' et souhaite que 'ces affirmations ne soient plus faites d'une chaire universitaire qui est aussi une chaire pontificale'".* Annie Cagiati, de *"Chrétiens contre l'antisémitisme",* dans une lettre à *Avvenire* du 2 août, cite amplement Mgr Chiaretti (qui, entre autres, nous attaque, cf. Vie de l'Institut) et dévoile que ce fut la *Comunità di Sant'Egidio* qui avertit Tullia Zevi. Mais tous les catholiques ne semblent pas partager les positions de Mgr Chiaretti et du P. Hoeckman. Cagiati et Billig écrivent en effet à *Avvenire* pour protester contre un article du quotidien de la CEI du 18 juillet intitulé: *Livre au bûcher. Que dit l'Italie?* Le même directeur d'*Avvenire,* répondant à Billig et Cagiati, écrit impatienté: *"Il nous paraît en effet très grave - et jamais vu en Italie - qu'un livre historique soit retiré du marché parce que ses thèses (...) ne sont pas agréées (...). Mme Mursia elle-même, quand nous avons contacté son porte-parole (il paraît maintenant qu'elle a changé de 'version'...) confirmait que la suspension du volume - intervenue sans même la communiquer à l'auteur - était due à de 'fortes pressions' externes et niait que la décision constitue de la part de la maison milanaise un aveu de faute pour le contenu de l'étude. Précisément ces circonstances (...) laissent l'impression très ennuyeuse de puissantes manœuvres 'occultes' capables d'influencer même une maison d'édition importante et libre. S'il est vrai que le volume en question 'transpire l'antisémitisme à chaque page', comme le soutient Mme Cagiati, à notre avis il aurait été mieux, beaucoup mieux même, de le combattre à découvert. Même pour la cause des juifs".*

*Avvenire, 2/8/97.*

• **Ancien, Antique ou Premier Testament?** (Cf. *Sodalitium* éd. ital. n° 45, pp. 66-67). Tiré d'une recension de Mgr Ravasi du livre de Erich Zenger, *Le Premier Testament* (éd. Queriniana): *"...nous n'employons jamais (...) la formule 'Ancien Testament', mais nous utilisons une variante plus solennelle, 'Antique Testament'. La différence, à y bien regarder, est significative, parce que ce qui est ancien est synonyme de dépassé, alors que l'antique peut être encore précieux, noble et digne de respect. (...) Justement dans cette ligne, depuis quelques années, plusieurs exégètes chrétiens ont décidé d'abandonner aussi la formule 'Antique Testament' (...) et ont adopté la formule 'Premier Testament' (...). La question, comme il est facile de le deviner, n'est pas seulement nominaliste: au cours de l'histoire de l'Eglise s'est dénoué un fil noir qui a essayé de jeter le discrédit sur la Bible juive, en la considérant (...) comme une ombre de la vérité qui ne brille dans tout sa vraie splendeur qu'avec le Christ. (...) Question qui a aussi des revers concrets non seulement pour le dialogue interreligieux avec le judaïsme, mais aussi dans la théologie chrétienne elle-même, en l'aidant à dépasser l'ecclésiologie du 'remplacement': si l'Eglise remplace Israël, quel sens y-a-t-il à s'intéresser au peuple juif, pièce à conviction archéologique d'un passé théologique désormais éteint?"*

*Il Sole-24 ore, 20/4/97, n° 108, p. 27.*

• **Vatican "antisémite" I**. *"Pour le cinquantième anniversaire du Pontificat (sic)de Jean-Paul II le Vatican a pensé dédier le timbre de la série commémorative dont la valeur est la plus élevée, celui de 2500 lires, à un 'Jésus Maître': parfaitement dans la ligne de la triste iconographie antisémite, il représente Jésus baptisant un groupe de juifs reconnaissables à leur chapeau spécial à pointe imposé à eux par les catholiques. Gianfranco Moscati fait remarquer que 'le timbre n'est certainement pas cohérent avec l'ouverture des rapports décidée par le Vatican vers l'Etat d'Israël'". Shalom, n° 4, avril 1997* (le timbre a été retiré par le Vatican).

• **II.** *"Sur le Vatican pleuvent de nouvelles accusations, toutes à vérifier (bien que la source soit autorisée: le Centre Simon Wiesenthal) sur le rôle ambigu que le Saint-*

Propriété de Sodalitium

*Siège aurait joué en collusion avec les nazis à la fin de la seconde guerre mondiale et dans les années qui ont immédiatement suivi. Cette fois-ci on accuse les sommets de l'Eglise d'avoir coopéré à la fuite de milliers d'ex-criminels de guerre (...) en utilisant, qui plus est, une partie des fonds volés aux juifs qui, selon des documents américains, auraient fini dans les caisses vaticanes (...)".* L'article poursuit en étalant les accusations d'Edgar Bronfman (Congrès Juif Mondial) et de Simon Wiesenthal, pour qui le Vatican aurait même protégé Eichmann.

*La Stampa, 28/7/97, p. 7.*

• **Judas Iscariote victime "de l'antisémitisme chrétien".** Le canadien Klassen, qui *"travaille dans le milieu de l'Ecole Biblique de Jérusalem"* défend Judas: *"Ce fut quand les chrétiens voulurent prendre leurs distances de l'église de Jérusalem que Judas et sa trahison offrirent un symbolisme facile - l'assimilation entre Judas et le peuple juif - auquel se seraient ensuite aggripés des siècles d'antisémitisme chrétien".* Le pourtant méritant Messori commente *"beaucoup - moi avec eux - disent que Judas en enfer se heurterait à la miséricorde de Dieu".* Si Messori a dit ceci, il mérite, pour une fois, qu'on lui tire les oreilles...

*La Stampa, 24/3/97, p. 13.*

• **Œcuménisme I.** "*Une grande partie des évêques d'Amérique Latine se sont plaint avec moi du fait que par le Conseil Œcuménique des Eglises est arrivée une grande aide aux mouvements de subversion*..." (J. Ratzinger).

• **II.** "*Qui a donné sa vie* [dans les persécutions des régimes totalitaires] - a expliqué Mgr Perisset du Conseil Pontifical pour l'unité des Chrétiens - '*appartient à cette unique et seule Eglise du Christ qui subsiste dans l'église catholique*', *indépendamment de son appartenance à une autre confession".*

*La Stampa, 10/6/97, p. 12.*

• **Papauté**. Polémique entre l'abbé Baget Bozzo et les Pauliniens de la revue *Jesus*. Baget Bozzo écrit: *"Si le primat papal, comme Vatican I l'a entendu, était diminué (...) le Catholicisme finirait*". L'abbé Marras, de *Jesus* répond: *"C'est Jean-Paul II lui-même qui a inspiré ce dossier* [critiqué par Baget Bozzo] *dans l'encyclique Ut unum sint quand il écrit sur l'opportunité de 'repenser' le ministère papal..."*

*Il Giornale, 2 et 3/7/97, pp. 19 et 8.*

• **Ratzinger I.** Il écrit dans son dernier livre, *Le sel de la terre*, à propos de la réforme liturgique: "*une communauté qui déclare soudain strictement interdit ce qui était jusqu'alors pour elle tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus haut, et à qui l'on présente comme inconvenant le regret qu'elle en a, se met elle-même en question. Comment la croirait-on encore? Ne va-t-elle pas interdire demain ce qu'elle prescrit aujourd'hui?"*

*Famille Chrétienne, n° 1004, 10/4/97.*

• **II.** *"[La peine] du bûcher est une faute qui doit nous faire penser, qui doit nous conduire à un repentir. L'intolérance est absolument contraire à l'essence de l'Eglise. Demandons pardon au Seigneur, mais surtout demandons-Lui de ne plus tomber dans ces comportements. L'Eglise est une Eglise de martyrs, elle ne doit pas faire des martyrs".* C'est ce qu'a déclaré Joseph Ratzinger, "préfet de l'ex-Saint-Office", au Congrès eucharistique de Bologne. La doctrine de Ratzinger à ce sujet coïncide substantiellement avec la 33ème proposition de Luther condamnée par la Bulle *Exurge Domine* du 15 juin 1520 (Denz. 773).

*Il Giornale, 26/9/97, p. 12.*

• **Buonaiuti et le modernisme**. *"J'ai entre les mains une correspondance inédite d'Ernesto Buonaiuti, historien du christianisme et prêtre moderniste, excommunié pour ce motif. Mais puisque par la suite l'Eglise est justement allée dans cette direction, son image et celle d'autres comme lui seront réévaluées...".* C'est ce qu'a dit dans une interview le sénateur Giulio Andreotti, directeur de la revue proche de *Comunione e liberazione*, 30 Jours.

*Il Giornale, 15/9/97, p. 6.*

Reproduction interdite

## Scandales

• **1)** Les événements comme les funérailles, à la Cathédrale de Milan, de Gianni Versace, ou le concert rock au Congrès Eucharistique de Bologne sont connus de tous. Rappelons ici d'autres petits épisodes, symptôme d'une bien plus grave maladie. 1) "*Un Frère élit Miss Italie. (...) le Père Francesco Critelli, un frère franciscain, a rompu la règle qui veut les hommes d'Eglise hors des mondanités profanes et a accepté d'être le président du jury d'une des sélections régionales de Miss Italie. Cela a eu lieu à Cropani (Catanzaro)...".*

*Il Giornale, 22/7/97, p. 11.*

• **2)** Dans la paroisse de Rivodora (Turin). Après la "messe", avec l'autorisation du curé l'abbé Augusto, un certain Gabriele Paolini a prononcé un "sermon" en faveur de la contraception, en portant au cou un cordon avec 5 préservatifs. *La Stampa, 18/8/97, p. 22.*

• **3)** *"Un frère passioniste ex-danseur classique, Maurizio De Sanctis, a dansé hier sur la scène de la salle Paul VI alors qu'une vingtaine de frères et sœurs avec des guitares électriques exécutaient une de ses chansons.* (...) *Les jeunes religieux ont aussi admiré le frère capucin Giuseppe Rosati qui, déguisé en clown, a fait son numéro avant d'enlever ses habits de clown et rester avec le froc".* Tout ceci au Vatican, pour le *Congrès international des jeunes religieuses et religieux.*

*Corriere della Sera, 1/10/97, p. 10.*

• **4)** "Durant la célébration un prêtre gitan a lu l'Evangile et une jeune cartomancienne a récité le Notre Père devant le Pape..." (Béatification de Ceferino Jimenez Mella). *La Stampa, 5/5/97.*

Revue de presse

## CULTURE JUIVE

• **Dieu après Auschwitz (et même avant).** L'essayiste juive Barbara Spinelli se demande *"s'il est possible de croire encore en un Dieu qui toléra ce mal absolu"* de la Shoah. Spinelli répond en citant plusieurs auteurs juifs, par exemple, Jonas. *"Après Auschwitz nous pouvons et nous devons affirmer avec une extrême détermination qu'une Divinité toute-puissante ou bien est privée de bonté ou bien est totalement incompréhensible. Mais si Dieu peut être compris seulement d'une certaine manière et à un certain degré, alors sa bonté ne doit pas exclure le mal; et le mal existe seulement dans la mesure où Dieu n'est pas tout-puissant" (H. Jonas, Il concetto di Dio dopo Auschwitz)".* Après Auschwitz? Non. Ce concept est plus ancien. Spinelli commente: *"C'est un mythe cosmogonique de la Kabbale de Luria, celle qui raconte le Tzim-Tzoum de Dieu à la Création; sa contraction primordiale, son repliement, son autolimitation. Son renoncement à la toute-puissance et à l'intervention sur le devenir du temps. En créant le monde et en accordant à l'homme la liberté, Dieu se défigure: il se transforme lui-même en un Dieu qui est en devenir. Il devient lui-même Dieu en danger, Dieu souffrant (...)".* C'est pourquoi *"maintenant il revient aux hommes de donner, afin que Dieu n'ait pas trop souvent à se repentir d'avoir accordé le devenir du monde (H. Jonas, Tra il nulla e l'eternità)". "...Dieu ne peut aider* - explique Spinelli - *...Il revient peut-être à l'homme de l'aider". "Et si Dieu ne m'aide pas, alors c'est moi qui doit aider Dieu"* (Etty Hillesum). La révolte contre Dieu: *"Je crois dans le Dieu d'Israël, même s'il a tout fait pour que je ne croie pas en lui. Je crois dans ses Lois, même s'il ne peut justifier ses actes. J'incline la tête devant sa grandeur, mais je ne baise pas la verge avec laquelle il me frappe. Je l'aime, mais j'aime encore plus sa Thora, et je continuerai à l'observer même si j'ai perdu ma confiance en lui"* (Zvi Kolitz, *Yossl Rakover si rivolge a Dio,* Adelphi). C'est cette mentalité qui a conduit au refus du Christ et de Son Evangile.

*Cf. B. Spinelli, Auschwitz. Se continua il silenzio di Dio. in La Stampa, 26/7/97, p. 21.*

• **Wojtyla et le judaïsme**. L'écrivain catholique Mauro Anselmo a écrit un article sur les origines juives de la pensée de Jean-Paul II (*Così Davide educò Karol*) mentionnant les noms du psychiatre Victor Frankl, de la philosophe Edith Stein, disciple d'Edmund Husserl, du philosophe Emmanuel Levinas, du moraliste Vladimir Jankelévitch, du chercheur de l'identité juive Martin Buber, de Hannah Arendt et de Simone Weil... *"Dans la pensée du pape polonais se ramifient des veines dans lesquelles coule aussi la lymphe juive"* confirme [Barbara] Spinelli [juive par sa mère, fille du communiste Altiero Spinelli et femme de l'écrivain Milan Kundera] *"et on le voit, puisque Wojtyla récupère des traits significatifs du judaïsme, les assimile, les fond dans sa culture et par son magistère les réintroduit en Europe, réclamant l'attention sur la Loi, sur cette éthique pratique, même inconfortable, que le catholicisme avait sublimée dans un moralisme abstrait".*

*Panorama, 12/6/97, p. 114.*

• **Reconstruction du Temple I**. Aldo Baquis rapporte: *La récente naissance dans une étable du village agricole de Kfar Hassidim (Haïfa) d'une génisse de couleur roux homogène, un événement qui était fébrilement attendu par les rabbins depuis deux mille ans, électrise les milieux orthodoxes, nationalistes et messianiques en Israël. La cendre d'une vache rousse aux formes parfaites était l'un des ingrédients principaux avec lequel les*

*prêtres avaient coutume de purifier le peuple juif de la contamination des morts: après quoi les juifs étaient admis dans le Temple de Salomon. Dans toute l'histoire juive on se souvenait en tout de neuf vaches rousses: la dixième - dit-on - annoncera l'avènement du Messie. (...) La semaine dernière une dizaine de rabbins se sont enfoncés dans la boue de l'étable de Kfar Hassidim pour admirer le prodige: le rabbin Shmaria Shor dont le nom - par une ironie du sort - signifie 'Taureau' faisait les honneurs de la maison. Détail inquiétant: parmi les curieux qui s'étaient joints pour inspecter la couleur et les formes de la génisse se trouvait Yehuda Etzion, un terroriste juif qui dans les années 80 projetait de faire sauter la Mosquée d'Omar (...). A côté de lui on remarquait le rabbin Israël Ariel, celui qui se consacre depuis des années à des études approfondies concluant à la reprise dans des temps rapprochés des sacrifices rituels dans le Temple de Jérusalem. (..) Selon le rabbin orthodoxe Yossef Elboim il est toutefois douteux que* [la génisse] *puisse jamais être sacrifiée puisqu'il ne sera pas possible de trouver un prêtre ('Cohen') de treize ans 'absolument pur', comme prévu par les préceptes".*

*La Stampa, 21/3/97, p. 13.*

• **II.** Arafat a montré aux journalistes "*un photomontage où les mosquées de Jérusalem étaient remplacées par une copie du Temple de Salomon".* *La Stampa, 24/3/97, p. 7.*

• **Rabbins**. Le "*rabbin Ovadia Yosef, chef spirituel du parti ultra-orthodoxe Shas (...) a défini le fait de fumer 'un péché grave' et a dit que les fumeurs mériteraient d'être punis de quarante coups de fouet*".

*Il Giornale, 5/6/97, p. 21.*

## MAÇONNERIE

• **Maçonnerie anglo-saxonne**. Interview de Gianluca Savoini à Aldo A. Mola. L'historien de la maçonnerie affirme: *"En Angleterre la maçonnerie est très puissante, chaque famille britannique a au moins un membre franc-maçon. Comme en Ecosse, où un écossais sur quatre est un 'frère'. (...) Même si en paroles la grande Loge anglaise établit qu'en dehors des territoires du Royaume Uni il ne peut y avoir de loges d'obédience britannique, dans les faits existent et opèrent dans le monde entier des loges qui prennent leurs ordres directement de Londres. Par exemple, à l'époque de la guerre des Falkland entre l'Angleterre et l'Argentine, à Buenos Aires la puissante loge Belgrano et six autres loges anglaises travaillaient à plein rythme, en territoire alors 'ennemi' de Londres. La situation aujourd'hui n'a pas changé. Au contraire, dans l'Est européen la maçonnerie anglaise a 'allumé' de nombreuses 'lumières' après l'écroulement des régimes communistes..."*

*La Padania, 22/5/97, p. 20.*

• **Faucille, marteau et compas**. *Loggia libre* est un intéressant reportage sur la maçonnerie à Cuba. Le Grand Maître Duvallon dit: *"Castro aurait voulu fermer les églises catholiques mais s'est bien gardé de fermer les loges".* Maurizio Chierici écrit: *"Moscou perdue... Castro doit s'être réjoui de ne pas avoir détruit, dans les années dures, l'entrecroisement des loges. Peut-être parce que passionné par l'enseignement romantique de José Martì, maçon de choc comme les protagonistes de toute révolution contre le colonialisme espagnol. Peut-être parce que ses amis les plus chers, même dans la Révolution, étaient maçons. (...). Bien que la loi Helms Burton, eut exaspéré dès le premier janvier le blocus américain, le Grand Maître [Eriberto Saborit Verdecia] va et vient entre sa loge et celle de Floride. Le lendemain après avoir pris ses photos il s'embarquait pour l'Oklahoma et avant de revenir il passait par Washington. C'est un avion Usa fantôme qui tous les dimanches quitte Washington pour La Havane. Il sert aux fonctionnaires américains du siège de l'ambassade à La Havane: après le week-end, ils reviennent au bureau. Mais sur l'avion voyagent d'autres hôtes officiels: agents de la Dea (…), maçons américains en visite et d'éventuels maçons cubains de retour. Solidarité qui envoie des remèdes pour l'asile des vieux tabliers* [la seule maison de repos privée de Cuba est celle pour les vieux francs-maçons] *mais aussi pour le reste des hôpitaux. Et la transparence du maître Eriberto Verdecia est proverbiale: même l'association Italie-Cuba fait souvent distribuer les dons à sa loge, plutôt qu'aux fonctionnaires d'état..."*

*La coupole du gratte-ciel de la Grande Loge à Cuba*

*Sette, n° 10, 6/3/97.*

Archivio Radio Spada

## HOLOCAUSTE

• **I.** "Pas de Shoah, nous sommes séfarades". "Cela nous déplaît beaucoup qu'il y ait eu l'Holocauste, mais il ne nous touche pas directement et sa mémoire ne nous bouleverse pas de manière particulière. (...) L'Holocauste est leur problème [aux juifs ashkénazes], les séfarades [juifs d'origine espagnole] ont leur propre histoire, leurs propres malheurs".

*La Stampa, 5/5/97.*

• **II.** A la télévision italienne (mais les hommes sont partout les mêmes): 3 avril: émission spéciale de Gad Lerner dédiée à Primo Levi; 16 avril, "Memoria", documentaire sur les camps de concentration; 4 mai, film "La tregua" (La trêve), du roman de Primo Levi; 5 mai: *"pas un programme mais une journée entière dédiée par la RAI 1 à la Shoah...(...) On commence tout de suite, à 6h45 avec (...) une émission sur l'or des juifs. Suivirent: à 9h35 le film "L'or de Rome" (...); à 17h "Les jeunes de l'Holocauste" (...); à 18h10 (...) interview de Settimia Spizzichino (...). A 20h40 émission spéciale de Gad Lerner avec Moshe Bejski, l'un des 1300 juifs sauvés par Oskar Schindler (...). A 21h (...) "La Liste de Schindler (...): trois heures et demie de film sans spot. Enfin, à 0h10, "Les survivants de la Shoah" (...)".* Effectivement, à 0h10 il n'y aura eu que très peu de survivants...

*Il Corriere della Sera, 5/5/97, p. 30.*

• **III.** A propos du film de Spielberg: la 'Liste de Schindler était la Liste de Goldman'. Emilie Schindler, veuve d'Oskar, transformé en héros par le film de Spielberg, a accordé une interview au *Daily Telegraph* dans laquelle elle déclare que son mari était *"une crapule"*. Entre autres, *"Il n'y a jamais eu de liste dressée par Oskar. C'est un dénommé Goldman qui la rédigea. Cet homme prenait de l'argent pour mettre un nom sur la liste. Pas d'argent, pas de place sur la liste. C'est un certain docteur Schwarz qui me le dit à Vienne. Il le paya en diamants pour sauver sa femme".* Goldman était un subordonné de Schindler. La veuve Schindler vit à San Vicente (Buenos Aires) avec une *"pension payée par l'organisation juive B'naï B'rith".*

*Il Giornale, 16/10/97, p. 15; Il Corriere della Sera, 16/10/97, p. 11.*

## MOYEN ORIENT

• "A Jérusalem, en 1948, les chrétiens représentaient 50% de la population, maintenant nous sommes réduits à dix. En Irak, à la même période, ils sont passés de six à trois. En Jordanie ils ont presque diminué de moitié en vingt ans, il en reste moins de 6%". (Données extraites d'un congrès de la Fondation Agnelli, à Turin).

*La Stampa, 7/5/97.*

• *"...la police* [israélienne] *a informé qu'un juif de 63 ans donné pour disparu le 9 septembre aux environs de la Bande de Gaza et retrouvé le 12, a reconnu avoir essayé d'organiser un enlèvement pour couvrir de boue les palestiniens à l'occasion de la visite du Secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright"*. L'"enlevé" avait été présenté comme un "rescapé de l'Holocauste".

*La Stampa, 22/9/97, p. 7.*

• *"Le maire de Jérusalem, Ehud Olmert, est préoccupé par le taux élevé de natalité parmi la population arabe de la ville sainte. (...) Le maire Olmert considère qu'existe le danger qu'un changement des proportions entre juifs et arabes dans la ville ne complique les relations déjà difficiles entre les deux groupes. Et cela - a-t-il ajouté - me préoccupe'".* [Question: comment fera le maire Olmert pour diminuer le nombre des arabes?].

*Il Giornale, 27/5/97, p. 19.*

• **Torture**. *"Le Comité ONU contre la Torture a conclu que les méthodes auxquelles recourt la police israélienne pour extorquer des informations à de présumés terroristes palestiniens équivalent à la pratique de la torture et [Israël] doit donc y mettre fin immédiatement. Peter Thomas Burns, expert du comité genevois pour les affaires israéliennes, a exprimé la crainte que la décision de la Cour suprême de l'état juif d'accorder 'une pression physique modérée' durant les interrogatoires, soit devenue de fait une légitimation de la torture. Israël a exprimé sa 'déconvenue' pour les conclusions du Comité"...*

*La Stampa, 10/5/97, p. 8.*

Revue de presse

## PARTIS POLITIQUES

*Note: Nous avons supprimé ici tout ce qui concerne les partis politiques italiens. Juste un mot sur le Front National. Ce parti est de plus en plus attaqué par les ennemis de l'Eglise en général et les associations juives en particulier. Mais...*

• **I.** Titre d'un article de Jean Madiran: *"Le Front National en appelle à tous les français sans distinction de race, d'ethnie, ni de religion"*. *"Le Front National"* poursuit Madiran *"n'a aucune hostilité systématique à l'égard d'une catégorie raciale, ethnique ou religieuse. La seule distinction qu'il maintient, comme le fait la Constitution elle-même, est entre les Français et les étrangers. La seule préférence qu'il préconise est la préférence nationale".*

*Présent, 2/4/97, p. 1.*

• **II.** "...Bernard Anthony et Jean-Pierre Cohen, co-présidents du *Cercle d'amitiés française juive et chrétienne* signent une courte - mais très documentée - brochure, *Ni raciste, ni antisémite, le Front National répond aux organisations juives qui le combattent injustement... (Faits & Documents*, 15/4/97, p. 10). Bernard Anthony déclare: "...cette brochure est un hommage rendu à quelques personnalités. L'hommage dû à Simone Weil, la rencontre de ma vie, que je connais par intercession, par mon ami et maître Gustave Thibon..."

*Présent, 9/4/97, p. 1.*

## SIONISME

• **Ben Gourion**. "*Si j'avais su qu'il était possible de sauver tous les enfants (juifs) d'Allemagne en les transportant en Angleterre, mais de n'en sauver que la moitié en les transportant en Palestine, j'aurais choisi la seconde solution, parce que nous ne devons pas seulement faire le compte de ces enfants, mais nous devons faire le compte de l'histoire du peuple juif".* (Ben Gourion, discours au Comité central du Mapai, 7/12/1938, cité par Tom Segev, *Le septième Million*).

*Lectures françaises, n° 481, mai 1997, p. 48.*

• **Moshe Dayan**. "Sur la funeste invasion [du Liban], entachée par le massacre de Sabra et Shatila (exécuté par des milices 'chrétiennes' sous la direction de spécialistes des services secrets d'Israël) les journaux de Sharett, font à nouveau autorité, là où est rapporté ce discours-programme de Dayan: *Israël non seulement peut mais doit inventer des dangers et, pour ce faire, il faut qu'il adopte la méthode de la provocation liée à la vengeance*". [Tiré des journaux de Moshe Sharett (1894-1965), ministre des Affaires Etrangères et premier ministre d'Israël].

*La Stampa, 9/5/97, p. 6.*

• **Trois faces du Sionisme**. Le Sionisme, né il y a cent an, a plusieurs faces. Nous en présentons trois. La face communiste. Fiamma Nirenstein (*La Stampa,* 14/7/97, p. 16) la décrit en recensant le livre en hébreu de Ze'ev Tzahor *Hazan, una biografia.* Ya'acov Hazan est l'un des Pères d'Israël. Il dit de lui-même: *"Je suis bolchévique et sioniste, mais avant tout sioniste". "...Le parti de tous les premiers leaders, et de presque tous les combattants"* était le parti bolchévique Mapam: *"sur douze brigades qui se battirent dans la Guerre d'indépendance de 1948 neuf étaient du Mapam. Un des chefs était Rabin".* Hazan déclara: *"Notre seconde patrie est l'URSS".* La face "religieuse": celle de Zvi Kolitz [on parle de lui dans un autre passage de cette rubrique], décrite par Pierluigi Battista (*la Stampa,* 18/7/97, p. 23). Cabaliste, *"anticommuniste viscéral",* pense que *"la solution aux problèmes d'Israël sera surnaturelle".* La face "nationaliste": *"toute cette terre est nôtre"*; "*il n'y a pas d'arabes modérés"*; *"en principe, l'arabe n'aspire pas à la paix comme le juif, par exemple"*; *"nous n'avons pas le choix, l'épée doit être toujours prête".* Interview d'Ytzhak Shamir, (*La Stampa*, 31/8/97, p. 10).

• **Guerriers d'Israël**. *"...une messe à la mémoire de Pétain avait été prévue jeudi 1er mai en l'église parisienne Notre-Dame- des-Victoires (...). Or, les paroissiens furent assez surpris à leur arrivée de se trouver nez-à-nez devant une quarantaine de jeunes des associations Bétar-Tagar, mouvements de jeunesse juive proches de l'enseignement de Zéev Jabotinsky (maître à penser de la droite israélienne)... En effet, un barrage humain s'était formé devant l'entrée de l'église pour en em-*

Revue de presse

*pêcher l'accès... Après que les manifestants eurent obtenu l'annulation de la messe, l'officiant fit référence à un certain monsieur Lehideux (époux de Martine, vice-présidente du FN?) afin d'organiser cette messe ultérieurement... Souvent décrié jusque dans les instances communautaires, le Bétar-Tagar aura courageusement prouvé le 1er mai dernier, la détermination du peuple juif à lutter contre toutes les formes d'antisémitisme, de récupération déguisée, ou de nostalgie malsaine. Comme le confirme Alex Moïse, (un responsable du Likoud-France présent à la manifestation): "Certains parlent, d'autres agissent; nous faisons partie de la seconde catégorie. Fidèles à l'enseignement de notre mouvement, nous prouvons en Israël comme en Diaspora que nos ennemis nous trouveront toujours face à eux".*

*Actualité Juive, n° 517, 8 mai 1997, p. 17.*

• *Tract distribué à Paris* (sans commentaire!) *et publié par "Le Libre Journal" n° 131 (21/09/97, p. 2).*

Revue de Presse

## HISTOIRE

• **Mérovingiens et Carolingiens.** Catherine Garson sur *Actualité Juive: "Ce méfait* [l'expulsion des juifs du diocèse d'Uxès en 558] *comme bien d'autres, n'est rendu possible que par la totale obéissance des rois mérovingiens à l'Eglise (...).* Avec les carolingiens les choses changent. *"...Charlemagne est considéré comme le protecteur des juifs. Mérite qui, il faut bien le dire, est, en partie, dû à son père qui, dès la conquête de Narbonne, permet aux juifs de cette cité de posséder des biens immobiliers. Cela, malgré les protestations du Pape Etienne III qui écrit à l'archevêque de la ville: 'Nous avons été frappés de douleur et tourmentés jusqu'à la mort quand nous avons appris que la plèbe judaïque.... possède, tout comme les chrétiens du pays... des alleux (biens héréditaires)'. Mais ce type de protestation, Charlemagne, comme son géniteur avant lui, ne s'en soucie guère. Il voit le profit qu'il peut tirer de la présence juive, surtout en matière commerciale (...) D'un point de vue juridique, les lois édictées montrent l'ouverture de la Couronne: les juifs peuvent témoigner en justice, intenter des procès aux chrétiens, employer de la main-d'œuvre chrétienne* [alias: esclaves]. *De plus, Charlemagne déclare que les juifs ne dépendent que de lui. C'est cette politique que poursuit son fils et successeur Louis le Débonnaire (...) Cette politique en indispose plus d'un. Notamment l'évêque de Lyon, Agobard, qui publie plusieurs lettres dont la plus connue est intitulée: 'De l'insolence des juifs'. Mais l'agitation qu'il tente de susciter ne réussit pas à influencer un monarque qui a écrit à la communauté juive de Banyuis: 'Quoique la leçon apostolique nous recommande de faire du bien aux adeptes de la foi, elle ne nous interdit pas de faire bénéficier les infidèles de notre dévotion bienveillante; elle nous exhorte, bien au contraire, à nous inspirer respectueusement de la miséricorde divine et à ne faire aucune différence entre fidèles et infidèles'".*

*Actualité Juive, n° 522, 19/6/97, p. 20.*

## INDEMNISATIONS

• **La campagne** des associations juives (dont nous avons fait état dans l'édition italienne de *Sodalitium* n° 45 p. 65) pour obtenir des institutions publiques et privées de nouvelles indemnisations pour "les victimes de l'Holocauste" continue. Voyons-en les développements.

• **Assurances.** *"Des familles de victimes de l'Holocauste ont cité en justice sept compagnies d'assurances européennes - parmi lesquelles les compagnies italiennes 'Generali' et 'Riunione Adriatica di sicurtà' - en les accusant d'avoir caché ou d'avoir accompli des irrégularités sur des assurances-vie contractées entre 1920 et 1945. L'action légale vise à obtenir des dommages-intérêts pour un montant de plusieurs milliards de dollars qui reste à déterminer du point de vue juridique... Outre les compagnies italiennes ont été appelées aussi en cause des assurances françaises, allemandes et autrichiennes".* (*La Stampa,* 1/4/97, p. 13). *"Sur le litige des assurances-vie stipulées avec les Assicurazioni Generali avant la guerre mondiale avec des clients morts ensuite dans l'Holocauste et non encore payées, 'si l'on n'arrive*

*pas à une solution, je pense porter la question devant la Cour internationale de l'AIA' citant en jugement l'Italie et la république tchèque. Le président de la commission des finances de la Knesset, le député Avraham Ravitz (membre du 'Yahadut Hatora', formation confessionnelle de la coalition de gouvernement) l'a déclaré hier".* Le contentieux entre Italie et Tchécoslovaquie avait déjà été régularisé en 1966... *La Stampa, 14/6/97, p. 10.*

**Conclusion du litige**: mission accomplie. "Le fonds des 12 millions de dollars constitué par la société des Assicurazioni Generali di Trieste en mémoire de ses assurés disparus dans l'Holocauste a été présenté hier à Jérusalem au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à la Knesset...". Avraham Ravitz a remercié les Assicurazioni Generali pour le beau geste. *La Stampa, 12/11/97, p. 14.*

• **Banques. Mai.** Alors que la Suisse commence à payer, on menace les banques des autres pays: *"Nous exigeons la création d'une commission d'enquête internationale qui devra étendre ses investigations à toute l'Europe et même aux Etats-Unis" a déclaré [Avraham] Burg [de l'Agence Juive] ... 'Les biens volés... ne sont pas seulement en Suisse, mais sont arrivés aussi en Suède, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Pologne et Etats-Unis' (...). Le Congrès Mondial Juif (WJC) a défini comme étant "un document historique" le rapport du Département d'Etat sur la responsabilité de la Suisse, des Etats-Unis et des autres pays en faveur de l'économie de l'Allemagne nazie....".* *La Stampa, 9/5/97, p. 8.*
Le même Burg a ajouté qu'il existe des responsabilités pour *"Turquie, Argentine et Italie. Concernant notre pays, l'or nazi provient des bijoux et obturations dentaires fondus en lingots, il finit aussi dans les coffres de la Banque d'Italie et de la Banque commerciale italienne"* *Il Giornale, 9/5/97, p. 17.*
*"Les banques suisses et de nombreuses entreprises ont contribué pour 118 milliards de dollars alors que 71 autres milliards de dollars ont été promis par la Banque nationale suisse"* en faveur du fonds spécial pour les victimes de l'Holocauste. Elie Wiesel a déclaré: *"Espagne, Portugal, Suède et Turquie devraient faire de même". "Wiesel a demandé aussi que 70 millions de dollars en lingots d'or suisse ou d'origine nazie conservés depuis un demi-siècle par la banque d'Angleterre et la Federal Reserve Bank de Manhattan soient destinés aux survivants de l'Holocauste".* *La Stampa, 10/5/97, p. 10.*
**Juillet:** Vatican. Un rapport (de 1946) de l'agent USA du Trésor E. Bigelow a été découvert "*par hasard*" aux Etats-Unis. D'après ce rapport "*deux cents millions de francs suisses* [auraient été] *phagocytés par les coffres-forts du Vatican durant la guerre et depuis disparus dans le néant*". Le Vatican dément. Mais "*il y en a même qui se disent convaincus que les souterrains du Vatican aient jalousement conservé jusqu'au trésor juif du Temple de Jérusalem*". *Il Giornale, 23/7/97, p. 18.*
**Suisse.** G. Krayer, au nom de l'ABS (Association des Banquiers Suisses) demande pardon en public, et rend publique une liste de 1756 comptes avec 1872 titulaires de comptes qui ne donnent pas signe de vie depuis 1945. L'*Agence Juive* a déclaré "*insignifiante et tardive*" l'opération. Pour le *Congrès Juif* "*ceci n'est qu'un premier pas*". Le *Centre Wiesenthal* regrette que dans la liste il y ait beaucoup de non juifs, même des nazis, et se demande: "*qu'est-il advenu des coffres-forts*?". Le député suisse Ziegler dit, reprenant un calcul de l'*Agence Juive*, que les banques doivent payer non 100 milliards (de lires) mais des dizaines de milliers de milliards (cf. La *Stampa* et *Il Giornale* du 24 et 25 juillet). Parmi les "victimes de l'Holocauste" qui avaient un compte en banque en Suisse, apparaît le nom de l'ambassadeur USA en Suisse, Madeleine Kunin (*La Stampa*, 27 juillet, p. 6). Entre-temps, les "survivants de l'Holocauste" ont dénoncé à New York les banques suisses (*Il Giornale*, 27/7/97, p. 16) et le Président du *Congrès Mondial Juif*, Bronfman, annonce que "*nous assisterons à l'écroulement du secret bancaire*" helvétique (*Il Giornale,* 30/7/97, p. 17).
**Août:** "*Audience collective au tribunal de Brooklin*" au "*maxi-procès*" qui voit "*18000 américains victimes de la Shoah coalisés pour demander aux instituts de crédit suisses, par l'intermédiaire d'un groupe nombreux d'avocats astucieux, la restitution des biens qu'ils évaluent à pas moins de 20 milliards de dollars*". Entretemps, un rapport des services secrets américains de 1946 accuserait le "Crédit Suisse" d'avoir financé l'Allemagne (*La Stampa*, 1/8/97, p. 9). En Italie, le ministre Ciampi a donné à Tullia Zevi, en tant que présidente de la *Communauté Juive*, des biens non réclamés par des juifs de Trieste. "*Pour pouvoir les restituer, en évitant toute difficulté bureaucratique, le*

Revue d'études palestiniennes

*Parlement a approuvé* [au mois de juillet], *sur proposition du gouvernement une loi qui, entre autres, établit un important principe: tous les biens '... soustraits pour cause de persécution raciale à des citoyens juifs, qu'il n'a pas été possible de restituer aux propriétaires légitimes', et qui sont encore, à n'importe quel titre, à disposition de l'Etat doivent être octroyés à l'Union des Communautés Juives"* (*La Stampa,* 5/8/97, p. 13). (Comme si les biens des citoyens catholiques morts sans héritiers devaient être octroyés au Vatican par une loi de l'Etat!).

**Septembre:** Le rabbin Hier du Centre Wiesenthal de Los Angeles revient à la charge avec le Vatican à propos des "*biens de 900.000 juifs, gitans et serbes confisqués par les nazis croates"* qui auraient fini dans les caisses du Vatican. Le représentant en Europe du *Centre Wiesenthal* en a parlé personnellement avec Jean-Paul II. Hier a ajouté que ce serait "*une grave erreur*" que de canoniser Pie XII. *Il Messaggero, 11 septembre.*

**Octobre:** Pour le *Congrès Mondial Juif* Berne devrait restituer entre deux et trois milliards de dollars "*le fruit de l'or que les nazis lui vendirent*". La Suisse répond avoir déjà payé 100 milliards de lires en 1946 aux Alliés (*La Stampa*, 8/10/97, p. 10). "*La représaille*" ne tarde pas. La Morgan Bank et l'UBS (Union de Banques Suisses) avaient fait la meilleure offre à la ville de New York pour la concession de lettres de crédit (pour la valeur de "seulement" un million de dollars). Mais le réviseur des comptes de New York s'appelle Alan Hevesi, il est juif, et il refuse, avec l'accord du maire Giuliani de souscrire à l'accord. Malgré les protestations du Département d'Etat américain, l'UBS est exclue de l'affaire. (*La Stampa* et *Il Giornale*, 11 octobre). La Suisse doit par conséquent mettre sur le marché 1400 tonnes d'or: "*le bénéfice servira pour créer un fonds de solidarité destiné aussi à indemniser les juifs dont les comptes ont été confisqués par les nazis*" (*La Stampa*, 25 octobre, p. 1). On arrive ainsi au terme provisoire de la capitulation helvétique, avec la publication des 14.000 autres comptes courants qui dorment depuis 1945, pour une valeur de 18 millions de francs suisses: "*la Suisse a mis à nouveau K.O. le mythique secret bancaire*". (*Il Giornale,* 30 octobre, p. 12).

• **Biens immobiliers. Allemagne.** *"Trésor de l'Holocauste: après Berne le scandale de Berlin. Les juifs (beaucoup d'étrangers) revendiquent maisons et œuvres d'art pour des milliards de marks. D'après le 'Spiegel' les victimes de la Shoah possédaient une grande partie de la capitale, mais Hitler et la DDR détruisirent les titres de propriété".* *La Stampa, 18/5/97, p. 8.*

**Italie**. *"Comme la Suisse et d'autres pays européens, l'Italie aussi pourrait être rapidement appelée à rouvrir de vieilles archives pour expliquer à sa communauté juive ce que sont devenus les patrimoines et les biens immobiliers réquisitionnés dans les années 1939-1945 qu'elle gérait. C'est la conclusion principale du livre 'Oro di razza' présenté hier par son auteur, le correspondant de l'Ansa à Tel-Aviv, Furio Morroni".* Morroni estime à 800 milliards de lires le chiffre du remboursement, malgré *"environ quatre-vingt-dix dispositions louables"* d'indemnisations déjà effectués par l'Etat italien! *La Stampa, 30/5/97, p. 8.*

• **Les dents:** *"La BBC accuse: Berne frappa de la monnaie avec l'or des dents arrachées aux juifs"*. Les monnaies de 20 francs, seraient *"un don classique pour le baptême dans les pays occidentaux". Il Giornale,* 18/6/97, p. 20. "*La Suisse a démenti avoir frappé des monnaies d'or en utilisant les prothèses dentaires des victimes des camps d'extermination nazis. (...) Un porte-parole du gouvernement de Berne a soutenu qu'il existe des preuves que l'or utilisé pour la production des monnaies remonte au début de la guerre".* (*Il Giornale,* 19/6/97, p. 22).

• **Travaux forcés:** *"Le Congrès Mondial juif (...) a rendu public un document (...) selon lequel en 1942 le FBI savait que Berne internait les réfugiés juifs dans des camps de travail (...). 'Ne faisons pas de confusion - a précisé un porte-parole du gouvernement helvétique - la Suisse n'a jamais forcé personne à venir dans ces camps, qui n'étaient pas des lieux de détention: les réfugiés y allaient spontanément s'ils ne savaient pas où aller, et en échange de leur travail ils recevaient la nourriture et le logement avec une petite rétribution...".* *Il Giornale, 18/6/97, p. 20.*

Un problème analogue s'est produit avec l'entreprise allemande *Siemens*, qui à l'occasion des fêtes pour les 150 ans de sa fondation a été contestée par les juifs. Hermann Franz, au nom de l'entreprise, a demandé pardon pour les travaux forcés qui se déroulaient pendant la guerre, mais il a refusé de payer les indemnisations qu'on lui avait demandées puisque "*l'entreprise a déjà versé sa contribution à un fonds créé dans ce but, il y a déjà 40 ans*". *La Stampa, 13 octobre 97, p. 12.*

• Ont demandé pardon aussi l'Ordre des Médecins et le Syndicat de Police français, mais on ne sait s'il y a déjà eu des demandes d'indemnisations.

*La Stampa, 12/10/97, p. 8.*

Revue d'études palestiniennes

**Vie Spirituelle**

# NOEL

*Par M. l'abbé Giuseppe Murro*

Si l'on disait à un mourant: voilà, un médecin vient d'inventer un remède-miracle, je vais te sauver et tu retrouveras rapidement ta forme d'avant, quelle ne serait pas la joie de ce malheureux en apprenant l'heureuse nouvelle. Combien plus grande fut la joie que les anges procurèrent aux bergers en leur annonçant la bonne nouvelle: le Messie est arrivé. Le Dieu "qui renverse et ressuscite" venait cette fois apporter une aide si extraordinaire aux hommes, qu'elle allait changer toute l'histoire de l'humanité.

Les hommes vivaient alors dans la barbarie: dans les chroniques de l'époque on lit avec quelle cruauté étaient traités les vaincus, les prisonniers, les malades, les enfants, les esclaves, les orphelins, les veuves; quelle haine existait entre les nations et entre les hommes; quel orgueil et quelle avarice il y avait dans la vie de chaque jour, au point que les familles elles-mêmes étaient divisées à cause du pouvoir ou de l'argent. César fut trahi et tué par son fils adoptif qui lui était si cher.

Pour ce qui concernait le culte du vrai Dieu, la situation était encore plus tragique: les différentes divinités que les peuples adoraient étaient en général toutes plus mauvaises les unes que les autres; en réalité elles n'étaient rien d'autre que des inventions de la fantaisie, des images de créatures capricieuses.

Alors que le monde et les hommes vivaient ainsi, le Seigneur pensa se faire connaître aux hommes, pour apporter à nouveau la lumière de la vérité à l'humanité tombée dans un état aussi déplorable. Et puisque Dieu est pur esprit et ne peut être vu avec les yeux humains, Il pensa une chose que Lui seul pouvait imaginer: prendre la nature humaine, tout en restant Dieu. De plus, afin que les hommes ne craignent pas ce Dieu fait homme, Il voulut venir au monde comme tous les hommes, mais en naissant d'une vierge.

De cette manière quiconque regarde maintenant l'Enfant Jésus, n'a pas à craindre un Dieu prêt à le foudroyer, mais doit admirer ce mystère, que tout le monde peut saisir, mais que personne ne peut comprendre complètement: le Seigneur qui a créé toutes choses, qui tient en vie toutes les créatures, se fait petit comme un enfant, a besoin de tout comme un enfant.

Mais si nous voulons en savoir plus, approchons-nous du lieu où Jésus est né; il s'agit comme chacun sait de la grotte de Bethléem et non du palais du roi Hérode, qui cependant n'était pas loin. Jésus a voulu naître précisément là et il ne s'agit pas d'un hasard: Dieu est Dieu, et rien n'arrive sans Sa permission.

Puisque les hommes vivaient mal, il fallait leur enseigner la vérité: Jésus le fit d'abord par l'exemple et ensuite par l'enseignement, comme nous le lisons dans les Evangiles. Si les hommes étaient cruels, c'était parce qu'ils vivaient de manière désordonnée, esclaves des passions, de l'orgueil, de l'avarice, de la sensualité.

L'orgueil est ce mouvement du cœur qui consiste en un amour et estime de soi immodérés, qui fait que nous ne voulons dépendre de personne, que nous craignons de nous voir humiliés, et que nous recherchons ce qui nous fait être estimés des autres. Jésus en naissant se soumet aux lois des hommes: le recensement voulu par Auguste obligera en effet St Joseph et la très Sainte Vierge à quitter leur habitation pour aller jusqu'à Bethléem. Jésus n'a pas voulu l'honneur du monde: Ses parents se virent refuser une place à l'hôtellerie; le Roi du ciel et de la terre, venu donner Sa vie pour le salut des hommes, a été méprisé au point de devoir prendre comme demeure celle des animaux. Loin de chercher l'estime des hommes, Jésus naît dans l'obscurité: seuls les bergers, avisés par les anges, viendront adorer Dieu fait homme.

Après cet exemple, comment pouvons-nous conserver un cœur rempli d'orgueil et de vanité, comment pouvons-nous regarder la crèche et chercher encore l'estime et la louange des hommes? Ecoutons au contraire les paroles de Jésus: "*Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur*" (Matth. XI, 29).

L'avarice est l'amour désordonné des richesses et des biens de ce monde. St Paul nous avertit qu'elle est la source de tous les maux: en effet combien cette passion ne produit-elle pas d'injustices, d'envies, de haines, de procès, de conflits, d'animosité. Est avare non celui qui possède les richesses, mais celui qui les convoite: un riche peut en être détaché, mais un pauvre peut être avare. Jésus, venu pour guérir les passions des

hommes, a voulu naître dans la plus grande pauvreté et dans l'absence de toute commodité, même les plus nécessaires pour tous les hommes; ainsi Il ne naîtra pas dans une maison lui appartenant, Il ne trouvera pas l'hospitalité auprès d'aucun parent ou ami, mais l'étable sera Sa première demeure sur la terre. Certes ce ne sont ni les palais ni les cours qui manquaient sur la terre: Son palais sera au contraire l'étable, Son berceau sera la paille, Ses vêtements seront de pauvres linges, et Sa cour sera formée de bergers.

Jésus pouvait-Il nous enseigner mieux que cela en quelle considération nous devons tenir les biens de ce monde? Si nous avons encore notre cœur attaché aux biens de la terre, rappelons-nous que les richesses ruinent l'amour de Dieu, que nous devrons de toute façon les quitter après cette vie, que quiconque meurt avec cette affection désordonnée ne peut entrer au Paradis. Ecoutons les paroles de Jésus: "*Bienheureux les pauvres d'esprit, parce qu'à eux appartient le royaume des cieux*" (Matth. V, 3).

La sensualité est l'amour désordonné du plaisir des sens, qui naît de l'excès dans le boire, dans le manger, dans le repos, dans les aises, ainsi que des spectacles profanes. Jésus est venu pour nous guérir aussi de cette maladie: Il naît dans la souffrance, durant la nuit, dans la saison la plus froide, et venant de naître Il est couché sur la paille. Quand un enfant vient au monde, il est entouré des attentions les plus tendres, au contraire Jésus veut naître et mourir au milieu des souffrances. Un Dieu souffre pour nous, pour nos péchés, et nous ne voudrions jamais rien souffrir, nous voudrions avoir toutes les commodités! Dieu aime la pureté, et Il est venu pour guérir la plaie de la sensualité: ne devons-nous pas nous aussi désirer cette vertu? Avec quelle ardeur ne devons-nous pas chercher ou conserver la pureté tant aimée de Dieu. Nous avons vu comment Jésus fait homme, fait enfant, nous aime: comment pouvons-nous refuser de L'aimer de tout notre cœur? Il nous appelle maintenant ses frères, ses amis, ses enfants: efforçons-nous d'en être dignes. Et si le péché nous tient éloignés de Lui, demandons-Lui pardon de toutes nos forces, et Il nous obtiendra la grâce de persévérer. Ecoutons encore les paroles de Jésus: "*Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu*" (Matth. V, 8).

Si nous voulons pénétrer dans le mystère de Noël, ne nous arrêtons pas seulement à regarder l'Enfant-Jésus, comme firent le bœuf

et l'âne. Ecoutons Ses paroles, essayons de suivre ses pas, et nous serons Ses dignes disciples. Dignes, parce que nombreux sont ceux qui se disent chrétiens, mais qui vivent comme les hommes avant la venue de Jésus sur la terre. Dignes, parce que nous mépriserons les honneurs de ce monde, nous n'aurons pas le cœur tendu vers les biens terrestres, ni appesanti par la sensualité.

Et ainsi la fête de Noël ne sera pas seulement la fête de famille, la fête du repas avec la bûche, mais sera la fête de Jésus, qui viendra dans notre cœur parce qu'Il l'aura trouvé pur et semblable au Sien, parce qu'Il aura vu que nous voulons imiter non Hérode ou les scribes ou les pharisiens, mais les humbles bergers, privés de tout mais pleins de Dieu.

## Recensions

Nous signalons aux lecteurs certains livres que nous avons reçus à la rédaction:

*** Abbé Henri Deen.** *Le célibat des prêtres dans les premiers siècles de l'Eglise.* A commander auprès de Forts dans la Foi, 16 rue des Oiseaux, 37000 Tours.

Nous avons déjà traité sur *Sodalitium* de l'importante question du célibat sacerdotal, lorsque le *cardinal* Stickler publia son étude à ce sujet. Mais l'essai du salésien autrichien sortit en italien. Le lecteur de langue française peut retrouver les mêmes arguments dans l'excellent opuscule de l'abbé Deen, qui fut publié suite à l'"encyclique" de Paul VI *Sacerdotalis cœlibatus* du 24 juin 1967. Comme Stickler, et avant lui, l'Auteur soutient et défend remarquablement la thèse selon laquelle le "célibat ecclésiastique" (ou, mieux, la continence des ecclésiastiques) n'est pas seulement une loi de l'Eglise latine, pour autant que vénérable, mais plutôt une loi qui

conserve fidèlement "*ce que les Apôtres ont enseigné et que l'Antiquité elle-même a observé*", comme le soutenaient déjà les Pères du Concile de Carthage en 390.

Malheureusement une grande ignorance et une grande confusion subsistent sur cette question, dues aussi au rôle néfaste des *"grands dictionnaires"* catholiques de la première moitié de notre siècle. La souche de cette série d'articles encyclopédiques trompeurs est le célèbre *Dictionnaire de Théologie Catholique* (DTC) de 1905. La valeur du DTC varie beaucoup suivant les rédacteurs des différentes rubriques: malheureusement, celle sur le célibat fut confiée à un mauvais auteur, Vacandard. L'abbé Deen fait justice des erreurs de Vacandard et de ses émules. Oui, parce que si les dictionnaires sont sans doute très utiles, ils peuvent être aussi dangereux, en favorisant la paresse intellectuelle des théologiens et des lecteurs qui se contentent de reprendre, copier, répéter et prendre pour argent comptant ce qu'a écrit tel auteur de tel fameux dictionnaire. "*La Théologie (même la théologie positive) consiste, au moins parfois, à réfléchir, et pas seulement à répéter*", disait finement le Père Guérard des Lauriers. Beaucoup, hélas, se sont limités à répéter... les erreurs de Vacandard.

L'abbé Deen prouve donc, sur la base de la Sainte Ecriture et des anciens documents ecclésiastiques, que l'obligation de conserver la chasteté absolue pour les diacres, les prêtres et les évêques est un précepte apostolique, c'est pourquoi ceux d'entre eux qui recevaient les ordres sacrés en étant déjà mariés, devaient se séparer de leurs épouses. L'église byzantine, toujours esclave du pouvoir politique et jalouse de l'Eglise romaine, rompit avec la tradition apostolique en accueillant les lois impériales de Justinien (528-530) au synode *in Trullo* de 692. L'Eglise n'a jamais accepté ce synode jusqu'à Vatican II, qui ne représente certainement pas l'Eglise! Par une habile œuvre de falsification, les byzantins limitèrent (sans supprimer du tout) la tradition apostolique sur la continence ecclésiastique, imités en partie en cela par Vatican II qui permet aux diacres l'usage du mariage. Nous recommandons donc vivement aux lecteurs ce court mais dense livret, d'autant plus utile à notre époque, dans laquelle un "cardinal" Martini préconise à court terme la suppression de la loi du célibat ecclésiastique.

*** YVES CHIRON.** *Veilleur avant l'aube. Le père Eugène de Villeurbanne.* (Clovis) et *Padre Pio. Le stigmatisé.* Perrin, 1994 (éd. italienne: *Padre Pio. Una strada di misericordia.* Paoline, 1997).

Nous présentons deux livres d'Yves Chiron, un auteur lié à la Fraternité Saint Pie X dont les livres sont cependant publiés également par de grands éditeurs, comme celui sur Padre Pio édité chez Perrin et, en italien, par les éditions Paoline ultra-progressistes. La biographie du Père Eugène s'insère dans le climat d'historicisation du "traditionalisme". Les premiers chefs de file sont en grande majorité décédés (même si sont encore parmi nous, entre autres, le Père Barbara, l'abbé de Nantes et le Père Vinson, ainsi que, parmi les plus jeunes, Dom Gérard), et leurs mémoires, leurs biographies ou la publication de leurs écrits inédits sont publiés (dans le cas de l'abbé de Nantes on a pas attendu sa mort pour en publier les mémoires). Les capucins (*de facto*) de Morgon ont ainsi commandé à Chiron la biographie du fondateur. Nous avons connu le Père Eugène et avons admiré sa vie spirituelle vraiment franciscaine. Nous ne pouvons toutefois pas en dire autant quant à l'absolue fermeté doctrinale, puisque sa fondation se place aux côtés de la Fraternité Saint Pie X et, qui plus est, du côté gauche. Sur le sedevacantisme, seulement une allusion, concernant le Père Bernard du Sacré-Cœur (Julio Aonzo), qui quitta la communauté du Père Eugène pour ce motif (à la p. 465, et non 463 comme cela est indiqué par erreur dans l'index). Une allusion aussi au Père Guérard des Lauriers à propos de la fondation dominicaine (*de facto*) résidant maintenant à Avrillé (p. 433). Le rôle du Père est réduit à avoir donné une fois l'habit religieux aux trois premiers aspirants dominicains, un rôle de second plan par rapport à celui de Dom Gérard, du P. Eugène et d'Ecône, qui les accueillit en 1978 pour leurs études. En réalité le Père Guérard fut leur point de référence et leur enseignant durant plusieurs années, jusqu'à ce que lui-même les envoie à Ecône, croyant ingénument pouvoir maintenir les contacts avec eux: la Fratenité accepta les candidats du Père Guérard, quitte à interdire ensuite tout contact entre le théologien dominicain et ses jeunes élèves. Nous rappelons cet épisode qui fut l'une (ni la première ni la dernière) des croix que le Père Guérad porta durant sa longue vie, et des déceptions qu'il eut de la part des hommes.

Le livre sur Padre Pio fait connaître au grand public l'œuvre de Giuseppe Pagnossin

(+1987), qui dans sa vie s'occupa d'abord de défendre Padre Pio, et ensuite Mgr Lefebvre. Nous sommes vraiment surpris que les éditions Paoline aient publié ce livre, sans doute original et intéressant pour ceux qui ne connaissaient pas la documention de Pagnossin. Une curiosité: à la p. 344 (éd. italienne) sont indiqués comme étant amis entre eux et disciples du Padre Pio "l'écrivain Pierre Pascal et l'avocat Umberto Ortolani". Le premier, bibliothécaire au Séminaire français de Rome, fut maurrassien et lefebvriste, mais aussi... évolien; le second, intime du cardinal Lercaro (père de la réforme liturgique) sera un membre de pointe de la Loge P2 de Gelli. On est surpris de trouver un lien même ténu entre des personnages si différents: l'homme est un animal étrange (et le monde est petit!).

**Lectures spirituelles conseillées**

Ces textes que nous vous recommandons sont des classiques de la spiritualité catholique, d'une grande profondeur spirituelle et malheureusement parfois inconnus; ils sont utiles tant pour la lecture spirituelle que pour la méditation.

**St Louis-Marie Grignion de Montfort** "*L'amour de la Sagesse éternelle*", 134 p. 60F.

**St Alphonse de Liguori** "*Considérations sur la Passion de Jésus-Christ*", 123 p. 48F.

**Pere Louis de la Palma** "*La Passion du Seigneur*", 256 p. 75F.

**St Thomas More** "*La tristesse du Christ*", 215 p. 135F.

Vous pouvez commander ces livres soit chez DPF - BP 1 -86190 Chiré-en Montreuil soit DFT - BP 28 - 35370 Argentré-du-Plessis.

## Vie de l'Institut

Depuis le dernier numéro de *Sodalitium* il s'est écoulé tant de temps que les lecteurs voudront bien nous excuser si nous nous étendons un peu longuement dans cette rubrique!

**Ordinations.** Le 14 juin Mgr Dolan est venu à Verrua Savoia. L'évêque a donné les ordres mineurs, béni et imposé l'habit religieux à Sven Lehouck et conféré le diaconat à l'abbé Carlos Ercoli. Le lendemain il a procédé à des Confirmations. Mais cet événement est désormais passé au second plan après l'**ordination sacerdotale** de l'abbé Ercoli. En effet, le 6 octobre l'abbé Paul Schoonbroodt, curé de Steffeshausen, est arrivé parmi nous. Du 6 au 11 octobre il a prêché les Exercices Spirituels aux membres de l'Institut présents, et en particulier à l'ordinand. Le lendemain, 12 octobre, fête de la Patronne de l'Argentine, Notre-Dame de Lujan, Mgr Dolan (Mgr Mc Kenna était dans l'impossibilité de venir) a conféré l'ordination sacerdotale à l'abbé Ercoli, au cours d'une magnifique cérémonie magistralement dirigée par l'abbé Cekada, à l'issue de laquelle ont eu lieu les Confirmations. Nombreux étaient les hôtes de tous les centres d'Italie, de France et de Belgique - parmi lesquels l'abbé Medina venu de Bruxelles - , qui se sont rendus à Verrua pour fêter le nouveau prêtre, le septième de l'Institut. L'abbé Carlos Augusto Ercoli est né le 8 mars 1972 à Buenos Aires en Argentine. Après avoir fréquenté le Lycée militaire *Generale San Martin* de 12 à 17 ans, il est entré au séminaire de La Reja (de la Fraternité Saint Pie X) après avoir fait le mois des Exercices de Saint Ignace. En mai 1989, il quitta la Fraternité Saint Pie X avec les abbés Morello et Medina, et 20 autres séminaristes. Il poursuivit ses études avec le Père Morello, d'abord à Lujan, puis de 1990 à 1992 à Molinari (Cordoba), et enfin, à Guadalajara au Mexique. Depuis janvier 1994 l'abbé Ercoli nous a rejoints à Verrua où il est entré dans l'Institut. A Verrua, l'abbé Carlos continue maintenant ses études et, en même temps, nous aide pour le ministère en Italie. Le futur, si Dieu veut, l'attend en Argentine, quand nous trouverons celui qui le remplacera... En attendant, l'ordination de l'abbé Ercoli nous permettra dans un bref délai d'envoyer l'abbé Stuyver en Belgique, pour commencer l'apostolat de l'Institut dans ce pays.

***Séminaire* Saint Pierre Martyr.** Trois nouveaux séminaristes sont entrés en septembre, deux sont partis (parmi lesquels l'un poursuit ses études chez l'abbé Sanborn).

Prions Dieu de susciter de nombreuses vocations, masculines et féminines.

**Entrées dans l'Institut.** Le 5 mai, fête de St Pie V, à Verrua Savoia, Sven Lehouck est entré dans l'Institut et le 17 août, à Raveau, Monsieur Jean Michel y est également entré. Avec ces entrées, les membres de l'Institut sont désormais 17. Le 26 avril nous avons fêté notre Patronne d'une manière particulière: nous avons en effet reçu le scapulaire de Notre-Dame du Bon Conseil, scapulaire institué par Léon XIII et dont nous parlerons dans un prochain numéro de *Sodalitium*.

**La licéité des consécrations épiscopales: débat entre l'abbé Belmont et l'abbé Ricossa.** Nous en avons parlé dans l'éditorial. Les personnes qui désirent recevoir les études de l'abbé Ricossa en réponse à l'abbé Belmont peuvent écrire à *Sodalitium*.

**Apostolat estival.** Comme il est désormais de tradition, nous avons centré le travail estival sur les Exercices Spirituels et les œuvres pour la jeunesse. Cinq sessions d'Exercices de St Ignace, cette année aussi: deux à Raveau, en français, prêchées par l'abbé Murro, l'abbé Cazalas et l'abbé Stuyver, deux à Verrua, en italien, prêchées par l'abbé Nitoglia et l'abbé Ricossa, et une à Verrua pour les membres de l'Institut, prêchée par l'abbé Schoonbroodt, pour un total de 64 participants. Le camp d'été *Saint Louis de Gonzague* a eu lieu, comme d'habitude à Raveau, réunissant sous la direction de l'abbé Giugni, du 8 au 23 juillet, des enfants français, belges et italiens. La méthode de la *Croisade Eucharistique* est toujours excellente, et personne ne s'est fait mal, sauf le directeur de la colonie, accidenté lors d'un malencontreux choc durant un match de foot avec les garçons de Raveau. Don Ugolino, bien que handicapé, a prêché les Exercices chez un prêtre ami, et a ensuite été opéré du genou: espérons qu'il se rétablisse complètement. La colonie pour les fillettes dirigée par l'abbé Murro a changé de lieu: des collines de Verrua (trop fréquentées par les moustiques, aux dires de certains) aux montagnes de Villard Laté, près de Briançon, en France. Le Villard a été aussi le point de départ du camp itinérant pour adolescents, dirigé par l'abbé Cazalas. A propos de l'abbé Cazalas, voilà ce qu'il vient de nous écrire concernant son apostolat: "Cher Monsieur l'abbé... Avant les grandes vacances, le dimanche 18 mai, jour de la Pentecôte, les Communions solennelles: six communiants et communiantes ont renouvelé les promesses

*Les enfants du camp de la Croisade, lors de la visite d'un château*

de leur Baptême après une retraite de 3 jours. Durant les vacances, le camp de garçons (à partir de 14 ans) s'est déroulé pour la 3ème fois, du 16 au 23 août, au Villard-Laté, au pied du Massif des Ecrins. Tous les jours, après la Sainte Messe, randonnée en montagne, ou visite de monuments, ou pèlerinage. Aide de l'abbé Carlos. Si vous le jugez bon, vous pourriez inciter à réserver la semaine du 16 au 23 août de l'été prochain, car cette année, nous étions 8... Depuis que je suis revenu à Tours, le 27 octobre, Première Communion de Michel et Angélique de La Fonchais dans la petite chapelle des Dauges à Chassenon (chez eux)...". L'abbé achève sa lettre en prospectant plusieurs centres à desservir. A suivre.

**Nouvelles des différents centres d'apostolat.** Le premier avril a été signé un bail pour un nouveau local dans la via Ripagrande, à Ferrare. Depuis les travaux battent leur plein (?), mais ne sont pas encore terminés, pour installer une belle chapelle dans l'antique capitale da la Maison d'Este. Un vif remerciement aux volontaires qui ont aidé aux travaux. Des réparations ont été faites dans les chapelles de Turin et Verrua (table de communion, autels latéraux, humidité des murs). On a repris la célébration de la Messe à Milan, en espérant qu'elle sera régulière. La capitale ambrosienne était bien représentée cet été aux Exercices!

**Voyages.** L'abbé Ricossa s'est rendu à

Tours (du 11 au 14 avril), pour rendre visite au R. P. Barbara et passer une journée avec l'abbé Thomas Cazalas, le premier prêtre de l'Institut à vivre hors de la maison-mère. Un autre voyage, en Argentine, est prévu pour le mois de décembre avec l'abbé Ercoli, qui célébrera ainsi dans sa patrie sa première messe solennelle. L'abbé Giugni a profité de la messe à Cannes pour rendre visite à deux prêtres du Sud-Est de la France: le P. Vinson, le 10 avril, et le P. Avril le 12 mai.

***Centro librario Sodalitium.*** Si le bulletin a tant de retard la faute en est... au directeur! Mais aussi au *Centro librario* qui nous a considérablement occupés. Après le succès de l'édition italienne de *Mystères et secrets du B'naï B'rith*, d'Emmanuel Ratier, nous avons pris notre courage à deux mains, et décidé de publier deux livres: les célèbres *Homélies contre les juifs* de St Jean Chrysostome et la version italienne de *Histoire juive et judaïsme. Le poids de trois millénaires*, d'Israël Shahak. Prochainement sera publié, toujours d'Emmanuel Ratier, *Les guerriers d'Israël*, qui sera ainsi le cinquième ouvrage édité par *Sodalitium* (le premier étant celui de l'abbé Cekada).

**Conférences et manifestations.** Le cycle de conférences de l'abbé Nitoglia pour l'année 1997-98, qui a lieu à l'oratoire du Sacré-Cœur à **Turin**, a pour thème, cette année, *La philosophie politique traditionnelle d'Aristote et de St Thomas comparée à la philosophie politique moderne (Machiavel)*. Le 24 mai, à l'Hôtel *De la Ville* de Ferrare, l'abbé Francesco Ricossa, le Professeur Agostino Sanfratello et le Docteur Lastei ont présenté au public le livre d'Emmanuel Ratier, *Mystères et secrets du B'naï B'rith*, édité en italien par le *Centro librario Sodalitium*. Le Dr Pucci Cipriani, directeur de la revue *Controrivoluzione* a introduit le débat. Le 17 octobre, l'*Associazione 'Amici di Sodalitium'* et l'*Alleanza Sociale Italiana* ont organisé à **Rome** une conférence sur le thème: *Les transplantations d'organes sont-elles vraiment un acte de solidarité comme on veut nous le faire croire? La réponse de la science et de la Foi*. Les conférenciers étaient le Professeur Luigi Gagliardi, Médecin chef, l'abbé Francesco Ricossa, et Nerina Negrello, de la *Ligue contre le prélèvement des organes*. Parmi les intervenants, plusieurs médecins et scientifiques qui ont enrichi le débat de leurs interventions. Les mêmes associations ont également organisé une conférence sur le

*L'ordination sacerdotale de l'abbé Ercoli: l'imposition des mains*

thème: *Actualité de Pie XII*. Conférenciers: l'avocat Giorgio Angelozzi Gariboldi (*Une défense de la mémoire historique de Pie XII*) et l'abbé Curzio Nitoglia (*La philosophie politique d'Aristote et de St Thomas dans le magistère de l'Eglise de Léon XIII à Pie XII*). La conférence a eu lieu à **Rome** le 5 décembre. L'abbé Nitoglia - toujours - a présenté à **Turin,** le 21 novembre, le livre de St Jean Chrysostome *Homélies contre les juifs* édité par le *Centro librario Sodalitium*. La soirée a été organisée par le *Centro culturale l'Araldo*. Le 18 octobre, l'abbé Ricossa a tenu une conférence sur le thème *Les raisons de la foi catholique dans la société contemporaine* dans la salle de la bibliothèque communale de **Ceccano** (Frosinone). Merci à Stefano Gizzi d'avoir préparé cette rencontre très réussie, annoncée dans un article du quotidien local ***Ciociaria Oggi.*** Ce même journal a amplement parlé de la conférence dans son édition du 21 octobre. Des conférences de présentation du livre d'Israël Shahak, qui auront lieu à **Alexandrie** (12 décembre), **Gênes** (17 décembre) et **Legnano** sont aussi en préparation. De même, nous comptons poursuivre le cycle des conférences romaines en 1998: la première, sur l'évolutionnisme, devrait avoir lieu le 17 janvier via Fracassini 27; conférenciers: le Pr Sermonti et l'abbé Ricossa. *Sodalitium* a aussi participé à la conférence *Répression des idées et démocratie totalitaire* sur le cas Maggi, organisée par le *Comitato di solidarietà pro detenuti politici* qui s'est déroulée à Milan le 20 novembre. Les amis de *Sodalizio Cattolico* ont distribué un tract, dans le centre-ville de Ferrare, le 9 novembre, contre le "mea culpa" de Jean-Paul II suite au colloque romain sur l'"antijudaïs-

me" de l'Eglise. Enfin, signalons la bénédiction des nouveaux locaux de Villastellone (Turin) de l'entreprise *Meat-Doria* (10 avril), celle des tombes des victimes de la RSI au cimetière de Turin, le 20 avril, et la célébration d'une Messe de Requiem à Rovegno (Gênes), tristement célèbre par le camp d'extermination tenu par les partisans communistes durant la dernière guerre, à la demande de l'association ***Amici di Fra Ginepro.***

**Ils parlent de nous.** Deux revues de la *Fraternité Saint Pie X* ont fait référence à *Sodalitium* sans que cette référence doive être placée dans la rubrique: "ils parlent mal de nous". Il s'agit de la revue parisienne *Certitudes*, dirigée par un prêtre de la Fraternité, et du bulletin officiel du district de l'Amérique du Sud, *Jesus Christus*. *Certitudes* (n° 25, juin 1997) publie un article d'Yves Chiron, *L'utopie de Jean XXIII*. A la p. 48, l'auteur cite les articles de *Sodalitium* dédiés à Jean XXIII, en ajoutant: *"sans être d'accord avec la position théologique de cette revue, organe de l'Institut Mater Boni Consilii (refus d'être en communion avec Jean-Paul II), on peut trouver dans cette longue série sur Jean XXIII (qui sera recueillie en volume) nombre de faits intéressants et d'analyses"*. Sur *Jesus Christus*, le supérieur du district, Xavier Beauvais, en publiant l'article de l'abbé Nitoglia sur Julius Evola, écrit: *"nous remercions la direction de cette revue de nous avoir autorisés à le publier* [il parle *"de l'excellent article du P. Nitoglia sur le sujet"*] *même si nous devons avertir que nous ne pouvons pas approuver la guerre que cette revue et ses auteurs ont faite et font contre Mgr Lefebvre, la Fraternité et Campos, ni encore moins leur position en faveur d'un certain sedevacantisme. Dans ce cas concret nous nous limitons à apprécier l'article du P. Nitoglia"* (p. 9). De notre côté, nous remercions Yves Chiron et l'abbé Xavier Beauvais de leur courage et de leur correction. Le fait qu'ils aient clairement exprimé leur désapprobation sur nos positions ne nous offense nullement, et nous apprécions le fait qu'ils aient rompu la consigne pratique du silence qui pesait sur nous et notre travail.

*Sodalitium* est maintenant connu même de la presse non spécialisée. Un article de *Il Foglio* (7 novembre 1997, p. 3) dans l'article *Quelles sont (et non seulement catholiques) les racines de l'antisémitisme*, rapporte *"l'hypothèse extrême"* de la *"revue intégraliste Sodalitium"* selon laquelle ce serait aux juifs à demander pardon pour les *"manifestations d'antichristianisme intervenues dans l'histoire, à commencer par le crucifiement de Notre-Seigneur Jésus-Christ (déicide)"*. L'hebdomadaire *L'Espresso* fait un peu de confusion dans son numéro du 6 novembre. Parmi les opposants à la politique de Jean-Paul II concernant le judaïsme, il prend notre directeur et un père de famille de quatre enfants pour des prêtres "lefebvristes"! La référence concerne la manifestation de : *Sodalizio Cattolico* à Trente de l'année dernière. Le quotidien de la Ligue du Nord *La Padania* a publié, le 12 septembre, une interview (concernant le Jubilé) de l'abbé Buzzi (de la Fraternité) et de l'abbé Ricossa (de l'Institut) qualifiés toutefois de prêtres "schismatiques" (ce qui probablement, pour les partisans de la Ligue, est un compliment). Mais la pensée de l'abbé Ricossa a été mal présentée: en effet, si nous n'aimons pas l'aspect œcuménique du Jubilé wojtylien, nous ne voulons pas pour autant apporter de l'eau au moulin laïciste qui critique l'Année Sainte avec les vieux arguments de l'anticléricalisme libéral. Une partie de l'interview de l'abbé Ricossa à *La Padania* a été reprise par le quotidien romain *Il Messaggero* du 13 septembre 1997. Grand merci au *Libre Journal* d'avoir signalé *Sodalitium* dans son n° 131 du 21 septembre, p. 2.

Sur *Pagine Libere* (n° 1, janvier 1997, pp. 43-44), Fausto Belfiori parle du livre d'E. Ratier, *Misteri e segreti del B'nai B'rith*, édité par notre *Centro Librario*, dans un article dédié à cette loge juive et intitulé *In Gold we trust.* Une recension du livre de Ratier a été également publiée par l'agence d'informations *Dejpress* (via Pironti 35 a, Avellino), n° 14, 15 septembre 1997. La revue argentine *Nuestra lucha* (n° 12, octobre-décembre 1996) signale *Sodalitium*. Le bulletin interne de *Inter multiplices una vox* (via Battisti 2, Torino) recense le n° 44 de *Sodalitium*, à la p. 23. La revue de Brescia *Chiesa viva* (via Galilei 121, Brescia) reprend souvent les articles de l'abbé Nitoglia publiés sur *Sodalitium*. Dans le dernier numéro (le 288, octobre 1997) l'abbé Villa publie en avant-première la recension de l'abbé Nitoglia du livre d'Israël Shahak: *Storia ebraica e giudaismo. Il peso di tre millenni*, édité par le *Centro librario Sodalitium*. La revue allemande *Kyrie Eleison* (n° 2, avril-juin 1997, pp. 44-95) a repris aussi l'article de l'abbé Giugni *Saint Pie V, le Pape de la Sainte Messe.*

**Ils parlent mal de nous.** Dans le numéro précédent (n° 44), vous trouverez une réponse à l'article de "Dionisius" contre la thèse de *Cassiciacum* et ses tenants. L'article en question a été publié à l'origine par la revue française *Courrier de Rome* et traduit ensuite en italien (avec des corrections, suppressions et ajouts) par la revue romaine *Sì sì no no*. Les deux publications (en général le *Courrier de Rome* se contente de traduire les articles de *Sì sì no no*) sont contrôlées par la Fraternité Saint Pie X. Ceci démontre que la Fraternité constate que désormais la tactique du silence à notre égard n'est plus possible, et alors que certains sont plus ouverts à la discussion, d'autres au contraire préfèrent l'invective. Avec surprise, nous devons insérer dans cette rubrique la revue véronaise ***Civitas Christiana*** (via Marsala 16, Verona), à laquelle ont également collaboré des membres de l'Institut. Les amis véronais ont fait une belle recension du n° 44 de *Sodalitium*. Mais ils ont cru opportun d'exprimer une sévère critique à l'égard de l'article de l'abbé Murro sur le magistère en réponse à l'abbé Marcille: *"Sans vouloir nous mêler des accusations émises par l'abbé Murro, on peut regretter dans le second article une certaine aigreur, tout à fait injustifiée entre des personnes qui certainement aiment et cherchent Dieu, aigreur qui remplit toute l'intervention et l'accusation de "mauvaise foi" à l'égard des rédacteurs des articles du combattif périodique romain* [Sì sì no no]. *Pour autant que soit indispensable la netteté des positions quand la vérité est en jeu, dans son for intérieur, aucun de nous ne peut ignorer le 'nolite judicare' de Jésus"* (*Civitas Christiana,* nn° 7-9, fév.-juillet 1997, p. 91). Nous ne prétendons pas être exempts de critiques (même si la rubrique *"revues et livres"* de *Civitas Christiana* avertit: *"plutôt qu'exprimer des jugements, nous entendons informer les lecteurs et les stimuler à prendre contact avec les revues recensées"*). Encore faut-il que la critique soit fondée. En l'occurence, elle ne l'est pas, et nous défions *Civitas Christiana* de prouver que nous avons porté sur l'abbé Marcille un jugement de mauvaise foi. La meilleure preuve en est dans la lettre que l'abbé Marcille lui-même a adressée à l'abbé Murro, en le remerciant de son article critique, et sans déplorer la moindre injustice à son égard. Nous souhaitons que celui de *Civitas Christiana* ne soit qu'un faux pas isolé, dû à un excès de zèle.


## DISPONIBLES AUPRES DE NOTRE REDACTION

*Abbé ANTHONY CEKADA*

***"On ne prie plus comme autrefois...***
***Les prières de la Nouvelle Messe.***
***Les problèmes qu'elles posent aux catholiques"***

Edité par notre centre libraire.
(64 pages). Prix: 50 F + port.

*Abbé HENRI DEEN*

***"Le célibat des prêtres"***
(64 pages). Prix: 40 F + port

(Ce livre peut être commandé également aux "Editions Forts dans la Foi" 16 rue des Oiseaux 37000 TOURS)

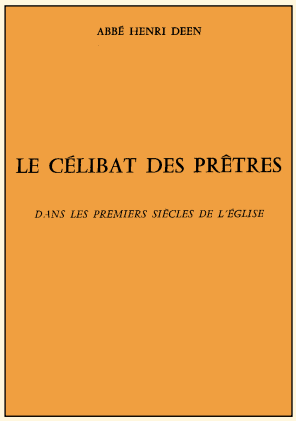


Pour le commander, écrire ou téléphoner à:
**Centro Librario Sodalitium**
**Loc. Carbignano 36**
**10020 Verrua Savoia (TO) Italie**
**Tel. (de France): 00. 39. 161. 83.93.35 Fax (de France): 00. 39. 161. 83.93.34**
INTERNET: **www.plion.it/sodali/librif.html**

Une autre attaque vient des revues sedevacantistes ***La Hosteria Volante*** (C.C. 700, La Plata, Argentina) et ***Einsicht*** (de Munich en Bavière). La revue argentine (n° 47, p. 8, fév. 1997), reprenant la revue allemande (n° 4, déc. 1995) affirme: 1) que le P. Guérard des Lauriers divisa le front sedevacantiste en inventant la thèse *Pape materialiter/Pape formaliter*, 2) qu'il "désavoua presque complètement" cette thèse "peu de temps avant sa mort" 3) mais qu'*"aujourd'hui les clercs - execôniens - de Verrua Savoia (Italie) défendent avec véhémence cette position insensée, en la transformant en une composante constante de leur 'depositum'"*, 4) que pour cette raison *"on ne peut recourir à ce groupe pour une solution de la crise de l'Eglise"*. Il y aurait à préciser sur chaque point. Nous nous limiterons à démentir la nouvelle selon laquelle Mgr Guérard désavoua la Thèse de *Cassiciacum* avant de mourir, parce que ce mensonge a été reproduit (même si c'est sur un ton dubitatif) par le P. Vinson dans sa ***Simple Lettre*** (n° 106, p. 2). Le P. Guérard examina, c'est vrai, la possibilité de repenser la Thèse comme n'étant plus adaptée à décrire la situation actuelle de l'Autorité de l'Eglise, mais conclut de cet examen que la Thèse restait encore la seule explication cohérente avec le dépôt de la foi. Cela ne nous surprend pas que les héritiers de Disandro, en Argentine, et les allemands de *Einsicht* n'approuvent pas la Thèse: leur position philosophique antithomiste ne leur permet absolument pas.

*L'ordination sacerdotale de l'abbé Ercoli: les Litanies des Saints*

Cette année aussi *Sodalitium* a été mentionné dans l'***Antisemitism world report 1997*** pour l'Italie, dans la rubrique *Religion: "Le périodique Sodalitium* - écrit le Rapport après avoir parlé de la manifestation de Trente sur Saint Simonin - *est publié 4 fois par an par l'Institut Mater Boni Consiglii* [sic] *de Verrua Savoia, près de Turin, un institut fondé par un petit groupe qui s'est séparé de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X, qui maintenant a un centre en France et ouvrira un centre en Argentine (voir: France). L'édition italienne de Sodalitium, distribuée surtout dans le centre-nord du pays, avait 3.000 abonnés en 1996 (une diffusion approximativement supérieure à 1.000 exemplaires pour l'édition française). Sa ligne politique unit l'antisémitisme* [nous démentons!] *à l'antisionisme et l'opposition à Israël. Il est durement opposé à l'attitude actuelle de l'église envers les juifs, et publie régulièrement des articles sur le déicide, sur les liens entre la Maçonnerie et le Judaïsme, sur l'homicide rituel "commis par les juifs"*. Le Rapport parle aussi des recensions favorables faites en Italie au livre de Ratier, *Misteri e segreti del B'nai B'rith*.

***Avvenire,*** le quotidien de la *Conférence épiscopale italienne*, a mené une enquête sur les "traditionalistes" confiée à Luigi Geninazzi. Le premier point (le second est consacré à la Fraternité, le troisième aux "indultistes" et le quatrième aux groupes proches de TFP) est dédié à l'Institut *Mater Boni Consilii* (12 juillet 1997, p. 16). *Avvenire* publie trois articles: un reportage de Geninazzi (qui fut notre hôte à Verrua) intitulé: *Dans le fortin des traditionalistes. A Verrua Savoia parmi ceux qui jugent les lefebvristes trop de gauche*, un commentaire de Pietro Coda (*Mais la Révélation ne se paralyse pas dans une forme historique*) et une intervention du GRIS (*L'alarme du GRIS: ils sont un danger*). Il est regrettable que Geninazzi (et à travers lui *Avvenire*) n'ait pas saisi une occasion: celle de présenter l'Institut tel qu'il est réellement, en discutant sur les problèmes doctrinaux qui nous séparent, au lieu de faire l'habituelle caricature folklorique à laquelle nous sommes habitués. Le sujet a cependant intéressé, puisque s'est ouvert un débat sur *Avvenire* dans la rubrique *Lettres au*

*Directeur*. Le 17 juillet a été publiée une réplique de l'abbé Ricossa (qui souligne ce que Geninazzi a écrit de vrai et de faux) et une réponse de ce dernier. Quelques jours après, un autre échange "du tac au tac" entre l'abbé Ricossa et, cette fois, le directeur d'*Avvenire* (avec aussi la lettre d'un prêtre). Le 26 juillet est publiée la lettre de Paolo Maggi. Il écrit, entre autres: "*Moi aussi, ensuite, je suis allé à Verrua Savoia et j'ai rencontré l'abbé Francesco Ricossa, qui m'a fait l'honneur de son hospitalité. Je dois dire, à l'honneur de la vérité, que l'Institut Mater Boni Consilii n'est pas, en toute rigueur, sedevacantiste, étant donné que ses membres n'entendent pas procéder à un nouveau conclave. Comme chercheur spécialisé dans les nouveaux mouvements religieux je pense - et je le dis aux amis du GRIS cités dans les articles - que les 'mouvements ultratraditionalistes italiens', auxquels on fait référence, ne sont pas un danger de la même manière que certains mouvements religieux d'aujourd'hui et que, surtout, ils ne sont pas à inscrire avec les 'nouvelles religions' (comme au contraire beaucoup le font) mais qu'ils font plutôt partie d'une phénoménologie complexe et presque inextricable interne au catholicisme*". Le 8 août, encore une suite à la polémique. Le Gris nous a en effet accusés de collaborer avec un groupe sectaire de Chieti (*l'Ordine Missionario per la salvezza delle anime*). Un lecteur de Chieti (défavorable à ce groupe) écrit, entre autres: "*On doit enfin dire que s'il est vrai que les 'traditionalistes' des différentes tendances ne cherchent pas l'appui de groupuscules et de sectes pseudo-catholiques, il est cependant certain que certains de ces groupes se réfugient dans ces organisations 'traditionalistes'; ceci est témoigné par l'abbé Ricossa et par le fait que l'Omsa, la secte à laquelle fait référence l'enquête de Geninazzi, après avoir été larguée par des sedevacantistes* [c'est-à-dire pour le lecteur d'*Avvenire*, l'Institut] *s'est réfugiée dans les bras (ignorants?) des prêtres lefebvristes du 'prieuré Madonna di Loreto' de Spadarolo de Rimini; comme il apparaît clairement du même bulletin officiel 'La tradizione cattolica'...*". L'Institut, dans cette affaire, n'a pas à avoir honte. Nous avons uni la charité à la prudence et à la fermeté: charité, quand nous étions ignorants des doctrines du groupe, prudence en cherchant la vérité dès les premiers soupçons, fermeté jusqu'à refuser l'administration des sacrements, dès que nous avons connu la vérité. (Il nous semble au contraire que les membres de l'Omsa assistent souvent aux messes paroissiales et que les obsèques religieuses ne leur sont pas refusées par le clergé diocésain). Quant à la Fraternité Saint Pie X, qui maintenant assiste le groupe de Chieti, ignore-t-elle ses erreurs doctrinales? Malheureusement, nous tenons pour sûr qu'elle ne les ignore pas. Pour finir en beauté, citons l'allusion à l'Institut faite par Mgr Giuseppe Chiaretti, archevêque de Pérouse, lors d'une émission télévisée du 8 juin et rapportée par Annie Cagiati, de l'Association Chrétiens contre l'Antisémitisme dans sa lettre à *Avvenire*: "Il est vrai qu'il existe encore aujourd'hui des groupes religieux qui continuent à penser de cette façon [c'est-à-dire à la façon de Mgr Mattioli], mais il s'agit de groupes plus lefebvriens que Lefebvre, groupes qui sont évidemment en dehors de l'Eglise ou à ses marges".

*L'ordination sacerdotale de l'abbé Ercoli*

**Précisions.** Suite à ce que nous avons écrit sur le numéro 43 de *Sodalitium* à propos du Dr Agnoli et Jean XXIII, des lecteurs ont pensé, nous approuvant ou nous désapprouvant, que nous entendions affirmer que le Dr Agnoli avait plagié les écrits de *Sodalitium* sur Jean XXIII. Nous tenons à préciser que nous n'avons jamais affirmé une chose semblable. Nous avons soutenu que les positions d'Agnoli sont une nouveauté dans les milieux de la Fraternité Saint Pie X, milieux liés (au moins en paroles) à Jean XXIII (comme le démontre encore aujourd'hui le blason de Jean XXIII repris comme emblème par la Fraternité sur un dépliant de la même société). Comme nous l'avons écrit, *Sodalitium* se réjouit de cette influence positive. Il regrette, c'est vrai, que l'illustre chercheur n'ait pas estimé opportun de citer nos études sur Jean XXIII, ni la traduction italienne de *Misteri e segreti del B'nai B'rith* (qu'il cite seulement dans l'édition française). Libre à Agnoli de ne pas le faire, libre à nous de le regretter...

Autre précision. Récemment est paru, émanant d'une institution qui se trouve à Chaillac (France), un écrit sur l'œuvre de Mgr Thuc dans lequel on parle abondamment de *Sodalitium* et de l'Institut. Nous avons déjà précisé par le passé, et nous le répétons maintenant, que nous n'avons rien à voir avec ce groupe, et avec d'autres groupes semblables cités dans ledit écrit.

Dernière précision. Après l'assaut du campanile de St Marc à Venise, le quotidien romain ***Il Tempo,*** dans un article de Gianandrea Zagato (*A Vérone on parle de Nazisme*) a prétendu voir un lien entre les sécessionistes vénitiens et le Comité *Principe Eugenio* de Vérone. Dans ledit article un certain Luigi Pasero faisait des déclarations délirantes contre le groupe véronais, se qualifiant comme dirigeant du groupe traditionaliste piémontais *Sodalitio*. La réponse de notre directeur, l'abbé Francesco Ricossa, fut immédiate et publiée sur *Il Tempo* du 17 mai 1997 (p. 134), où l'on démentait tout lien entre *Sodalitium* et le fantomatique *Sodalitio* du mystérieux M. Pasero.

**Baptêmes.** Le 13 avril, l'abbé Francesco Ricossa a baptisé à Tours Claude Delville. L'abbé Giuseppe Murro a baptisé à Annecy William Waizenegger, le 15 mai, et Samuel Waizenegger le 21 septembre. Les deux enfants sont cousins, fils des frères jumeaux Jacques et Alexandre, et de leurs épouses respectives Marie Lilia et Carole. L'abbé Ricossa a baptisé à Annecy, le 31 août, son neveu Sergio (deuxième enfant de Luca et Nadia Ricossa), et le 6 septembre, à Maranello, Carla Casati Rollieri, la première arrière-petite fille de nos chers amis Alberto et Adriana Senni Buratti. Le 4 août l'abbé Nitoglia a baptisé, à Iotto, Chiara Durando (septième enfant de Marco et Anna Durando) et, le 21 septembre, à Verrua, la petite Gretha, première de Massimo et Cinzia Malacarne. Le 4 avril à Dendermonde (Belgique), l'abbé Geert a procédé à son premier baptême.

**Mariage.** Le 5 juillet, dans l'église Notre-Dame du Vaucluse à Grasse, l'abbé Nitoglia a béni le mariage de Jérôme Cioccagnini et d'Anne-Marie Vidal. Tous nos vœux aux époux et à leurs familles.

**Anniversaires.** Le 6 septembre l'abbé Philippe Guépin a fêté à Nantes le 20ème anniversaire de son sacerdoce. L'abbé Cazalas représentait le P. Barbara ainsi que tout notre Institut. C'est une très belle chose de fêter aussi les anniversaires de mariage par la célébration d'une Messe d'action de grâces. Les époux Severino ont fêté à Verrua, venant de loin, leur 10ème anniversaire de mariage le 28 juin; le 10 septembre (avec deux jours d'avance), à Loro Ciuffenna (Arezzo) les époux Ricossa et Rennella, ont fêté respectivement leur 40ème et 33ème anniversaire de mariage.

**Premières communions.** Deux premières communions à Ferrare, le 21 septembre, précédées d'une petite retraite la veille, et une à Zele (Belgique) le 6 avril.

**Défunts.** Le 3 avril est décédée à Avigliana (Turin), l'artiste-peintre Wally Toselli, veuve Corradini; parente de l'abbé Ricossa, elle a reçu de lui les derniers sacrements. Le 8 avril l'abbé Giugni a célébré les funérailles de Roger Gastin à La Fare Les Oliviers. A son fils Gérard et à toute sa famille, nous adressons la promesse de nos prières. Le 14 avril, dans la chapelle Saint Michel de Tours, l'abbé Cazalas a célébré les funérailles de Madame Marie Hily, épouse du neveu du P. Barbara, décédée des suites d'un accident, après avoir reçu les saints sacrements. La famille Hily a toujours été très proche du P. Barbara, qui a été très éprouvé par ce deuil, comme par la grave maladie de son neveu, qui a précédé de peu le décès de son épouse. Toutes ces croix ont été acceptées et embrassées avec un esprit profondément chrétien. A Monsieur Sauveur Hily et au P. Barbara vont les condoléances de l'Institut et la promesse de nos prières pour le repos de l'âme de Madame Hily et la santé de son époux. Un autre deuil a frappé la communauté de Tours (outre celle de Bruxelles, où vivait la défunte): le 7 septembre, est décédée Lucienne Malré, née Bosard. Elle était la mère de Sœur Marie-Bernadette, qui aide le P. Barbara à Tours. Personne de grande foi, elle a été assistée dans sa maladie, supportée chrétiennement, par l'abbé Medina. Récemment encore elle avait partagé notre joie, en assistant, à Steffeshausen, à l'ordination sacerdotale de l'abbé Stuyver qui était sous-diacre à sa messe solennelle de funérailles célébrée à Drogenbos par l'abbé Schoonbroodt. L'Institut adresse ses religieuses condoléances à sa famille. Nous rappelons aussi le décès de Madame Ida De Jorio, en août dernier à Avellino et celui de Madame Marie-Renée Fresneda le 20 novembre à Bordeaux. Nous recommandons ces fidèles, unis à tous les fidèles défunts, aux prières de nos lecteurs.

## CENTRES DE MESSES

### FRANCE

**Annecy:** 11 avenue de la Mavéria. Tél.: 04.50.57.88.25. Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois à 10 h. Confessions à 9 h.

**Lyon:** Tél.: 04.78.42.14.79. Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois, à 17h. Confessions à partir de 16h30.

**Cannes:** Chapelle N.D. des Victoires. 4 rue Fellegara. Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois à 10h15. Tel.: 04.93.68.10.85.

**Tours:** Chapelle St Michel. 29 rue d'Amboise. Ste Messe tous les dimanches à 10h30. Tel.: 02.47.39.52.73.

**Commercy:** chez M. l'abbé Petit. 12 rue de Lisle. Ste Messe tous les dimanches à 11h.

### ITALIE

**Verrua Savoia (TO):** Istituto Mater Boni Consilii - Località Carbignano, 36. Tél. de l'Italie: (0161) 83.93.35 - Ste Messe: en semaine à 7h30. Salut du Saint-Sacrement: tous les vendredis à 21h. Heure Sainte: le premier vendredi du mois à 21h.

**Turin:** Oratoire du Sacré-Cœur, via Thesauro 3/D. Dimanches: Confessions à 8h30. Messe chantée à 9h. Messe basse à 11h15. Tous les jeudis et les premiers vendredis du mois: Messe à 18h15. Confessions à 17h30.

**Maranello (Modène):** Villa Senni. Strada per Fogliano. Tél. de l'Italie: (0536) 94.12.52. Ste Messe tous les dimanches à 11h.

**Ferrare:** Ste Messe tous les dimanches du mois. Via Ripagrande 104/A. Pour toute information, téléphoner à Verrua Savoia.

**Valmadrera (Lecco):** via Concordia, 21. Tél. de l'Italie (0341) 58.04.86. Ste Messe le 1er et 3ème dimanche du mois à 10h. Confessions à 9h30.

**Rome:** Via Pietro della Valle, 13/b. Ste Messe le 1er et 3ème dimanche du mois à 11h. Pour toute information, téléphoner à Verrua Savoia.

**Florence:** via Ciuto Brandini 30, chez Mlle Liliana Balotta. Pour toute information, téléphoner à Verrua Savoia. Ste Messe le 1er et 3ème dimanche du mois à 18h15. Confessions à 17h30.

**Milan:** Pour toute information, téléphoner à Verrua Savoia.

## COMMENT NOUS AIDER

- Il n'y a pas d'abonnement à "*Sodalitium*". Ce périodique est envoyé gratuitement à tous ceux qui désirent le recevoir. Nous demandons aux personnes qui, pour un motif quelconque, ne désirent pas le recevoir, de nous le faire savoir.
- L'Institut Mater Boni Consilii et son périodique "*Sodalitium*" n'ont pas d'autres ressources que vos offrandes sans lesquelles ils ne peuvent vivre.

***Pour vos dons, libeller:***

• ASSOCIATION MATER BONI CONSILII - Mouchy - Raveau 58400 - LA CHARITE SUR LOIRE. CCP n° 2670 37 W DIJON
• ASSOCIATION MATER BONI CONSILII - Mouchy - Raveau 58400 - LA CHARITE SUR LOIRE. Compte CREDIT LYONNAIS n° 790 74 U - Rib 78 - code bancaire 30002

**EN CAS DE NON-LIVRAISON, VEUILLEZ RENVOYER A L'EXPEDITEUR QUI S'ENGAGE A PAYER LE "RETOUR A L'ENVOYEUR"**

"*Sodalitium*" Periodico
Loc. Carbignano, 36.
10020 VERRUA SAVOIA (TO)
presso **CMP TORINO NORD**
**Tel. 0161.839.335 - Fax 0161.839.334**

**DESTINATARIO - Destinataire:**
SCONOSCIUTO - Inconnu ☐
TRASFERITO - Transféré ☐
DECEDUTO - Décédé ☐

**INDIRIZZO - Adresse:**
INSUFFICENTE - Insuffisante ☐
INESATTO - Inexacte ☐

**OGGETTO - Object:**
Rifiutato - Refusé ☐